N° 4

Août 1947



LE MOUVEMENT SYNDICAL MONDIAL

REVUE MENSUELLE d'INFORMATION et de DOCUMENTATION
DE LA
FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE



SOMMAIRE

■

Les tentatives de division des forces ouvrières, conduites par les ennemis de la Paix et de la classe ouvrière, sont vouées à l'echec.

Personne ne réussira à détruire la Fédération Syndicale Mondiale.

(Manifeste du IIe Congrès Syndical Mondial)

Le Mouvement Syndical Mondial
Revue Mensuelle d'Information
et de Documentation de la
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE
1, rue Vernet, Paris (8e)

●

Abonnements :
1 an .... **500 fr.**
6 mois .... **275 fr.**
Prix de l'exemplaire .... **50 fr.**
ou son équivalence dans la monnaie
de votre pays

AGENDA DE LA F.S.M.

Conférences Constitutives des Unions Internationales des Syndicats

12 au 17 août, à Varsovie (Pologne)	*Travailleurs de l'Enseignement.*
27 au 29 octobre, à Berlin (Allemagne) ..	» *des P.T.T. et de la Radio.*
3 au 5 novembre, à Sofia (Bulgarie) ...	» *de l'Alimentation.*
15 au 17 novembre, à Bologne (Italie)	» *Agricoles et Forestiers.*
10 au 12 décembre, à Bucarest (Roumanie).	» *des Transports.*
Janvier-février 1950, à Mexico City (Mexique)	» *du Pétrole.*

Le IIe Congrès de la F.S.M. a été une démonstration d'unité vivante et de force constructive

Dans le superbe hall du Palais des Arts à Milan, j'ai rencontré trois membres du Congrès de la F.S.M. L'un était catholique, l'autre socialiste et le troisième communiste. Aucun d'eux ne cachait son appartenance politique ou sa foi religieuse. Notre camarade Kuznetsov avait terminé quelques instants auparavant son rapport sur la politique générale, la lutte pour la Paix, l'unité syndicale et la défense des droits démocratiques des peuples. Comme à son habitude, le représentant des syndicats soviétiques avait été précis dans son exposé et concret dans ses conclusions.

L'un de mes interlocuteurs me dit : « Ce Congrès est une très grande chose », c'était le communiste. Le socialiste ajouta : « Après la scission je n'aurais pas cru la F.S.M. aussi forte et aussi vivante ». Notre camarade catholique déclara tranquillement : « Pour moi ce Congrès est une révélation sur la force d'amitié et d'entente entre les peuples qui existe dans la classe ouvrière ».

J'ai simplement fait remarquer à ces trois camarades que leurs appréciations, semblables dans le fond, exprimées après qu'ils eussent entendu le Rapport général d'activité et celui du camarade Kuznetsov, étaient une véritable victoire de l'internationalisme prolétarien sur l'esprit sectaire et nationaliste des scissionnistes.

Ces trois camarades ont parlé comme des travailleurs. Ils se sont exprimés honnêtement. L'un a marqué sa surprise, l'autre une opinion juste sur l'amitié et l'entente entre les peuples. Le troisième a traduit exactement l'opinion de millions et de



Les délégués ouvriers de plus de 40 pays, hommes et femmes de toutes races, croyances et opinions, unis dans un même idéal de progrès humain, se pressent à l'entrée du Deuxième Congrès Syndical Mondial à Milan.

millions d'hommes et de femmes, pour qui la F.S.M. est une grande chose, en raison de ce qu'elle parle pour eux et par eux.

J'ai rapporté dans l' « éditorial » de notre Revue cette conversation parmi tant d'autres, au cours des journées du IIe Congrès Syndical Mondial, parce qu'elle permet de comprendre les raisons de notre optimiste sur l'avenir de notre mouvement syndical mondial.

Il n'est pas suffisant d'enregistrer, comme le fit le Congrès, l'accroissement numérique des forces syndicales ouvrières dans le monde depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Si la comparaison est faite avec la période précédant la guerre, nous enregistrerons une progression encore plus considérable. Cela veut dire que le rapport des forces sociales dans le monde incline de plus en plus en faveur des forces de la classe ouvrière et qu'historiquement rien ne peut le stopper définitivement.

Nous pouvons conjecturer, après le Congrès de Milan, que cette progression va poursuivre sa voie ascendante. Pratiquement chaque essai d'organisation des travailleurs et chacune de leurs actions les conduit vers la F.S.M., s'ils n'y sont déjà. Le nombre de messages, de lettres de sympathie reçus des pays où interdiction avait été faite aux syndicats de venir, même en qualité d'observateurs, au IIe Congrès Syndical Mondial, est un des signes de la force attractive de notre mouvement. C'est, par contre, une indication de faiblesse de la part de ceux, quels qu'ils soient, qui font de l'obstruction au développement des rapports amicaux et fraternels entre les travailleurs de tous les pays. Ils en sont réduits à des « diktats » contre les opinions et intentions des travailleurs.

La contribution du IIe Congrès de la F.S.M. à l'essor du mouvement syndical ouvrier n'est pas simplement dans le fait, pourtant essentiel, que le Congrès ait eu lieu. Cette contribution se retrouve encore dans les deux parties dominantes des décisions du Congrès, à savoir : 1° tâches et plan de travail d'organisation dont sont chargés le Bureau et le Comité Exécutifs ; 2° tâches d'orientation et programme d'action syndicale internationale.

La meilleure idée, la plus solide décision perdent vite une partie de leur valeur si un système d'organisation ne vient pas à leur aide pour les réaliser.

Pour rendre plus effectif le travail de la F.S.M. le Congrès a pris des décisions importantes. Il a donné un caractère officiel au Secrétariat de la F.S.M. en tant qu'organisme de travail quotidien de notre Fédération. En devenant secrétaires de la F.S.M. et membres du Comité Exécutif, mes camarades du Secrétariat, tout comme le Secrétaire Général, ont vu s'accroître, en conséquence, leur responsabilité et leurs possibilités, soit dans l'organisation de la représentation permanente de la F.S.M., soit en cas de décisions urgentes. Ainsi nous devons connaître une plus grande rapidité dans l'application des résolutions et conclusions des organismes délibérants et souverains : Bureau Exécutif, Comité Exécutif, Conseil général et Congrès, de notre Fédération. C'est une innovation importante.

En approuvant le Comité Exécutif d'avoir créé trois Départements Professionnels avant le Congrès, celui-ci s'est prononcé unanimement pour que de nouveaux Départements Professionnels soient organisés afin de pouvoir en compter 12 en fonctionnement en décembre 1949. Tenant compte des désirs exprimés par les Conférences Professionnelles des Métaux, des Textiles et des Cuirs et Peaux, le IIe Congrès a pris la décision d'appeler les D.P. « **Union Internationale des Syndicats** » de telle ou telle industrie. Nous allons vers des formes nouvelles dans l'organisation des activités de la F.S.M. Un rôle important est désormais dévolu aux Unions Internationales Professionnelles. Dans ce domaine aussi, nous devons être les les meilleurs représentants et défenseurs des intérêts des travailleurs. Cela sera compris par tous les responsables des Départements Professionnels et par chaque militant des Fédérations et Syndicats qui y adhèrent. Etre les meilleurs est un titre d'honneur.

Toujours au sujet des tâches d'organisation issues du Congrès, la Conférence Syndicale des Pays asiatiques et australiens qui aura lieu le 15 novembre 1949 en Chine aura, parmi ses attributions, celle d'organiser le Bureau de Liaison de la F.S.M. en Asie.

En ce qui concerne les tâches d'orientation, sur la proposition de notre camarade Benoît Frachon, le IIe Congrès a réaffirmé son adhésion au programme revendicatif et d'action économique et sociale élaboré à la Conférence Syndicale Mondiale de Londres en février 1945. Il faut comprendre la portée et la signification de cette décision : nous poursuivons l'œuvre syndicale entreprise en 1945 par notre organisation naissante. Cela veut dire que sur cette base et sur ce programme l'unité syndicale internationale est possible et qu'elle doit demeurer possible.

Le IIe Congrès a été pleinement conscient du rôle qui échoit à la F.S.M. dans la lutte des peuples en faveur de la paix et pour la défense des libertés démocratiques. J'écris cet éditorial alors que sont publiées les premières informations sur le « voyage » des généraux américains Bradley et Vandenberg et de l'amiral américain Denfeld. A leurs partenaires « européens-occidentaux » de l'ancien Q.G. du général Eisenhower, en Allemagne occidentale dans l'ancien immeuble de l'I.G. Farben, ils ont donné leurs instructions. Le lieu de la rencontre, l'objectif poursuivi, tout est bien symbolique.

Le IIe Congrès a parfaitement discerné et qualifié le sens de ce genre d'activité en déclarant :

« Le Plan Marshall, l'Union Occidentale, le « Pacte de l'Atlantique, sont autant de maillons d'une même politique agressive des « impérialistes anglo-américains qui aspirent « à l'hégémonie mondiale... »

Pour répondre à cette politique dangereuse pour la paix et pour l'humanité tout entière, le Congrès de la F.S.M. a appelé les travailleurs, dans tous les pays, dans toutes les professions et industries, à former **sur le lieu de travail** des Comités de Partisans de la Paix afin d'épauler l'action conjointe du Comité International du Congrès Mondial des Partisans de la Paix et de la F.S.M.

L'action unie des travailleurs est le moyen efficace de notre lutte permanente pour la paix.

N'oublions jamais cette recommandation capitale du IIe Congrès Syndical Mondial adressée à tous les syndicats du monde aussi bien qu'aux travailleurs et travailleuses de tous les pays.

Louis SAILLANT.

Unité dans la diversité

S'il fallait caractériser ce magnifique Congrès, on pourrait dire que son trait dominant a été l'unité dans la diversité : l'unité des travailleurs, de leur cause ultime, de leurs aspirations, de leur volonté de paix constructive, dans la diversité des langues, des pays, des types humains, des croyances, des opinions politiques... Ce fut un Congrès vraiment mondial, dans le plein sens du terme.

L'élan et l'enthousiasme de cette grande Assemblée rappelaient l'atmosphère du Premier Congrès de Paris, à l'automne de 1945. Mais avec, en plus, une sobre détermination, une discipline consciente des buts à atteindre et des difficultés à vaincre, qui condensait l'expérience acquise en ces quatre années de luttes multiples et riches d'enseignements.

Tous les délégués du Congrès, travailleurs authentiques, parlaient vraiment au nom des millions d'autres travailleurs qui, de tant de lointains pays, les avaient désignés pour venir à Milan exprimer leurs espoirs et leur volonté, apporter leur contribution à l'œuvre commune.

OBSTACLES SUR LA ROUTE

Certains, pour y parvenir, avaient dû vaincre des difficultés sans nombre. Tel le Secrétaire de la C.G.T. (T.L.D.) du Viet-Nam, Luu Duc Pho, un cheminot élu par son organisation pour la représenter au Deuxième Congrès Syndical Mondial.

Dès décembre 1948, il avait dû se mettre en route — à pied. Il lui fallut deux mois pour parcourir environ mille kilomètres, à travers des montagnes quasi désertes, dépendant pour se ravitailler des infimes villages perdus dans la forêt, de l'accueil amical de leurs habitants, paysans isolés du reste du monde. Des semaines au régime du riz et du poisson séché, la joie lorsque Luu et son guide trouvaient une source pleine de cresson. Puis enfin Bangkok, puis l'Inde — où tous les documents et photographies apportés au prix de tant de peines lui furent confisqués par la police hindoue. Et les longues semaines de la lutte pour l'obtention des visas.

Six mois de voyage périlleux et épuisant, pour venir apporter au Congrès le message des travailleurs vietnamiens et prendre part à ses travaux.



Luu Duc Pho, délégué de la C.G.T. du Viet Nam, dut entreprendre un voyage hasardeux qui dura 6 mois pour participer au Congrès et y apporter le message des travailleurs de son pays.

LES ABSENTS PAR FORCE

L'exemple de Luu Duc Pho est un cas typique, mais non un cas isolé. Lui, du moins, put parvenir jusqu'à Milan. Il y eut un certain nombre de délégations qui s'étaient rendues à Prague, d'où elles comptaient gagner l'Italie, mais qui se virent refuser les visas nécessaires par le Gouvernement italien ou par d'autres Gouvernements, celui de l'Inde en particulier.

C'est ainsi que les délégués de la Chine, de la Corée du Nord, de l'Inde (A.I.T.U.C.), de l'Uruguay également, ne purent assister au Congrès, en dépit de leurs multiples démarches et des vigoureuses protestations de l'Exécutif de la F.S.M. et du Congrès. La délégation de la République Populaire de Mongolie fut relativement plus heureuse, puisqu'elle fut enfin autorisée à se rendre à Milan, mais seulement trois jours avant la fin du Congrès.

D'autres délégations, régulièrement élues par leur organisa-

tion, ne purent même pas quitter leur pays. Ce fut le cas des représentants des Syndicats Japonais, auxquels le général Mac Arthur a — pour la troisième fois en deux ans — refusé l'autorisation de quitter le territoire, au mépris des libertés syndicales et démocratiques les plus élémentaires. Par contre, il a accordé sans difficulté cette autorisation aux délégués des pseudo-syndicats d'obédience gouvernementale pour se rendre à une conférence à Genève, où les scissionnistes cherchaient à créer une organisation pour combattre la F.S.M.

Le Congrès a d'ailleurs, en date du 1er juillet, protesté vigoureusement auprès de la Commission des Droits de l'Homme du Conseil Economique et Social des Nations Unies contre cette atteinte caractérisée aux droits syndicaux. Par lettre du 13 juillet, cette instance de l'O.N.U. informait le Secrétariat que sa demande était prise en considération.

Par ailleurs, le Congrès a voté à l'unanimité une résolution (dont on trouvera le texte plus loin) protestant énergiquement contre l'inique condamnation à mort de 10 marins, militants du mouvement syndical grec, prononcée par le Gouvernement monarcho-fasciste de Grèce.

Le Secrétariat de la F.S.M., qui en avait été chargé par le Congrès, intervint auprès de l'O.N.U. et des Gouvernements grec, britannique et américain dans l'esprit de cette résolution.

MENACES ET PRESSIONS

Il y eut aussi les menaces et les pressions de toute nature, exercées par les dirigeants scissionnistes de quelques Centrales nationales contre les organisations syndicales qui, dans leur pays, s'opposaient aux tentatives de division de la classe ouvrière ; ces organisations, en grand nombre et malgré toutes les menaces, ont fait connaître au Congrès leur sympathie, leur adhésion morale, avec leur profond regret de ne pouvoir prendre part à ses travaux.

Ainsi les menaces lancées par le Conseil Général du T.U.C. britannique ont retenu loin de Milan un certain nombre d'organisations syndicales de Grande-Bretagne, qui avaient annoncé leur intention d'envoyer leurs observateurs au Deuxième Congrès Syndical Mondial.

Le Conseil Général du T.U.C. avait fait savoir à chacune de ces organisations qu'il considérerait toute participation au Congrès de la F.S.M. comme « une action dirigée contre la politique générale du T.U.C. », et que des sanctions seraient prises en conséquence.

Devant cette menace, qui équivalait à une scission dans le mouvement syndical britannique, aucun représentant des Syndicats de Grande-Bretagne ne put prendre part au Congrès.

De même, le Bureau de la Fédération Générale du Travail de Belgique avait menacé d'exclusion toute organisation qui enverrait des délégués ou de simples observateurs, soit au Congrès, soit aux Conférences Internationales Constitutives des Départements Professionnels de la F.S.M.

On sait que cette même tactique scissionniste, tendant à provoquer sur le terrain national la division des forces syndicales qu'ils ont essayé de créer dans le domaine international, a été également appliquée par les dirigeants de droite du C.I.O. américain, qui menacèrent d'exclusion les organisations adhérentes qui « soutiendraient de quelque façon la F.S.M. ou les organismes qui en font partie ». On sait aussi que, contre ce « diktat », des Fédérations adhérentes au C.I.O. ont déjà revendiqué leur droit constitutionnel de demeurer affiliées à la F.S.M. et unies dans son sein aux travailleurs organisés du monde entier.

Soit en raison de difficultés matérielles, soit en raison d'obstacles « diplomatiques » mis au libre déplacement de leurs délégués, bon nombre d'organisations ouvrières récemment affiliées à la F.S.M. — en particulier de pays asiatiques ou australasiens — ne purent pas non plus, malgré leur vif désir chaleureusement exprimé, prendre une part active aux travaux de notre Congrès.

Il y eut, malgré tout, des présences nouvelles. Ainsi pour la première fois depuis la guerre, les Syndicats allemands participaient à nouveau, à égalité de droits, à un Congrès Syndical international.

Pour souligner cet événement, les Syndicats allemands avaient réuni dans leur pays, divisé en deux, plusieurs millions de signatures de travailleurs et travailleuses, apposées au bas d'un document par lequel les syndicalistes allemands s'engagent solennellement à réaliser les décisions de la F.S.M. et de son Congrès, « afin de démontrer qu'ils sont dignes — en dépit d'errements passés qu'ils reconnaissent et répudient — de la confiance qui leur a été faite en acceptant, sans réserves ni réticences, leur adhésion ».

MESSAGES DE TRAVAILLEURS DU MONDE ENTIER

La liste complète des milliers de messages parvenus au Congrès, lui apportant l'adhésion et les encouragements des travailleurs et des organisations démocratiques de tous les coins du monde, remplirait à elle seule plusieurs pages de cette Revue.

Nous devons donc nous borner à indiquer les pays d'où provenaient ces messages :

Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Birmanie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée (du Nord et du Sud), Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Hongrie, Iran, Italie, Japon, Mongolie, Norvège, Panama, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Trieste, Uruguay, Union Sud-Africaine, Venezuela, Yougoslavie.

En outre, parmi les principales organisations démocratiques qui envoyèrent des messages au Congrès il convient de signaler :

Le Congrès Mondial des Partisans de la Paix et plusieurs de ses Comités Nationaux ou régionaux; la Fédération Démocratique Internationale des Femmes; la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique; la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques ; les Etudiants Démocratiques ; l'Alliance Coopérative Internationale.

Le message de cette dernière organisation, retardé dans sa transmission, n'ayant pu être porté à temps à la connaissance de tous les délégués, nous en donnons ici le texte :

« L'Exécutif de l'Alliance Coopérative Internationale envoie ses salutations fraternelles et cordiales au Deuxième Congrès Syndical Mondial. Il exprime l'espoir que les délibérations du Congrès puissent servir au mieux les intérêts de tous les travailleurs syndiqués affiliés à la Fédération Syndicale Mondiale. — Signé : Thorsten Odhe, Directeur. — G.-F. Polley, Secrétaire Général ».

Enfin parmi les délégués fraternels qui assistaient au Congrès, il convient de signaler la présence de MM. Louis Gros, représentant l'Organisation des Nations Unies; Jan Schuil, représentant le Bureau International du Travail; Montagnier, représentant l'U.N.E.S.C.O.; Van Houtte, représentant la F.A.O. (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture): Hronek, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale des Journalistes; Crowther, représentant la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques.

DEUIL POUR LA MORT D'UN GRAND LUTTEUR

La séance du 2 juillet fut attristée par l'annonce faite à la tribune par le Président, G. Di Vittorio, de la perte douloureuse soufferte par tous les travailleurs, en la personne d'un grand lutteur, défenseur courageux de la classe ouvrière et symbole de sa résistance contre le fascisme hitlérien : Georges Dimitrov, chef du gouvernement bulgare.



La salle du Congrès pendant la séance d'ouverture.

Les délégués, debout, observèrent une minute de silence ému. Le Bureau Exécutif décida d'envoyer à M. Kolarov, Ministre des Affaires Etrangères de Bulgarie, un télégramme « exprimant la tristesse des délégués au Deuxième Congrès Syndical Mondial pour la mort de ce grand antifaciste, connu par les travailleurs du monde entier; et présentant au gouvernement, aux organisations syndicales et au peuple de Bulgarie, leurs sentiments fraternels de condoléances en cette douloureuse circonstance ».

LE TRIBUT FRATERNEL DES TRAVAILLEURS ITALIENS

Tout au long des douze jours que dura le Congrès, de très nombreuses délégations de travailleurs et travailleuses de diverses professions, venus de différentes régions de l'Italie, vinrent apporter à la grande Assemblée, qui réunissait les représentants des Syndicats de toutes les régions du globe, le salut chaleureux et fraternel des ouvriers de toute l'Italie.

Ces délégations offrirent au Congrès et à la F.S.M. de très beaux présents, exemples en modèles réduits, exécutés avec perfection, de leur labeur quotidien.

Un des moments les plus émouvants fut marqué par la visite de la délégation représentant les deux millions de « braccianti » (travailleurs agricoles) qui venaient de terminer victorieusement leur grève historique et apportaient au Congrès ce vivant exemple de la puissance de la solidarité ouvrière.

Enfin, à la clôture du Congrès, un vibrant meeting de masse rassembla, dans le Parc qui entourait le Palazzo dell' Arte où s'étaient déroulés ses travaux, des milliers de travailleurs milanais auxquels s'étaient jointes de nombreuses délégations, masculines et féminines, venues de diverses provinces d'Italie et portant les pittoresques costumes régionaux de leur patrie.

LE PREMIER DRAPEAU DE LA F.S.M.

Au cours du Congrès, G. Di Vittorio, au nom de la Confédération Générale du Travail Italienne, offrit à la F.S.M. son premier drapeau : magnifique étendard de soie rouge sur laquelle sont brodés, avec le nom de notre organisation, les deux hémisphères qui symbolisent son caractère universel.

La délégation hongroise distribua pour sa part aux délégués de jolis drapelets de soie, reproduisant en miniature le drapeau de la F.S.M. et brodés par les ouvrières hongroises en l'honneur du Congrès. En outre l'Administration des Postes de Hongrie avait émis une belle série de quatre timbres-poste commémoratifs du IIe Congrès Syndical Mondial, dont des exemplaires furent remis aux délégués.

Enfin les « partisans », soldats sans uniforme de la résistance italienne contre l'envahisseur, offrirent à la F.S.M. leur fanion symbolique. Et la délégation du Viet-Nam offrit à son tour un drapeau vietnamien apporté au prix des mille difficultés dont nous avons parlé plus haut.

*

En conclusion, on peut affirmer que le 2e Congrès Syndical Mondial a constitué une puissante démonstration de l'unité compacte et solide et de l'étroite amitié qui lient les travailleurs du monde, par-dessus toutes les frontières. Indiscutablement ce Congrès a revêtu une très grande signification historique, qui ne fera que s'affirmer dans les mois à venir.

71.786.515 Travailleurs ont adhéré au IIe Congrès Syndical Mondial

Au nom de la Commission de Vérification des Pouvoirs, composée des camarades suivants : Henri Raynaud (France), Rjanov (U.R.S.S.), Grassi (Italie), S. Ocampo (Chili), Harustyak (Hongrie), Blokzijl (Pays-Bas), Stoica (Roumanie), Marschke (Allemagne), Bozicevic (Yougoslavie), Henri Raynaud présenta au Congrès les conclusions et le rapport de cette commission. Après avoir pris connaissance des documents mis à sa disposition et entendu les diverses délégations, elle établit la liste des organisations syndicales nationales ayant donné leur adhésion au 2e Congrès et confirmé leur attachement à la F.S.M.

Ce ne fut pas sans une légitime fierté qu'elle put ainsi annoncer que 47 pays ou organisations, accusant un total impressionnant de 71.786.515 adhérents, avaient donné leur adhésion au deuxième Congrès Syndical Mondial.

Après avoir rappelé les importantes organisations adhérentes qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté « auxquelles la réaction capitaliste n'est pas étrangère », n'avaient pu se faire représenter directement, la Commission établit une liste spéciale de ces organisations.

Enfin, au total des 47 organisations, avec un total de 225 délégués, présents au Congrès, la Commission ajouta une troisième liste : celle des 16 pays ou organisations qui y étaient représentés par 27 observateurs. Voici le détail des trois listes :

LISTE A. — Organisations adhérentes au IIe Congrès de la F. S. M.

PAYS	TITRE DE L'ORGANISATION	NOMBRE d'adhérents	DELEGUES statutaires tit.	DELEGUES statutaires suppl.	DELEGUES présents tit.	DELEGUES présents suppl.	Autorisés comme invités supplément.
Afrique du Sud	Syndicats non européens	119.000	1	1	1		
Albanie	Union des Syndicats	64.000	1	1	1	1	
Allemagne	F.D.G.B.	5.049.000	20	4	18		
Australie	Cons. Synd.	625.000	2	2	1		
Birmanie	Congrès Trad. Union	20.000	1	1			
Bolivie	C.S.T.B.	45.000			1		
Brésil	Conf. Trav.	150.000	1	1	1	1	4
Bulgarie	U.G.P.O.	750.000	2	3	3		
Ceylan	Fédération Syndicale	20.230	1	1	1		
Chili	C.T.Ch.	200.000	1	1	1		
Chine	Fédération Pan-Chinoise	3.500.000	14	4			
Chypre	Cons. Synd.	13.200	1	1	1	1	1
Colombie	Conf. des Trav.	200.000	1	1			
Corée du Nord	Cons. Synd.	467.000	2	2			
Costa-Rica	Conf. des Trav.	50.000	1	1	1		
Corée du Sud	Cons. Synd.	252.000	1	1			
Cuba	C.T.C.	500.000	2	2	2		
Espagne	U.G.T. Paris	31.250	1	1	1	1	
Finlande	Conf. Synd.	260.000	1	1	1		
France	C.G.T.	5.100.000	20	4	20	2	
Grèce	C.G.T.				1		
Guatemala	Conf. des Trav.	50.000	1	1	1	1	
Hongrie	Cons. Synd.	1.600.000	7	4	6	2	
Indes	A.I.T.U.C.	600.000	2	2			
Italie	C.G.I.L.	5.588.366	22	4	22	4	3
Israël	Histadruth	250.000	1	1	1	1	3
Israël	Arabes	20.000	1	1	1	1	
Japon	C.L. des Synd.	6.700.000	27	4			
Liban	Féd. Synd.	25.570	1	1	1		
Luxembourg	Féd. Synd. Libre	10.000	1	1	1		
Mexique	Union Gén. des Trav. et Pays.	500.000	2	2	2		
Mongolie	Cons. des Synd.	28.000	1	1			
Pays-Bas	E.V.C.	170.000	1	1	1	1	
Panama	Féd. Synd. des Travail.	25.000	1	1			
Philippines	C.I.O.	100.000	1	1			
Pologne	Com. Synd.	3.500.000	14	4	14	4	
Rhodésie du Nord	Féd. des Mineurs	3.000	1	1	1		
Roumanie	C.G.T.	1.716.279	7	4	7	4	5
Tchécoslovaquie	Cons. Synd.	3.000.000	12	4	12	4	
Trieste	Synd. Unif.	80.000	1	1	1	1	
Tunisie	U.S.T.T.	33.000	1	1	1	1	
Tunisie	U.G.T.	56.370	1	1	1	1	1
U.R.S.S.	Cons. Cent. des Synd.	28.500.000	42	4	30	4	3
Uruguay	Union Gle des Travailleurs	40.000	1	1			
Viet-Nam	C.G.T.	258.000	1	1	1	1	
Yougoslavie	Conf. des Syndicats	1.500.000	6	4	6	3	
Syrie	Congr. Ouvrier	17.250	1	1	1		
	Total	71.786.515			166	37	22

LISTE B. — Organisations participantes non présentes

PAYS	TITRE DE L'ORGANISATION	NOMBRE d'adhérents	NOMBRE de délégués statutaires	
			titulaires	suppl.
Birmanie	Congrès Trades Union	20.000	1	1
Chine	Fédération Pan Chinoise	3.500.000		
Corée du Nord	Conseil Syndical	467.000	2	2
Corée du Sud	— id. —	252.000	1	1
Colombie	Conf. des Trav.	200.000	1	1
Indes	A.I.T.U.C.	600.000		
Philippines	C.I.O.	100.000	1	1
Japon	Com. L. des Synd.	6.700.000	27	4
Panama	Fédération Synd. des Trav.	25.000	1	1
Mongolie	Cons. des Synd.	28.000	1	1
Uruguay	Union Générale des Travailleurs	40.000	1	1

LISTE C. — Organisations observatrices

PAYS	TITRE DE L'ORGANISATION	NOMBRE d'adhérents	NOMBRE observateurs	
Afrique du Sud	Trade Council Conseil des Syndicats	140.000	3	
Argentine	Mouvement d'opposition		1	
Finlande	Trade Union of Metal Workers		1	
Nouvelle-Zélande	Waterside Workers Union	6.000	1	
Canada	United Electrical Radio and Machine Workers (Toronto)	25.000	1	
Belgique			5	
Pakistan			1	
Ceylan			1	délégué
Equateur			1	fraternel
Islande			1	
Guatemala	Fédération Syndicale		1	
Venezuela	Comité Syndical Unitaire du Pétrole	25.000	3	
	Fon. des Trav. Etat de Anzoatégui	35.000	3	
	Fon. des Trav. de l'Etat de Miranda		2	
Australie			1	
Autriche			1	
			27	

LISTE D. — Départements Professionnels

	DELEGUES titulaires	DELEGUES suppléants
Cuirs et peaux	1	1
Métaux	1	1
Enseignement	1	1
Textile	1	1
	4	4

Réunions du Bureau Exécutif du Comité Exécutif et du Conseil Général

Le Bureau Exécutif de la F.S.M. s'est réuni à la Bourse du Travail de Milan les samedi 25 et dimanche 26 juin 1949. Il décida de recommander au Comité Exécutif, avec avis favorable, deux nouvelles demandes d'affiliation : la Fédération des Syndicats de Corée du Sud et le Conseil Central des Syndicats de la République Populaire de Mongolie.

Il entendit un premier rapport sur les Conférences Constitutives des Unions Internationales des Syndicats des Métaux, du Textile et de l'Habillement et des Cuirs et Peaux. Il se déclara entièrement satisfait de la création de ces trois organismes syndicaux internationaux rattachés à la F.S.M.

Le Bureau Exécutif a vivement regretté l'absence d'un des Vice-Présidents de la F.S.M., Liu Ning-I (Chine) qui attendit vainement à Prague que le gouvernement italien lui accorde son visa, malgré l'intervention répétée des organisations syndicales italiennes.

Dans sa dernière séance, le B.E. prépara les travaux du Comité Exécutif et discuta des questions administratives.

Réuni le lundi 27 juin à la Bourse du Travail de Milan, le Comité Exécutif examina le projet d'ordre du jour du Congrès et prépara le travail du Conseil Général pour le lendemain. Il entendit des rapports concis, mais documentés, de Benoit Frachon, S. Rostovsky et B. Gebert, sur le grand succès obtenu par les Conférences Constitutives des trois premiers Départements Professionnels qui venaient d'être établis au sein de la F.S.M.

Le Comité Exécutif examina aussi le rapport financier et prit les décisions nécessaires pour assurer le financement et le plein développement des activités qui ne cessent de s'étndre et de s'accroître, de la Fédération Syndicale Mondiale.

Le 28 juin le Conseil Général de la F.S.M. se réunit au Palazzo dell'Arte à Milan.

Il approuva à l'unanimité le projet d'ordre du jour proposé pour le Congrès, le rapport financier présenté au nom de l'Exécutif par le Secrétaire Général et le projet de règlement intérieur du Deuxième Congrès Syndical Mondial. Il prépara également l'ordre des travaux pour la bonne marche de celui-ci, ainsi que l'organisation des diverses Commissions prévues pour son fonctionnement.

Les Séances du Congrès

Du 29 juin au 10 juillet, les séances du IIe Congrès se sont déroulés dans la grande salle du Palazzo dell'Arte à Milan.

Le Congrès procéda tout d'abord à l'élection de son Presidium, composé de 10 membres — (dont l'un, Liu Ning-I, ne put occuper son siège pour les raisons que nous avons déjà citées) — qui présidèrent les séances à tour de rôle :

Giuseppe Di Vittorio (*Italie*), V.V. Kuznetsov (*U.R.S.S.*), Alain Le Leap (*France*), Liu Ning-I (*Chine*), Vicente Lombardo Toledano (*Amérique Latine*), J. Kolsky (*Tchécoslovaquie*), S.A. Wickremasinghe (*Inde et Ceylan*), Berend Blokzjil (*Pays-Bas*), H. Huunonen (*Finlande*) *et* Hassen Sadaoui (*Tunisie, pour les pays africains*).

A l'unanimité, le Congrès adopta alors l'ordre du jour tel qu'il avait été établi par le Conseil Général sur proposition du Comité Exécutif. Puis il procéda à l'élection des Commissions suivantes : Commission de Vérification des Pouvoirs, Commission du Règlement et Commission des Candidatures.

Rappelons que les six grandes questions portées à l'ordre du jour du Congrès étaient les suivantes :

Activité générale de la F.S.M. ;

Politique générale et action de la F.S.M. pour l'unité syndicale internationale et en faveur de la Paix et de la défense des droits démocratiques des peuples ;

Action de la F.S.M. et des Centrales Nationales affiliées pour la défense des intérêts économiques et sociaux des Travailleurs ;

Application de l'article 13 des Statuts de la F.S.M. sur les Départements Professionnels ;

Activité syndicale dans les pays asiatiques, australasiens, africains et latino-américains ;

Le problème des migrations de main-d'œuvre; Egalité des droits économiques et sociaux des travailleurs immigrés.

Ces questions firent l'objet des 12 rapports dont nous publions ci-après un résumé très sommaire, dans l'ordre où ils furnt présenté. Sur chacune de ces questions la présentation des rapports fut suivie d'une ample et libre discussion.

Rapport général d'activité

(Point 6 de l'ordre du jour du Congrès)

présenté par Louis SAILLANT

(*29 juin, séance du matin*)

En présentant au Congrès le rapport général d'activité de la F.S.M., le secrétaire général souligna que les délégations syndicales nationales étaient réunies en ce deuxième Congrès de la F.S.M. à la fois pour donner leur avis sur l'activité de l'organisation depuis sa fondation, en octobre 1945, et pour mettre au point l'orientation et l'action futures de notre organisme mondial.

Après avoir rendu hommage à la fraternelle hospitalité des travailleurs italiens et leur avoir adressé, au nom du Congrès le salut amical du mouvement ouvrier international, Louis Saillant entreprit une brève analyse de ce que fut, du 15 octobre 1945 au 30 avril 1949, l'activité de la F.S.M. « Ce rapport — dit-il — peut être considéré comme le recueil d'une période de l'histoire syndicale internationale, dont se serviront les organisations syndicales bien longtemps après la fin de ce Congrès. »

Le rapport mit en relief le fait que les débats qui allaient avoir lieu sur ce rapport — en l'enrichissant par les observations, les critiques de chaque délégation — seraient de libres discussions, comme il sied à une organisation démocratique telle que la nôtre. Et il posa lui-même la question initiale : « *Dans le cours de ses quarante-cinq mois d'existence, la F.S.M. a-t-elle respecté l'esprit et la lettre des décisions et*

résolutions prises en 1945 ? » Comment a-t-elle rempli la mission qui lui fut confiée par la Conférence Syndicale Mondiale de Londres, en février 1945, et par le premier Congrès Syndical Mondial de Paris ?

Examinant point par point les tâches essentielles qui furent alors tracées, et, les comparant avec le travail accompli dans chaque domaine, Saillant dressa un bilan réaliste en indiquant côte à côte les résultats obtenus et les insuffisances, les faiblesses — dont il signala aussi les causes et les responsables. Ce bilan comporte les dix points statutaires suivant :

1. L'aide apportée aux travailleurs et à l'organisation de leurs syndicats, partout où cela était nécessaire, dans les pays moins développés socialement ou industriellement ;

2. La lutte pour l'extermination de toutes les formes fascistes de gouvernement et de toutes les manifestation de fascisme, sous quelque forme qu'il opère et quelque nom qu'il soit connu ;

3. La lutte contre la guerre, le travail en vue d'une paix stable et durable ;

4. Le concours de la F.S.M. à l'établissement d'une organisation internationale puissante et efficace, devant prévenir toute agression et maintenir la paix ;

5. L'encouragement à la plus large coopération internationale possible dans le domaine social et économique, l'appui à toutes mesures tendant au développement industriel et à l'utilisation intégrale des pays en voie de développement ;

6. La poursuite de la lutte contre la réaction et pour le plein exercice des droits démocratiques et des libertés de tous les peuples ;



Louis Saillant présente son Rapport général d'Activité.

7. La représentation des intérêts des travailleurs dans toutes les institutions internationales auxquelles il appartient de résoudre les problèmes de l'organisation mondiale fondée sur les accords et conventions conclus entre les Nations Unis et dans toutes les autres organisations internationales ;

8. L'organisation de la lutte commune des syndicats de tous les pays, en orientant et dirigeant l'action unie de tous les syndicats pour l'application de ces cinq décisions du Congrès Syndical Mondial de Paris ;

9. L'organisation et l'unification dans le sein de la F.S.M. des syndicats du monde entier, indépendamment des questions de race, de nationalité, de religion ou d'opinion politique ;

10. L'application de cette position unitaire, en cherchant, dans le respect de l'esprit et de la lettre de nos statuts, à préparer et organiser l'éducation des syndiqués en ce qui concerne la question de l'unité internationale des travailleurs, en éveillant en eux la conscience de leur responsabilité individuelle dans la réalisation des buts et objectifs des syndicats.

Par une analyse des faits, « franche et nette, ne méconnaissant ni ce qui est notre force, ni ce que furent nos difficultés », Saillant montra à quel point était positif ce bilan des activités de la F.S.M., sans dévier de la ligne de conduite définie unanimement par le premier Congrès Syndical Mondial de Paris, ni du programme de travail tracé par les Centrales Syndicales Nationales en octobre 1945.

Mais — ajouta-t-il — la légitime fierté que nous inspire notre organisation ne doit pas nous priver de faire la propre critique de nos activités. Ce bilan critique du travail positif de la F.S.M. doit préparer l'avenir de cette organisation, donc corriger ses faiblesses, « afin d'utiliser à plein notre force essentielle, qui est notre foi et notre confiance inébranlable dans les travailleurs et les travailleuses du monde entier ».

Le rapporteur examina alors en détail les critiques formulées contre la F.S.M. et les attaques dont elle avait été l'objet, qui en furent les auteurs et pour quels motifs. Il montra aussi par qui, et dans quelles circonstances, la F.S.M. avait été soutenue et aidée : « dans tous les pays, par les travailleurs eux-mêmes qui comprennent le sens de la communauté d'intérêts entre les travailleurs du monde, l'absence de toute raison justifiable d'animosité entre eux ; à l'O.N.U., par les Gouvernements des pays où la classe ouvrière est au pouvoir et dont la politique consiste à pratiquer une coopération constante et constructive avec les organisations des travailleurs ».

Ce contraste amena naturellement Saillant à retracer les étapes du malaise, puis des intrigues dans les organismes exécutifs de la F.S.M., des efforts tentés en vue de l'éclatement, de la disparition de notre organisation, alors que celle-ci devait, dès sa création, et pour rassembler les organisations syndicales de travailleurs de races, de nationalités, d'opinions politiques et religieuses les plus diverses, « vivre sur la base d'un large compromis ».

Montrant l'inanité des motifs allégués par les auteurs de la rupture de l'unité syndicale internationale, motifs qui ne pourront jamais justifier cette rupture devant les travailleurs du monde, le secrétaire général de la F.S.M. déclara :

> « *Nous ne croyons pas que cette rupture soit à jamais définitive. Son origine est bien étrangère aux préoccupations et aux sentiments des travailleurs.* »

Saillant rappela les luttes entreprises, pour l'application des principes mêmes que défend le F.S.M., par les travailleurs des pays dont quelques dirigeants syndicaux prirent sur eux la responsabilité de la scission. Puis il montra l'inanité des efforts entrepris en vue d'isoler la F.S.M., ainsi que l'importance du rôle d'union amicale entre les travailleurs du

monde que sont appelés à jouer les départements professionnels.

Enfin, après avoir examiné l'origine des deux principaux dangers auxquels les travailleurs ont actuellement à faire face : crise économique dans les pays capitalistes et menace de guerre, puis montré ce que ces dangers impliquent pour les masses laborieuses à travers le monde, le secrétaire général de la F.S.M. ajouta :

« *Nous étions 65 millions en octobre 1945. Malgré la scission, ce Congrès représente plus de 71 millions de syndiqués. Cela veut dire que matériellement la F.S.M. conserve une position solide. Moralement elle est sortie victorieuse de tous les assauts dirigés contre elle pour la faire disparaître.* »

Et le rapporteur conclut en appelant les délégués à se mettre au travail avec ardeur « pour mériter la confiance que tant de millions d'hommes et de femmes dans le monde ont placée dans le deuxième Congrès Syndical Mondial, pour décevoir les adversaires de la F.S.M., pour que ce Congrès consolide notre organisation, pour l'unité entre les travailleurs et la paix entre les peuples ».

Discussion du Rapport Général d'Activité

Il n'est naturellement pas possible, étant donné l'espace limité dont nous disposons dans cette Revue, de publier plus qu'une simple indication sur la discussion, à la fois ample et d'un intérêt considérable, qui s'est déroulée sur les rapports présentés au Deuxième Congrès Syndical Mondial. Autour de chacun de ces rapports eut lieu un débat très complet et très démocratique, auquel prirent part de nombreux délégués.

Le procès-verbal du Congrès, qui sera publié ultérieurement, contiendra le texte sténographique de ces interventions.

Dans la discussion générale sur le Rapport d'Activité de la F.S.M. intervinrent les délégués suivants :

Ziartides (Chypre); Farhat Hached (Tunisie-U.G.T.T.); Soloviev (U.R.S.S.); Gaston Monmousseau (France); Faustino Calcines (Cuba); Mustapha El Ariss (Liban); Vicente Lombardo Toledano (C.T.A.L.); Ivanovitch (Yougoslavie); Anton Apro (Hongrie); Warnke (F.D.G.B., Allemagne); Cwik (Pologne); Kristaq (Albanie); E. Erban (Tchécoslovaquie); G. Apostol (Roumanie); Franceschi (Italie); Ruben Iscaro (Argentine); Wickremasinghe (Ceylan); Salvador Ocampo (Chili); Munem Jarsuha (Travailleurs Arabes d'Israël); Chr. Blagoeff (Bulgarie); Rossi (Travailleurs chrétiens C.G.I.L., Italie); Jarblum (Israël); L. Wolfson (Union Sud-Africaine); B. Blokzijl (E.V.C.-Pays Bas); E. Radick (Trieste).

Au cours du débat, Louis Saillant avait annoncé que les délégués élus par le « Comité de Liaison » des Syndicats Japonais (affilié à la F.S.M.) ne pouvaient assister au Congrès parce que l'Administration Militaire américaine leur refusait le permis de sortie. Il avait proposé au Congrès — qui le vota à l'unanimité — le texte d'une résolution saluant les syndicalistes japonais et protestant contre l'attitude discriminatoire des autorités occupantes.

Le Secréaire Général donna également lecture d'un message de la délégation désignée par la Fédération Pan-Chinoise du Travail, qui ne put parvenir jusqu'à Milan parce que le gouvernement italien lui refusa les visas nécessaires. Le Congrès éleva également sa protestation en saluant les travailleurs libérés de la Chine nouvelle.

Saillant expliqua aussi les raisons de certaines absences, notamment des délégués des Syndicats de l'Egypte et de l'Iran, où la réaction sévit avec dureté; mais il affirma que rien ne pourra empêcher les militants qui dans tous ces pays soutiennent activement la F.S.M. de continuer à lutter pour la libération des travailleurs et la conquête de leurs droits.

Enfin le Secrétaire Général résuma le débat en répondant aux observations présentées en cours de discussion et en tirant les conclusions qui se dégagent de ce vaste échange d'opinions et d'expériences.

Résolution

du IIe Congrès Syndical Mondial sur le Rapport d'Activité Générale de la Fédération Syndicale Mondiale présenté par le Secrétaire Général de la F.S.M.

1. — Le IIe Congrès Syndical Mondial déclare que durant les 45 mois qui se sont écoulés depuis son Congrès Constitutif, la Fédération Syndicale Mondiale a agi en pleine conformité avec les tâches et objectifs énoncés dans les Statuts. Son but essentiel a été de mettre en application les résolutions fondamentales adoptées à la Conférence Syndicale Mondiale de Londres et au Congrès de Paris, ainsi qu'aux sessions du Conseil Général et du Comité Exécutif.

Pendant toute cette période la F.S.M. s'est occupée des problèmes d'actualité ayant une importance vitale pour les travailleurs de tous les pays.

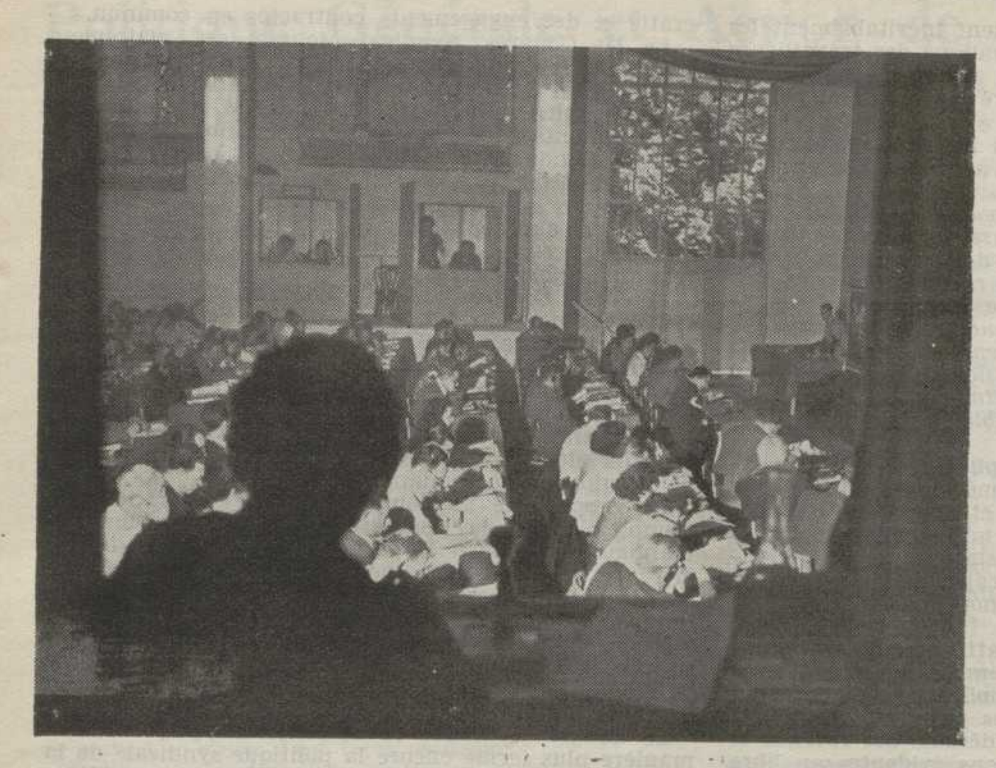
2. — Le IIe Congrès Syndical Mondial approuve la politique et les activités du Comité et du Bureau Exécutif depuis la création de la F.S.M. Le Congrès rappelle les efforts de la F.S.M. en ce qui concerne :

a) la dénonciation énergique des persécutions infligées aux Syndicats et à leurs dirigeants dans des pays capitalistes, coloniaux et semi-coloniaux ;

b) l'aide pratique apportée aux organisations affiliées à la F.S.M. ;

c) les mesures prises en vue de la création des unions internationales des syndicats par branche d'industrie (Départements Professionnels).

3. — Le IIe Congrès Syndical Mondial approuve l'ac-



La salle du Congrès vue de l'une des 4 cabines des interprètes, d'où chaque intervention était transmise simultanément aux délégués ne comprenant pas la langue de l'orateur, dans les 3 autres langues officielles du Congrès.

tion menée par la F.S.M. pour obtenir d'être représentée au sein de l'O.N.U. En dépit de l'opposition systématique des Gouvernements des U.S.A., de la Grande-Bretagne et d'autres pays capitalistes, la F.S.M. a pu après des interventions opiniâtres et répétées obtenir certains droits au sein du Conseil Economique et Social de l'O.N.U. où elle dispose maintenant du Statut officiel d'organisation internationale non gouvernementale.

La Fédération Syndicale Mondiale a saisi le Conseil Economique et Social des questions vitales pour les travailleurs du monde et notamment :

a) la garantie de l'exercice et du développement des libertés et droits syndicaux ;

b) les violations des droits et libertés syndicaux ;

c) l'application du principe d'un salaire égal pour un travail égal à la main-d'œuvre féminine par rapport au travail masculin ;

d) la lutte concrète contre l'inflation et pour la conservation du pouvoir d'achat des salaires ;

e) l'amélioration des niveaux de vie des travailleurs dans les pays économiquement sous-développés ;

f) la lutte contre le chômage et pour l'application d'une politique de plein-emploi.

Sur toutes ces questions, le IIe Congrès enregistre les efforts déployés par la F.S.M. afin d'orienter le Conseil Economique et Social vers des solutions satisfaisantes pour les travailleurs. Le Congrès considère que la F.S.M. doit poursuivre sur chacun de ces problèmes une action persévérante sans se laisser arrêter par les difficultés déjà existantes ou par celles qui pourraient surgir à l'avenir, tant dans l'Organisation des Nations Unies que dans les Institutions Intergouvernementales et Spécialisées dans lesquelles la F.S.M. est représentée. A ce sujet le Congrès formule avec fermeté sa protestaion contre l'action de quelques gouvernements à l'O.N.U. qui contestent les droits légitimes de la F.S.M. et empêchent la discussion de problèmes d'une importance vitale pour les travailleurs, présentés par la F.S.M.

4. — Le IIe Congrès enregistre que la F.S.M. a élevé bien souvent la vive protestation du mouvement syndical mondial contre les régimes de dictature fasciste existant en Espagne et en Grèce, contre les guerres colonialistes en Indonésie et au Viet-Nam. La F.S.M. a agi pour la démilitarisation, la dénazification et la démocratisation accélérées et complètes de l'Allemagne, pour la démilitarisation et la démocratisation du Japon et pour la création dans ces derniers pays de syndicats démocratiques largement représentatifs de la volonté des travailleurs organisés sur la base d'une unité syndicale complète. Toutes ces actions ont été des manifestations conséquentes et concrètes de la lutte de la Fédération Syndicale Mondiale pour la Paix et la démocratie dans le monde.

5. — Le IIe Congrès Syndical Mondial approuve l'action du Bureau Exécutif de la F.S.M. qui dans sa session de Septembre 1946 à Washington a prévenu les travailleurs du monde des objectifs agressifs de la réaction internationale, réapparue moins d'un an après la fin de la deuxième guerre mondiale. La F.S.M. a dénoncé à maintes reprises les atteintes portées par les cercles gouvernementaux réactionnaires et des employeurs aux droits légitimes et au niveau de vie des masses travailleuses. La F.S.M. a sans cesse appelé les travailleurs et les travailleuses à réagir énergiquement contre toute atteinte à leurs droits et à leur liberté. Cette action directe, exercée tant sur l'ensemble de l'opinion publique que sur la classe ouvrière a été le complément indispensable à l'activité de la F.S.M. auprès de l'O.N.U. pour la défense de ces mêmes droits et libertés.

Le IIe Congrès constate que, néanmoins, les offensives des réactionnaires et celles des impérialistes n'ont cessé de s'accentuer. Malgré une résistance continuelle des organisations syndicales et de la classe ouvrière dans les pays capitalistes, coloniaux et semi-coloniaux, le pouvoir d'achat des salaires a diminué au cours de ces dernières années, le chômage s'est accru, l'exploitation des travailleurs s'est intensifiée, leur niveau de vie s'est aggravé. Les tentatives des travailleurs et de leur organisation syndicale pour améliorer la situation de la classe ouvrière se heurtent à une opposition continuelle des classes possédantes et des gouvernements qui appliquent la politique favorable aux intérêts capitalistes. Malgré la répression croissante, les mouvements de grève se multiplient sans cesse. Des lois antisyndicales et antiouvrières sont publiées pour arrêter l'extension de ce large combat social. Mais celui-ci se poursuit dans tous les pays où les droits des travailleurs et leurs conditions d'existence ont été mis en cause.

Le IIe Congrès remarque que dans tous les pays où des conflits sociaux ont lieu, les syndicats quelles que soient les tendances, politiques et les opinions reli-

gieuses de leurs adhérents, mènent inévitablement les luttes ayant traité aux revendications des travailleurs sur la base du programme de revendicaions économiques et sociales qui fut élaboré par le premier Congrès Syndical Mondial.

6. — Le IIe Congrès Syndical Mondial approuve le Conseil Général de la F.S.M. d'avoir déclaré en 1947 que :

« *Partout, les forces du monopolisme capitaliste s'efforcent de briser l'unité de la classe ouvrière, de diviser et d'affaiblir ses forces et de détruire sa puissance politique. Si ces forces devaient réussir, une paix stable, avec la sécurité économique et des conditions de vie meilleures pour tous, deviendraient inaccessibles, et le monde une fois de plus prendrait le chemin tragique qui conduit à la dépression économique, aux conflits internationaux et inéluctablement, à une nouvelle guerre beaucoup plus terrible encore que la précédente.* »

La politique des monopoles capitalistes les plus agissants s'exprime dans l'action menée par l'impérialisme américain, le plan d'hégémonie et de domination économique, financière, politique et militaire appelé « Plan Marshall », est une des manifestations de cette politique de force du monopolisme capitaliste que le Conseil Général de la F.S.M. a dénoncé à la session de Prague en Juin 1947.

Le Congrès Syndical Mondial affirme qu'il est maintenant très évident pour l'ensemble des travailleurs syndiqués du monde que l'application du « Plan Marshall » a entraîné dans les pays où elle a été imposée, un accroissement considérable des revenus et profits capitalistes, des restrictions évidentes au libre développement des industries nationales, et par voie de conséquence une augmentation progressive et sensible du chômage, aggravant encore les conditions de vie déjà insuffisantes des populations travailleuses.

7. — Le IIe Congrès Syndical Mondial remarque que, pour poursuivre leurs objectifs de domination et de réaction sociales, les forces impérialistes ont alimenté une vaste propagande visant à créer un climat propice à une nouvelle guerre mondiale. Pour atteindre ces objectifs, les forces réactionnaires cherchent à affaiblir la classe ouvrière, à diviser ses rangs, pour empêcher sa résistance organisée à leurs visées criminelles contre l'humanité.

8. — La F.S.M. constitue l'un des obstacles les plus sérieux à l'accomplissement des abominables desseins des forces impérialistes. Il n'est donc pas surprenant que ces forces et leurs agents aient dirigé contre elle des attaques furieuses visant à la discréditer, à la diviser, à la faire disparaître.

9. — Le IIe Congrès Syndical Mondial approuve pleinement la majorité du Bureau et du Comité Exécutifs d'avoir refusé au mois de Janvier 1949 la proposition déshonorante des dirigeants du T.U.C. britannique et du C.I.O. américain tendant à suspendre les activités de la F.S.M. et par là, à faire disparaître cette organisation syndicale mondiale. En maintenant la F.S.M., en poursuivant l'application des décisions de la Conférence Syndicale Mondiale de Londres et du Congrès constitutif de Paris, le Bureau Exécutif et le Comité Exécutif de la F.S.M. ont infligé une défaite aux forces réactionnaires et aux fauteurs de guerre. Ceux-ci, en effet, avaient mis tous leurs espoirs dans l'intervention des dirigeants de l'American Federation of Labor et de quelques dirigeants du T.U.C. et du C.I.O. pour accomplir dans les rangs du mouvement syndical international les objectifs de la politique impérialiste anglo-américaine.

10. — Le Congrès condamne ces dirigeants scissionnistes agissant sous les ordres des clans réactionnaires et impérialistes contre les intérêts des travailleurs et contre les organisations qui défendent avec courage le programme et la politique de la F.S.M. Ceux des membres de l'Exécutif élus à ce poste lors du premier Congrès Syndical Mondial qui ne se sont pas présentés devant le 2e Congrès pour se rendre compte de leur mandat ont démontré ainsi leur mépris de la démocratie et des engagements contractés en commun.

Le IIe Congrès Syndical Mondial est clairement informé des tentatives faites par les dirigeants du T.U.C. et du C.I.O. pour saboter l'application des décisions les plus importantes de la F.S.M. (création des Départements Professsionnels, convocation de la Conférence Syndicale des Pays asiatiques, politique de la F.S.M. en Allemagne et au Japon et unification démocratique des syndicats dans ces pays, etc...), le Congrès enregistre leur départ du Bureau Exécutif le 19 janvier 1949, comme l'aveu de l'échec de leur politique tendant à paralyser la F.S.M.

11. — Le Congrès constate avec satisfaction que les tentatives des dirigeants du T.U.C. et du C.I.O. pour faire disparaître la F.S.M. ont subi un échec complet, malgré que le T.U.C. et le C.I.O. et quelques autres Centrales Nationales aient quitté la F.S.M., celle-ci demeure l'organisation syndicale puissante et combative qui groupe les syndicats de l'immense majorité des pays du globe sans distinction de race, de nationalité, de religion et de tendance politique.

Le rapport de la Commission de Vérification des Comptes et de la Commission de Vérification des Mandats ont apporté la preuve que la situation financière de la F.S.M. est saine et que l'immense majorité des travailleurs organisés dans le monde est restée groupée dans les rangs de la F.S.M.

Le IIe Congrès Syndical Mondial peut donc approuver, au nom des 71.786.515 membres effectifs de la F.S.M., l'activité des organismes dirigeants, Bureau Exécutif, Comité Exécutif et Conseil Général.

Le Congrès confirme la nécessité d'appliquer d'une manière plus ferme encore la politique syndicale de la F.S.M., qui doit viser à maintenir et à consolider l'unité du mouvement syndical mondial et à réaliser au sein de la Fédération le plus large rassemblement des travailleurs syndiqués sans aucune discrimination.

Le Congrès recommande aux futurs organes dirigeants de la F.S.M. de s'efforcer d'entraîner, par une activité constante et soutenue, tous les travailleurs y compris les membres d'organisations qui se sont détachés de la Fédération, à participer à l'action commune de la classe ouvrière sur la base du programme économique et social de la F.S.M.

12. — Le IIe Congrès ayant approuvé l'activité de la F.S.M. au sein de l'O.N.U., recommande au Bureau et au Comité Exécutifs : :

a) de poursuivre énergiquement le travail entrepris pour garantir les pleins droits de représentation de la F.S.M. au sein du Conseil Economique et Social et des Institutions Inter-gouvernementales et spécialisées ;

b) de défendre avec ténacité et persévérance dans toutes les institutions internationales, y compris le B.I.T., les intérêts vitaux des travailleurs.

13. — Le IIe Congrès charge le Bureau Exécutif d'élargir le travail de liaison de la Fédération Syndicale Mondiale avec toutes les organisations syndicales qui maintiennent leurs relations avec la F.S.M. Il demande à toutes ces organisations d'appuyer l'action quotidienne et permanente de la F.S.M. en faveur des intérêts des travailleurs, par l'application d'un large plan de propagande (radio, conférences, meetings, journaux et revues, brochures) visant à faire connaître le rôle et les activités de la F.S.M. sur les questions économiques, sociales et politiques d'intérêt capital pour la classe ouvrière mondiale.

14. — Le IIe Congrès Syndical Mondial, exprime sa ferme conviction que les Centrales Syndicales nationales, les Unions internationales des Syndicats de chaque branche d'industrie (Départements Professionnels de la F.S.M.) et tous les syndicats de chaque profession dans tous les pays, aideront par tous les moyens en leur pouvoir au maintien d'un lien continu et direct entre les dizaines de millions de travailleurs, hommes et femmes, répartis dans le monde et de la direction de la Fédération Syndicale Mondiale.

L'application des décisions et résolutions de ce IIe Congrès Syndical Mondial va être la plus haute tâche de la Fédération Syndicale Mondiale.

Politique Générale et Action de la F.S.M.

pour l'Unité Syndicale Internationale et en faveur de la Paix et de la Défense des Droits Démocratiques des Peuples (Point 7 de l'ordre du jour)

Rapport de V. V. Kuznetsov (*2 juillet, séance du matin*)

Le Président du Conseil Central des Syndicats de l'U. R. S. S., V. V. Kuznetzov, a présenté un rapport sur la lutte de la F.S.M. pour la paix, les droits démocratiques des peuples et l'unité syndicale.

Dans ce rapport, il a dit notamment :

La F.S.M., comme on le sait, est dans l'histoire la première union syndicale universelle. Elle a été créée pour unir les efforts des ouvriers de tous les pays dans leur lutte pour la paix durable entre les peuples, pour l'amélioration du bien-être des travailleurs, pour leurs droits et libertés démocratiques.

Au prix d'immenses sacrifices supportés pendant cette guerre sanglante, la classe ouvrière a obtenu la réalisation de son ancien et ardent rêve : l'union de ses forces pour assurer un meilleur avenir à toute l'humanité laborieuse.

La guerre contre le fascisme a montré la possibilité et l'efficacité d'une coopération heureuse entre les peuples, malgré la différence des systèmes politiques et sociaux. En dépit de cela, les instigateurs de l'agression cherchent à convaincre les peuples que les deux systèmes — socialiste et capitaliste — ne peuvent co-exister d'une façon pacifique.

Ils basent sur ce faux argument leurs stratégies en vue de la préparation d'une nouvelle guerre. Et comme résultat, on voit dans le camp des instigateurs de guerre une intense course aux armements.

On sait bien que la préparation à la guerre et la guerre elle-même sont des sources d'un enrichissement inouï pour les capitalistes. Le lourd fardeau des dépenses militaires est rejeté par les capitalistes uniquement sur les épaules de la classe ouvrière et de tous les travailleurs. L'inflation s'accroît, les impôts augmentent, les prix des matières premières montent. En même temps, les salaires baissent constamment et l'armée des chômeurs grandit : elle compte déjà des dizaines de millions d'hommes.

Pour avoir les mains libres et se livrer à toutes sortes de machinations en politique extérieure, les monopoles capitalistes ont engagé une campagne contre les organisations démocratiques, et en premier lieu contre les organisations de la classe ouvrière.

Les ennemis de la paix font fi de la volonté des peuples, de leurs aspirations à une paix durable et aux réformes démocratiques; ils mobilisent toutes leurs réserves pour la lutte contre le camp démocratique, contre tout ce qui est progressiste. La presse bourgeoise mène une propagande belliciste effrénée; elle excite l'hystérie militaire et la psychose atomique. L'épouvantail hitlérien de l'anticommunisme lève à nouveau la tête et sert de prétexte à une campagne contre les forces de la démocratie, contre les organisations syndicales et autres organisations progressistes.

Les forces de la démocratie surpassent celles de la réaction

Quels que soient les plans de déclenchement d'une nouvelle guerre que préparent les réactionnaires et leurs serviteurs, ils se trompent dans le principal — ils surestiment leurs forces et ils sous-estiment la puissance du camp démocratique des partisans de la paix.

Dans le camp de la paix et de la démocratie se trouvent maintenant les organisations internationales les plus puissantes, affiliées au Congrès mondial des Partisans de la Paix, et parmi elles notre F.S.M. qui compte 71,5 millions de membres ; la Fédération Démocratique Internationale des Femmes, la Fédération Mondiale de la Jeunesse démocratique; l'Union Internationale des Etudiants et plusieurs autres organisations progressistes des savants, des écrivains, des travailleurs intellectuels de tous les pays.

Dans le camp de la paix et de la démocratie se trouvent des centaines de millions de simples gens de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique, de l'Australasie, qui interviennent activement contre la guerre.

Dans le camp de la paix se trouve la grande Union Soviétique qui a joué un rôle décisif dans la victoire sur les oppresseurs fascistes. Dans ce camp se trouvent également les pays de Démocratie Populaire, qui ont pris le chemin de la construction fructueuse du Socialisme, ainsi que les pays coloniaux et semi-coloniaux défendant les armes à la main la liberté et l'indépendance nationale.

Le Congrès Mondial des Partisans de la Paix a créé un Comité Permanent auquel prend part également la F.S.M. : le combattant actif et fidèle pour la cause de la paix dans le monde entier.



V. V. Kuznetsov, Président du Comité Central des Syndicats de l'U.R.S.S., présente son Rapport au Congrès.

Pour le renforcement de l'activité de la F.S.M. dans la lutte pour la paix et pour l'unité internationale de la classe ouvrière

La classe la plus avancée de la société contemporaine — la classe ouvrière — est la force principale du mouvement mondial pour la paix. La force de la classe ouvrière, c'est son unité et le resserrement de ses rangs.

Notre Fédération a travaillé inlassablement et travaille toujours pour la consolidation et l'élargissement de ses rangs. Récemment encore, plusieurs Centrales Syndicales Nationales sont devenues membres de notre organisation, parmi lesquelles se trouvent l'Union des Syndicats Libres Allemands et les organisations syndicales du Japon. Avec une grande satisfaction nous constatons que, bien que les dirigeants de quelques Centrales Syndcales aient réussi à retirer leurs organisations de la F.S.M., le total des effectifs de la F.S.M. est maintenant plus grand qu'il ne l'était au moment du premier Congrès Syndical Mondial, à Paris.

La F.S.M. est intervenue continuellement en faveur des droits syndicaux et des libertés et elle a sauvé pas mal de syndiqués du massacre. Elle a mené une large campagne de masses contre le régime de Franco en Espagne et elle a mobilisé des millions de travailleurs pour la lutte contre le fascisme et ses serviteurs.

La Fédération a fait de constants efforts pour la cause de la démilitarisation et démocratisation de l'Allemagne et du Japon. Elle a contribué à la création et à l'union des organisations syndicales démocratiques dans ces pays, à l'accroissement de leur rôle et à la liquidation des conséquences du fascisme et du militarisme.

Mais la F.S.M. n'a pas pu remplir tous les mandats qui lui avaient été donnés par les ouvriers, inscrits dans les décisions de la Conférence de Londres, du Congrès à Paris et dans d'autres documents. Les dirigeants du Conseil Général des Syndicats Britanniques et du Congrès des Organisations Industrielles aux Etats-Unis ont empêché de le faire. Dès les premiers jours de l'existence de la Fédération Syndicale Mondiale ils ont saboté ces mesures tendant à l'amélioration du niveau de vie des travailleurs, à la défense des droits et des libertés démocratiques, au renforcement de l'unité internationale de la classe ouvrière. Enfin, Deakin et Carey ont tenté, en janvier 1949, de liquider la F.S.M. Et quand ils n'ont pas réussi, les scissionnistes ont annoncé la désaffiliation de leurs organisations syndicales de la F.S.M. Une telle conduite de Deakin et Carey confirme une fois de plus qu'ils ont servi, et servent toujours, non pas la classe ouvrière, mais les ennemis de cette dernière.

La politique actuelle des dirigeants syndicaux réactionnaires anglo-américains se limite à un refus total de défendre les besoins quotidiens de la classe ouvrière, de défendre la paix et de prendre part au mouvement des partisans de la paix. Ils préfèrent servir les instigateurs de guerre.

En se retirant de la F.S.M., les dirigeants syndicaux du T.U.C. britannique et du C.I.O. américain ont commis un crime contre la classe ouvrière du monde entier ; ils l'ont fait selon les indications directes des milieux gouvernementaux de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

Est-ce que ce ne furent pas les dirigeants du T.U.C. britannique et du C.I.O. américain qui, pour faire plaisir aux impérialistes de leurs pays, firent échouer l'unité des organisations syndicales allemandes, cette unité qui pourrait devenir le facteur le plus important de la dénazification et de la démocratisation de l'Allemagne ?

Est-ce un hasard que les dirigeants syndicaux anglo-américains se hâtèrent de reconnaître le Congrès des soi-disant organisations syndicales, créé par le gouvernement monarcho-fasciste de Grèce au moment même où la Confédération Générale du Travail en Grèce, créée démocratiquement, était écrasée, ses dirigeants arrêtés et son Secrétaire Général Paparigas férocement assassiné, et des dizaines de milliers de syndiqués emprisonnés ou jetés dans les camps de concentration ?

Est-ce également par hasard que Deakin, Tewson et Carey sont intervenus à la F.S.M. contre le principe du salaire égal à travail égal pour les femmes, pour les ouvriers coloniaux, et contre l'attribution des droits sociaux égaux ?

Qu'est-ce que les ouvriers peuvent attendre des dirigeants de l'A.F.L., du C.I.O. et du T.U.C. britannique, qui sont intervenus contre la courageuse grève générale des mineurs français en octobre-novembre 1948 ? Les dirigeants syndicaux anglo-américains ont défendu aux syndiqués de leurs pays de collecter des fonds pour soutenir les mineurs français, et là où les fonds avaient déjà été collectés, comme par exemple dans la région houillère de l'Ecosse, ils eurent recours à l'aide du gouvernement pour tenter de faire échouer le transfert de ces fonds aux grévistes.

La campagne et les persécutions entreprises par les dirigeants du T.U.C. britannique et du C.I.O. américain contre les éléments progressistes qui, dans les organisations syndicales en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Canada, condamnent l'action anti-ouvrière scissionniste de ces dirigeants et qui appellent à une coopération avec la F.S.M. (par exemple contre les mineurs de l'Ecosse, contre les Unions des Syndicats de Londres du Lancashire et du Cheshire, contre les dirigeants syndicaux tels que Harry Bridges, et contre les organisations syndicales progressistes des Etats-Unis), sont des indices de l'activité des scissionnistes, d'un caractère anti-ouvrier et antidémocratique.

Les scissionnistes veulent cacher aux travailleurs de leurs pays et à ceux du monde entier qu'ils agissent selon les indications des gouvernements impérialistes.

Il faut rappeler que lors d'une réunion qui eut lieu à New-York vers la mi-décembre 1947, un plan de complot contre la F.S.M. avait été élaboré. A cette réunion avaient pris part les dirigeants de l'A.F.L. et le représentant du Ministère des Affaires étrangères britannique, Mackins.

Incités par leurs maîtres, Deakin et Tewson se sont jetés hâtivement dans la bataille contre la F.S.M. sans avoir bien calculé leurs forces. Ils s'efforcèrent d'exécuter les ordres de la façon qui leur avait été prescrite. Les résultats sont bien connus. Ce n'est pas la faute des scissionnistes syndicaux anglo-américains s'ils n'ont pas réussi à liquider la F.S.M. Un mauvais calcul a été fait aussi bien par eux que par leurs patrons. Ils ne veulent pas reconnaître que les temps ont changé. La classe ouvrière a grandi politiquement et elle a beaucoup appris. Elle sait très bien qu'aujourd'hui, quand les monopoles capitalistes mènent une campagne contre les droits vitaux et les libertés des travailleurs, quand s'approche la menace d'une nouvelle crise économique dont tout le fardeau pèse sur les épaules des ouvriers, qu'aujourd'hui quand les impérialistes organisent des blocs agressifs et appellent à une nouvelle guerre, qu'à ce moment l'unité des travailleurs du monde entier est plus nécessaire que jamais.

En dépit de tous les efforts des serviteurs de l'impérialisme américain, notre Fédération continue à vivre et déploie son activité pour le bien-être des travailleurs du monde entier.

Les éléments réactionnaires du mouvement syndical, dirigés par les meneurs de l'A.F.L., n'ont certainement pas renoncé à l'intention de paralyser l'activité de la F.S.M. et de donner une forme légale à leurs organisations de scissionnistes et de briseurs de grève, pour faire contre-poids à la F.S.M.

Afin d'augmenter l'autorité de la F.S.M. il nous faut, de jour en jour, consolider l'unité syndicale internationale conquise dans une lutte difficile et acharnée. Il faut élargir les rangs des partisans de la paix et de la démocratie, il faut renforcer le plus possible l'activité de la F.S.M. en faveur des droits économiques et politiques des ouvriers.

Les objectifs de la Fédération Syndicale Mondiale

Les objectifs de la F.S.M. dans la lutte pour la paix, pour la consolidation de l'unité syndicale, pour les droits et les libertés démocratiques des travailleurs, sont les suivants :

1. — La F.S.M. et ses organes doivent élargir leur travail pour dénoncer les instigateurs de guerre et leurs agents dans le mouvement ouvrier, et renforcer la lutte pour entraîner tous les travailleurs dans le mouvement mondial pour la paix et les libertés démocratiques. Ce travail doit être exécuté non pas de temps à autre, mais quotidiennement, systématiquement et obstinément. Il faut développer ce travail à l'échelle nationale et internationale et présenter les revendications concrètes selon les conditions de chaque pays.

2. — Au nom du IIe Congrès Syndical Mondial, il faut approuver le travail et le manifeste du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, ainsi que l'activité des représentants de notre F.S.M. au Congrès des Partisans de la Paix. La F.S.M. et les Centrales Syndicales Nationales, et les organisations affiliées, doivent prendre la part la plus active dans les travaux du Comité Permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix et de ses comités locaux, dans toute leur activité d'organisation, de propagande et de publication.

3. — En vue de manifester devant le monde entier la volonté de la classe ouvrière de défendre le travail pacifique des peuples, la Fédération Syndicale Mondiale doit faire au Comité Permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix une proposition : celle de créer la Journée Internationale pour la Paix. Ce jour-là, dans tous les pays, de grandes manifestations populaires seront organisées pour protester contre l'existence des régimes fascistes en Espagne et en Grèce, contre les guerres coloniales en Indonésie, au Viet-Nam, en Malaisie et dans d'autres colonies, contre la violation des libertés syndicales, pour la paix, la démocratie et l'unité internationale de la classe ouvrière.

4. — La F.S.M. doit faire appel à toutes les organisations affiliées pour développer une activité plus grande en faveur des droits syndicaux foulés aux pieds par les gouvernements bourgeois, et en faveur des syndiqués emprisonnés. Le Congrès doit envoyer son salut fraternel aux organisations syndicales persécutées, en Grèce, en Espagne, au Portugal, aux Indes, en Malaisie, au Brésil, au Chili et dans d'autres pays, qui, réduites à la clandestinité, continuent à lutter pour les intérêts vitaux de la classe ouvrière. Le Congrès doit transmettre un salut très chaleureux à S.A. Dange et aux amis, militants courageux, combattants pour la cause syndicale, qui sont actuellement emprisonnés.

5. — Les organisations syndicales démocratiques, la F.S.M. et toutes les autres organisations qui ont à cœur les intérêts de la paix, les intérêts des travailleurs, doivent suivre avec vigilance les intrigues des ennemis de l'unité de la classe ouvrière, dénoncer inlassablement leur travail pernicieux, les isoler totalement des masses et les anéantir complètement.

Les efforts de la F.S.M. doivent être dirigés vers la reconstruction de l'unité syndicale à l'échelle nationale, surtout dans les pays où les dirigeants syndicaux réactionnaires cherchent à réaliser ou approfondir la scission du mouvement syndical, comme par exemple en Allemagne, au Japon, aux Indes et dans les pays de l'Amérique Latine.

6. — La F.S.M. doit intensifier son activité en ce qui concerne l'affiliation de nouveaux membres, qui cherchent à consolider l'unité internationale des organisations syndicales, surtout des Centrales Syndicales coloniales et dans les pays dépendants.

7. — La F.S.M. doit accorder une attention toute particulière au développement du mouvement syndical dans les pays coloniaux et dépendants.

Les organes exécutifs de la F.S.M. doivent entrer en contact étroit avec les organisations syndicales de ces pays.

8. — Les Départements Professionnels de la F.S.M. déjà créés et ceux qui vont encore être créés peuvent et doivent devenir un facteur sérieux dans la lutte pour l'unité. Les Départements Professionnels vont aider d'une façon efficace à la consolidation de l'unité nationale et internationale des travailleurs.

9. — Il serait utile, vu l'importance toute particulière de cette question d'adresser au nom du Congrès un manifeste aux travailleurs du monde entier, en les incitant à développer la lutte pour une paix durable contre les instigateurs d'une nouvelle guerre, pour les droits et libertés démocratiques, pour les intérêts vitaux des travailleurs.

Et Kuznetsov termine en déclarant :

« Levons toujours plus haut le drapeau de la lutte pour les intérêts vitaux des travailleurs et leurs droits démocratiques ! Vive la F.S.M., le combattant actif et inlassable pour une paix durable et l'amitié entre les peuples ! »

Rapport de Fernando Santi *(2 juillet, séance du matin)*

Le camarade Santi rappelle que c'est seulement depuis la constitution de la F.S.M. que le mouvement syndical international a pu réaliser unité sur des bases véritablement mondiales. Mais, dès sa constitution, l'A.F.L. lança contre la F.S.M. une campagne de corruption et de calomnies avec l'appui du Département d'Etat américain. Le C.I.O. et le T.U.C. se joignirent par la suite à cette politique.

Les mouvements scissionnistes tirent donc leur origine d'influences politiques réactionnaires bien précises. Mais il ne suffit pas d'observer qu'on rencontre l'A.F.L. et le Département d'Etat des U.S.A. au cœur de l'action scissionniste. Il importe de déterminer leurs objectifs, qui sont les suivants :

1) Favoriser tout ce qui contribue à rompre la solidarité de la classe ouvrière, tant sur le plan national que sur le plan international.

2) Persécuter les mouvements syndicaux des pays coloniaux, puisque le développement de la conscience de classe des travailleurs de ces pays vient s'opposer à la domination et à l'exploitation de l'impérialisme capitaliste.

3) Renforcer les gouvernements capitalistes, en réduisant en même temps la capacité d'opposition de la classe ouvrière. Affaiblir le mouvement syndical, maintenir à un bas niveau le standard de vie des travailleurs, afin de garantir une main-d'œuvre à meilleur marché.

4) Empêcher que le chômage, le mécontentement populaire, ou une situation de crise du système capitaliste, ne se produisent devant une classe ouvrière forte et unie qui pourrait servir d'appui à des mouvements tendant à la réalisation de réformes radicales de structure.

Que faut-il faire exactement pour limiter la scission et, si possible, éliminer ses conséquences ?

a) En premier lieu, conserver soigneusement et renforcer le caractère, la constitution et le fonctionnement démocratiques de notre F.S.M., ouverte à toutes les organisations syndicales et à tous les travailleurs sans aucune discrimination.



Fernando Santi, Secrétaire National de la Confédération Générale Italienne du Travail.

b) Travailler activement, spécialement parmi les travailleurs des pays dont les dirigeants se sont séparés de la F.S.M., pour mettre en relief le mal causé sur le plan national et international par la division de la classe ouvrière.

c) Aider au développement de l'organisation syndicale dans les pays économiquement retardés.

d) Lutter avec acharnement pour la défense des droits syndicaux.

e) Participer activement à tous les organismes de caractère international (O.N.U., B.I.T., etc.), en prenant des initiatives pour résoudre les problèmes qui affectent les travailleurs.

f) Etendre sur le plan syndical l'action de la F.S.M. par le développement des Départements Professionnels Internationaux.

g) Dans les pays où la scission est un fait, s'efforcer de rétablir l'unité de la classe ouvrière par l'action commune des travailleurs.

Mais l'unité syndicale n'est évidemment pas une fin en elle-même. C'est un instrument pour atteindre les objectifs traditionnels du mouvement ouvrier. L'un des plus importants est la défense de la paix, objectif inscrit dans les statuts de la F.S.M.

Il existe un front unique capitaliste, sous direction américaine, qui veut une guerre pour arrêter la marche du socialisme et consolider la société bourgeoise. Les capitalistes regrettent de ne pas avoir étouffé dès le début la Révolution d'octobre, et ils espèrent qu'il leur sera possible de faire aujourd'hui ce qu'ils n'ont pas pu faire alors.

Mais les espérances des fauteurs de guerre ne se réaliseront pas. Nous lutterons concrètement, avec efficacité, unis à toutes les forces du travail, de l'intelligence et de la culture, pour que la paix règne dans le monde. Nous devons lutter pour que la production industrielle soit une production de paix, et pour cela, nous devons tâcher de participer toujours plus largement au processus de la production et à son contrôle.

La menace de guerre signifie pour les travailleurs et les couches les plus pauvres de la population une diminution de leurs salaires et de leur niveau de vie. Sur le plan intérieur, la menace de guerre signifie une politique d'oppression et de restrictions des libertés populaires. Elle signifie également que les destinées du pays sont abandonnées aux mains des groupes restreints d'Etats-majors.

Les mouvements syndicaux doivent, pour sauvegarder leur propre existence, lutter pour la paix. Les résultats de cette lutte dépendront de leur force et de leur unité.

La réunion des scissionnistes, à Genève, s'est déroulée dans une atmosphère de division. Il s'y est manifesté une rivalité pour le contrôle de ce mouvement entre les deux organisations américaines et le T.U.C. britannique. La préoccupation évidente des participants à la réunion ne fut pas l'élaboration d'un programme concret d'action, mais une position négative : la lutte contre la F.S.M.

Notre situation est très différente. Notre F.S.M. a des possibilités immenses de développement et de succès. Elle est appelée à une très grande tâche : réaliser les espoirs des travailleurs de tous les continents, pour que l'humanité vive dans un monde qui assure à chaque homme et à chaque femme le pain, la Paix et la Liberté.

Discussion

La question étudiée dans les rapports que nous venons de résumer et présentée respectivement par V. V. Kuznetsov et F. Santi, était naturellement une de celles qui demandaient une très ample discussion. Celle-ci a constitué un des travaux les plus saillants du Congrès, et il serait impossible, dans un espace aussi limité, de publier même un résumé sommaire des nombreuses et intéressantes interventions qui eurent lieu au cours du débat sur ce point de l'ordre du jour. On pourra les trouver dans le compte rendu détaillé du Congrès.

Les délégués suivants prirent part à cette discussion: Desmond Buckle (Transvaal), Jacques Marion (France), Mahmoud Messadi (Tunisie), Luu Duc Pho (Viet Nam), Olga Tournade (France), Marta Fijalkowska (Pologne), Mustapha El Ariss (Liban), J. Grandgenet (Luxembourg), B. Gœring (Allemagne), Josef Kolsky (Tchécoslovaquie), Boris Polevoï (U.R.S.S.), G. Nikoforos (Grèce), Raiko Damianov (Bulgarie), Amaro del Rosal (Espagne), Annelise Werner (Allemagne), Lazaro Peña (Cuba), Djuro Salaj (Yougoslavie), B. Lijn (Israël), N. Bakiri (Albanie), Ambroise Croizat (France), Cesare Messini (Italie), Tawfik Toubi (Trav. Arabes d'Israël), Vicenzo Bianco (Italie), R. Morena (Brésil), Rina Piccolato (Italie) et B. Blokzijl (Pays-Bas).

Résolution sur la Politique Générale et la Lutte de la F.S.M.

pour la Paix, les Droits démocratiques des peuples et l'Unité Syndicale Internationale

Le Deuxième Congrès Syndical Mondial constate avec satisfaction que dans la situation internationale très complexe de l'après-guerre et en dépit de l'obstruction des principaux dirigeants du T.U.C. britannique et du C.I.O. américain, la F.S.M. occupe avec fermeté une place de première importance dans le camp de la paix et de la démocratie et qu'elle a su défendre victorieusement l'unité du mouvement syndical mondial.

Les conditions actuelles de la lutte de la classe ouvrière pour ses intérêts vitaux se distinguent nettement de celles qui existaient au moment où notre Fédération a été fondée. A l'époque, les peuples espéraient qu'une ère de paix durable et de prospérité s'ouvrait devant eux, que des mesures seraient prises pour assurer l'élargissement de leurs droits démocratiques et pour satisfaire leurs besoins économiques et sociaux.

Aujourd'hui, ces espoirs sont du domaine du passé. Les Etats capitalistes n'ont pas tenu les engagements qu'ils avaient contractés durant la guerre. Bien plus, les milieux réactionnaires monopolistes ont commencé à préparer une nouvelle guerre mondiale.

Le « Plan Marshall », l' « Union Occidentale », « Le Pacte Atlantique » sont autant de maillons d'une même politique agressive des impérialistes anglo-américains qui aspirent à l'hégémonie mondiale.

La réaction poursuit une offensive violente contre le standard de vie des masses laborieuses tandis que le chômage et la misère s'étendent. Des attaques systématiques sont lancées par elle contre les mouvements démocratiques. Les libertés syndicales sont attaquées de toutes parts. Dans de nombreux pays tant métropolitains que coloniaux et semi-coloniaux, les syndicats sont réduits à la clandestinité, les ouvriers sont même privés du droit de grève et d'autres droits démocratiques les plus élémentaires. Des millions de militants ouvriers sont exécutés ou emprisonnés.

Cependant, les efforts des fauteurs de guerre, de ceux qui cherchent à supprimer les libertés démocratiques, se heurtent à une résistance sans cesse croissante des peuples, pour lesquels une paix solide, une fraternelle coopération internationale et l'échec des projets de la réaction sont une nécessité vitale. Cette volonté a trouvé son expression éclatante à l'occasion du Congrès Mondial des Partisans de la Paix de Paris et de Prague.

Dans cette conjoncture, la Fédération Syndicale Mondiale doit être dans les premiers rangs de la lutte contre les fauteurs d'une nouvelle conflagration, pour les droits démocratiques des peuples, pour le développement du bien-être et pour l'unité de la classe ouvrière.

Le Congrès décide :

1° D'approuver les décisions du Congrès de Paris et de Prague des Partisans de la Paix. La Fédération, ses organismes dirigeants, les Centrales Syndicales et organisations adhérentes doivent prendre la part la plus active aux travaux du Comité permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, notamment pour toute action d'organisation et de propagande ;

2° Les syndicats de tous les pays doivent mener une large campagne pour dénoncer les fauteurs de guerre et rallier tous les travailleurs organisés dans les syndicats adhérents à la F.S.M. ainsi que ceux affiliés à d'autres syndicats ou non-syndiqués, au vaste mouvement populaire pour la paix et les libertés démocratiques. Suivant les particularités de chaque pays, il faut élaborer en conséquence les formes appropriées de campagne. Là où les conditions le permettent, les syndicats doivent former des Comités de Partisans de la Paix dans les entreprises et les administrations ;

3° Le Congrès charge les organismes exécutifs de la Fédération de soumettre sans retard au Comité permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix une proposition ayant pour objet d'organiser le plus vite possible une journée internationale de lutte et de manifestations populaires pour la paix et les libertés démocratiques ;

4° Le Congrès recommande à toutes les Centrales Syndicales adhérentes de poursuivre un travail systématique d'éclaircissement afin de dénoncer l'œuvre scissionniste et anti-ouvrière des principaux dirigeants de l'A.F.L., du T.U.C. et du C.I.O. ;

5° Vu l'importance particulière de la lutte pour la paix, les libertés démocratiques et l'unité syndicale, le Congrès estime indispensable d'adresser aux ouvriers et aux travailleurs du monde entier un manifeste les appelant à déployer plus largement leur action en faveur de ces buts ;

6° Le Congrès charge les organismes exécutifs de la Fédération d'agir activement pour l'adhésion de nouvelles centrales syndicales favorables à l'unité syndicale internationale et tout particulièrement des Centrales Syndicales des pays coloniaux et dépendants. Le Congrès déclare que les portes de la Fédération restent largement ouvertes à toutes les organisations syndicales, même les moins importantes numériquement, qui sont conscientes de l'urgence de la lutte commune des travailleurs et des syndicats de toute tendance pour les intérêts économiques essentiels, pour la paix et les libertés démocratiques ;

7° L'effort des organismes dirigeants de la F.S.M. doit tendre également à la reconstitution de l'unité syndicale à l'échelle nationale, notamment dans les pays où les ennemis de l'unité cherchent à réaliser et à approfondir la scission du mouvement syndical, comme c'est par exemple le cas en Allemagne, au Japon, aux Indes et dans les pays de l'Amérique Latine;

8° Le Congrès reconnaît que la meilleure façon de résorber la scission et de créer les conditions favorables pour le renforcement de l'unité syndicale, c'est d'appliquer une politique d'unité d'action pour la défense des revendications communes à tous les travailleurs selon les exemples donnés par la C.G.T. française dans les usines et les administrations publiques, et par la C.G.T. italienne lors de la récente grève victorieuse des ouvriers agricoles ;

9° Le Congrès charge les organes exécutifs de la Fédération d'utiliser largement la presse, la radio et les réunions de masse, comme armes de propagande dans la lutte pour la paix, l'unité syndicale internationale et la défense des libertés démocratiques ;

10° Les organismes de la Fédération, les Centrales syndicales nationales sont invitées à mettre tout en œuvre pour mobiliser les plus larges masses travailleuses pour la défense des libertés syndicales foulées aux pieds par les gouvernements capitalistes. Tous les moyens, tels que : adresses à l'O.N.U., pétitions aux gouvernements respectifs, organisation d'interventions massives, doivent être utilisés dans le combat pour cette juste cause ;

11° Le Congrès adresse son salut fraternel aux héroïques militants des syndicats et à la classe ouvrière

de Chine, de Malaisie, d'Indonésie, du Viet-Nam et de Grèce qui sont au premier rang de la lutte contre l'impérialisme et aux militants et syndicats démocratiques de l'Espagne, du Portugal, du Brésil, du Chili, des Indes, de la Birmanie, du Siam, de l'Iran, etc., qui poursuivent dans la clandestinité une lutte tenace pour les intérêts de la classe ouvrière.

Le Congrès envoie en outre son salut cordial et affectueux au camarade Dange, combattant courageux de la cause syndicale, ainsi qu'à tous les militants et travailleurs actuellement emprisonnés dans les pays capitalistes, coloniaux et semi-coloniaux.

12° Le Congrès charge l'Exécutif de la Fédération d'attacher une attention soutenue à ce qu'une aide maximum soit apportée aux jeunes mouvements syndicaux des pays coloniaux : convocation de conférences régionales, envoi de commissions et de délégations fraternelles pour enquêter sur la situation des syndicats ; édition de publications spéciales dans les langues particulières de ces pays.

Le Deuxième Congrès Syndical Mondial, conscient du rôle que doit jouer la Fédération Syndicale Mondiale, et confiant dans les forces immenses et les possibilités d'action de la classe ouvrière, demande à toutes les Organisations adhérentes ou non, de mettre tout en œuvre pour la réalisation rapide de l'unité la plus large, gage de la victoire certaine sur les fauteurs de guerre de tous ceux qui ont pour idéal le bien-être, le progrès social, les libertés démocratiques.

Sur proposition de la F.S.M. la Journée Internationale pour la Paix aura lieu dans le monde entier

le 2 Octobre 1949

D'accord avec les instructions contenues dans le paragraphe 3 de la Résolution ci-dessus, le Secrétariat de la F.S.M. a adressé, en date du 4 août 1949, la lettre circulaire suivante :

A TOUTES LES CENTRALES NATIONALES

Chers Camarades,

En exécution des décisions prises par le Deuxième Congrès Syndical Mondial, le Secrétariat de la F.S.M. a adressé le 26 juillet 1949, au Comité Permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, la lettre suivante :

« Chers Amis,

Veuillez trouver sous ce pli le texte de la résolution adoptée à l'unanimité par le Deuxième Congrès Syndical Mondial sur la politique générale et la lutte de la Fédération Syndicale Mondiale pour la Paix, les droits démocratiques des peuples et l'unité syndicale internationale.

Nous attirons tout spécialement votre attention sur les paragraphes 1, 2 et 3 des décisions stipulées dans cette résolution. (Le texte de ces paragraphes est cité en entier dans la lettre.)

En ce qui concerne le paragraphe III, le Secrétariat de la F.S.M. propose, par conséquent, au Bureau du Comité Permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, d'examiner cette proposition du Deuxième Congrès Syndical Mondial, qui a pour but d'organiser le plus vite possible LA JOURNEE INTERNATIONALE de la lutte et des manifestations populaires pour la paix et les libertés démocratiques. En effet, nous pensons qu'on pourrait bien choisir une date convenable pour animer l'attention des peuples pendant une période de temps, qui permettrait de mener à bien la préparation de cette journée internationale.

Veuillez agréer, Chers Amis, l'expression de nos sentiments les meilleurs ».

Lors de sa réunion du 29 juillet, le Comité permanent a examiné et accepté la proposition de la F.S.M. et il a décidé que cette année c'est **le 2 Octobre**,* *qui sera la date de la journée internationale de la lutte pour la paix. En même temps, il a accepté en principe la proposition du Secrétriat de la F.S.M. que les années suivantes la célébration de la journée pour la paix aurait lieu pendant la première semaine du mois de Septembre. Ainsi cette date se rapprochera de celle du déclenchement de la deuxième guerre mondiale.*

Le Secrétariat de la F.S.M. s'adresse à toutes les Centrales Syndicales Nationales et aux Organisations Syndicales affiliées, en les priant de prendre des mesures immédiates et effectives pour réaliser les décisions du Deuxième Congrès Syndical Mondial, sur la lutte pour la paix et en particulier le Secrétariat recommande :

a) *Entrer immédiatement en contact avec les Comités Nationaux des Partisans de la Paix, des Comités Nationaux de la Fédération Internationale Démocratique des Femmes et les Comités Nationaux de la Fédération Mondiale de la Jeunesse pour élaborer en commun les plans de l'organisation et de la réalisation de cette journée de la paix ;*

b) *Le Secrétariat de la F.S.M. attire l'attention toute spéciale sur l'exécution du paragraphe II des décisions du Congrès, en ce qui concerne la création des Comités des Partisans de la Paix dans les entreprises et dans les administrations. On doit créer ces Comités à la base, de la façon la plus large possible, en collaboration étroite avec les organisations féminines et de la Jeunesse et en entraînant dans leur activité tous les Partisans de la Paix sans aucune discrimination sectaire.*

La réalisation de cette décision du Congrès constituera une base réelle et solide pour une lutte sérieuse d'un front uni pour la paix, contre les instigateurs d'une nouvelle guerre.

Le Secrétariat de la F.S.M. vous prie de l'informer sans délai de votre décision et des mesures concrètes que vous allez prendre.

Recevez, Chers Camarades, nos fraternelles salutations.

Le Secrétaire Général,

Louis SAILLANT,

(*) Cette décision de principe a été confirmée et rendue définitive par le Comité Permanent dans sa réunion du 19 août 1949.

Activité de la F.S.M. et des Centrales Nationales Affiliées pour la Défense des Intérêts Economiques et Sociaux des Travailleurs

(Point 8 de l'ordre du jour)

Rapport de Benoît FRACHON

(5 *juillet, séance du matin*)

Trois rapporteurs ont traité cette question :

BENOIT FRACHON (France) a étudié la situation dans les pays capitalistes ; A. ZAVADZKI (Pologne) a présenté un rapport sur le développement des pays de Démocratie Populaire; et S.A. WICKREMASINGHE (Ceylan) a exposé la situation dans les pays coloniaux et dépendants.

Le rapport de Benoît Frachon a souligné le fait que les événements ne se développent pas de la même façon dans les différents Etats. Le rapporteur a décrit avec précision la situation dans les pays capitalistes.

Le salaire réel des ouvriers — a déclaré Frachon — a notablement diminué dans les pays capitalistes. Les prix ont subi une hausse beaucoup plus considérable que le salaire nominal. Les profits des grandes organisations capitalistes ont augmenté proportionnellement, en même temps que le niveau de vie des masses laborieuses s'abaissait. La politique expansionniste des monopolistes américains, qui exerce actuellement une forte influence sur la politique de la majorité des Etats capitalistes, conduit ces Etats à une préparation intensive à la guerre.

Dans ces conditions, les budgets de guerre s'accroissent, imposant un lourd fardeau à la classe ouvrière de ces pays. Les guerres coloniales menées par ces pays, en particulier au Vietnam, en Indonésie et en Malaisie, de même que le soutien de régimes dictatoriaux en Espagne et en Grèce, exigent de grands sacrifices de la part de la population, aussi bien en argent qu'en vies humaines.

Dans tous ces Etats, les programmes de grands travaux utiles à l'amélioration du niveau de vie des masses sont sacrifiés à des fins militaires, de manière à procurer des profits aux entreprises qui fabriquent des armements.

Il n'y a pas de programme sérieux pour la construction de maisons d'habitation, d'écoles, de sanatoria, de maisons de repos, et ces travaux ne sont pas entrepris. Il n'existe pas de véritables assurances sociales dans la plupart des Etats capitalistes. Même dans les pays où la classe ouvrière a obtenu l'adoption d'un plan d'assurances sociales, au moins partielles, les forces réactionnaires soutenues par le Gouvernement mènent actuellement contre ce plan de sécurité sociale une campagne acharnée.

Le chômage croît et se développe dans presque tous les Etats capitalistes ; les statistiques officielles ne donnent d'ailleurs une idée exacte ni de son augmentation ni de son étendue. Des millions d'ouvriers se trouvent sans travail et sans salaire. Il n'existe pas de véritable assurance contre le chômage et contre la misère. Les allocations aux chômeurs ne sont habituellement pas suffisantes ; elles sont limitées à une période restreinte ; quant aux conditions indispensables pour y avoir droit, elles sont telles que la plupart doivent s'en passer, en particulier les chômeurs partiels.

Malgré de bruyantes décarations démagogiques, la discrimination raciale continue à exister dans une mesure plus ou moins grande dans tous les Etats capitalistes.

Les travailleurs immigrés (en particulier en France) sont soumis à des humiliations, privés de leur droit d'organisation et de grève, persécutés ; le Gouvernement s'efforce de les utiliser contre le mouvement syndical.



Benoît Frachon, Secrétaire Général de la C.G.T. Française.

Le principe du « salaire égal à travail égal » n'est mis en pratique nulle part. Même dans les pays où les femmes doivent théoriquement toucher un salaire égal à celui des hommes pour un travail égal, les lois qui garantissent ce droit demeurent lettre morte.

Benoît Frachon a souligné ensuite l'influence néfaste du plan Marshall sur l'économie des pays d'Europe Occidentale. Ce plan, auquel ses propagandistes cherchent à donner le caractère d'un « plan généreux d'aide désintéressée », agit d'une façon destructive sur l'économie des pays qui utilisent cette aide, ainsi que sur le niveau de vie des ouvriers américains eux-mêmes.

Cette politique économique réactionnaire s'accompagne partout de la limitation et même de la destruction des libertés ouvrières, par l'adoption de lois du genre de la loi Taft-Hartley.

Cependant, les ouvriers luttent vigoureusement contre les attaques de la réaction. Le mouvement de grèves se développe et, même en Grande-Bretagne, il obtient des améliorations des salaires et des conditions de travail, malgré l'opposition du gouvernement et de l'aile droite des dirigeants des Trade-Unions. Le succès de cette lutte dépend de la capacité des ouvriers à faire passer dans la vie le mot d'ordre énoncé par la Conférence de Londres et le Congrès de Paris, c'est-à-dire : « *assurer l'unité de la classe ouvrière et lutter activement contre ceux qui brisent cette unité* ».

Ce sont justement ceux, a déclaré Benoît Frachon, qui ont quitté la F.S.M. sous le prétexte que cette organisation ne se préoccupe pas des intérêts économiques des travailleurs, qui luttent aujourd'hui dans leurs pays contre les revendications ouvrières dirigées dans ce sens. Ils bavardent sur les revendications économiques et sociales, mais en fait, ils luttent contre ces revendications.

En conclusion, Benoit Frachon a dit que les bases essentielles du programme économique et social ont été exprimées dans les décisions de la Conférence de Londres et du Congrès de Paris. Il serait bon de compléter ce programme en s'appuyant sur les nouvelles données résultant de l'expérience des quatre années écoulées, et de formuler clairement un programme de revendications économiques et sociales des travailleurs. Ce programme ne peut être réalisé que si toutes les forces de la classe ouvrière mènent une lutte tenace contre les forces du capitalisme. Voilà pourquoi le programme de la F.S.M. a été et demeure un programme d'unité et personne n'a eu le dessein d'imposer aux autres ses convictions politiques ou religieuses.

Benoît Frachon exprime la certitude que, malgré tous les obstacles, la classe ouvrière saura imposer l'adoption de son programme social et économique.

« Pour accélérer cette victoire, le meilleur moyen qui soit entre nos mains est de nous consacrer à l'union des travailleurs du monde entier sous le drapeau de la F.S.M. ».

C'est par ces paroles que M. Frachon a conclu son rapport.

Rapport de A. Zavadzki *(5 juillet, séance du matin)*

A. Zawadzki s'est d'abord arrêté sur les caractéristiques de la situation économique dans les pays de Démocratie Populaire.

Il a souligné que le mouvement syndical dans ces pays jouit d'une pleine liberté de développement et remporte de grands succès dans ses activités.

Il a indiqué aussi que l'activité syndicale rencontre la pleine compréhension de toutes les organisations et institutions de ces pays.

« C'est parce que nous jouissons de la liberté que nous considérons comme indispensable, dans l'intérêt de la classe ouvrière, de prendre une attitude positive à l'égard de notre Etat ouvrier et paysan. Nous estimons qu'il est indispensable de coopérer avec cet Etat et ses organismes, dirigés de plus en plus par des hommes venant de la classe ouvrière, de coopérer à la réalisation des tâches et des objectifs communs, et à l'édification du socialisme dans nos pays. Nous n'avons aucune raison de cacher ce fait, contrairement à ce que font beaucoup de nos adversaires réformistes qui dissimulent, derrière le rideau de fumée d'une phraséologie trompeuse sur la liberté et l'indépendance des syndicats, leur collaboration avec la bourgeoisie et son Etat. »

Telle fut la déclaration de A. Zawadzki, Secrétaire général du Conseil Central des Syndicats polonais, au 2e Congrès Syndical Mondial de Milan, au cours de son rapport sur l'action de la F.S.M. et des Centrales Nationales affiliées pour la défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs dans les Démocraties Populaires.

Citant en exemple la situation nouvelle dans la Pologne d'après-guerre, il souligna que la loi sur les syndicats, présentée au Parlement par les syndicalistes, a aboli spécifiquement « toutes les lois et tous les règlements hérités des gouvernements capitalistes et limitant les droits des travailleurs à s'associer librement et volontairement au sein des syndicats ».

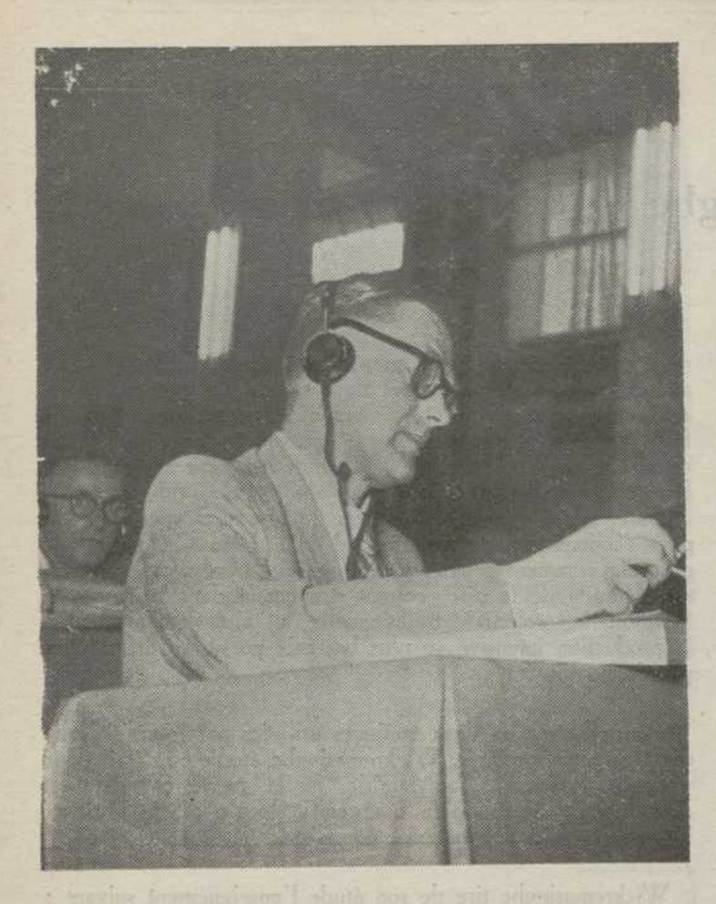
Il souligna que, dans les Démocraties Populaires, les travailleurs, pleinement conscients qu'ils ne sont pas exploités par les capitalistes mais qu'ils travaillent pour eux-mêmes, ont reconnu que la lutte pour élever le rendement du travail, la production et le revenu national, est inséparable de la lutte pour l'élévation de leur propre niveau de vie. Ce fut sur la base de cette prise de conscience que se développa le mouvement spontané de l'émulation au travail. Ce mouvement, né en U.R.S.S., avait révolutionné la production et la technique soviétiques.

En Pologne, continua A. Zawadzki, il a débuté sur l'initiative d'un mineur et a rapidement englobé des dizaines de milliers de mineurs et d'ouvriers du textile, s'étendant bientôt à toutes les branches de la production. Aujourd'hui, en Pologne, 65 % des travailleurs de l'industrie socialisée y participent ; en Tchécoslovaquie, où ce mouvement n'a commencé qu'après février 1948, il comprend environ 300.000 personnes.

La nouvelle attitude de la classe ouvrière a également donné naissance à de nombreuses inventions des travailleurs, qui ont aidé à l'élévation du rendement et au développement économique de leurs pays respectifs.

Ce fut grâce à ce mouvement que le plan quinquennal soviétique d'après-guerre put être réalisé en quatre ans, et que les Démocraties Populaires ont dépassé leur niveau d'avant guerre. La production industrielle de la Pologne avait déjà dépassé le niveau d'avant guerre de 39 % en mai 1948 ; en Tchécoslovaquie, le niveau de la production, à fin 1948, dépassait de 10 % les chiffres d'avant guerre, tandis qu'en Hongrie il avait augmenté de 37 % et en Albanie de 300 %.

Les intellectuels, particulièrement les spécialistes, ont pris une part toujours plus active à l'amélioration des processus de production et à l'activité syndicale. Une jeune « intelligentsia » nouvelle se développe, grâce aux plus grandes possibilités d'éducation offertes aux enfants de la classe ouvrière et de la paysannerie, et grâce au travail éducatif des syndicats.



A. Zavadzki, Président du Conseil Central des Syndicats de Pologne.

Ces progrès ont déjà eu leurs répercussions sur les conditions de vie du peuple. Dans tous les pays de Démocratie Populaire, les salaires réels ont augmenté peu à peu, mais systématiquement, et ils ont actuellement dépassé, dans une mesure plus ou moins considérable, les niveaux d'avant guerre. Le système des salaires a été constamment amélioré : il est basé sur le principe socialiste « à chacun selon son travail ». Le principe « à travail égal, salaire égal » pour les hommes, les femmes et les jeunes, a été introduit. Le chômage appartient au passé.

Les syndicats ont à leur actif de nombreuses réalisations dans les domaines de la sécurité, du travail, de l'hygiène et de la protection des femmes et des jeunes travailleurs. Les syndicats ont participé à l'élaboration des nouvelles lois réglementant la sécurité et l'hygiène du travail.

Les vacances dans les maisons de repos ont été organisées cette année sur une échelle plus vaste que jamais. Les crèches se sont multipliées. Les clubs d'usine ont passé, en Pologne, de 600 en 1945, à 6.770 cette année.

A. Zawadzki déclare qu'un rôle particulièrement important est joué par les comités d'usine où les ouvriers seuls sont représentés : ces comités veillent aux intérêts immédiats des travailleurs.

En dépit de ces réalisations, « nous considérons en Pologne que nous avons encore beaucoup à faire en ce qui concerne les conditions d'hygiène et de sécurité du travail, pour améliorer les assurances sociales, le fonctionnement de nos services de santé, les soins médicaux, les assurances-maladies et les sanatoria. Par exemple, en Pologne, il nous manque près de 50.000 médecins pour atteindre le niveau existant en U.R.S.S. »

Parmi les tâches auxquelles les syndicats ont eu à faire face, notons l'amélioration des conventions collectives, la lutte contre le danger de bureaucratisation, le développement de l'émulation socialiste et la protection des travailleurs de l'industrie et de l'agriculture dans les petites entreprises capitalistes qui ont subsisté, ainsi que sur les terres appartenant à l'Eglise ou aux paysans riches. Pour ces cas-là, on a suivi en Pologne une politique consistant à leur appliquer les conventions collectives qui étaient obligatoires dans les entreprises d'Etat.

Se résumant, A. Zawadzki dit : « Pour réaliser nos tâches créatrices, il nous faut avant tout la paix, une paix durable et démocratique dans le monde entier. C'est pourquoi nos syndicats sont des partisans inébranlables de la sauvegarde de la paix — et par conséquent de la sauvegarde de l'unité et de la force de la F.S.M. Nos syndicats sont partisans de l'élargissement et du renforcement des liens fraternels entre les travailleurs de l'U.R.S.S. et des pays de démocratie populaire avec ceux des pays capitalistes et coloniaux, dans la lutte commune pour des buts communs.

« Nos peuples ne haïssent rien plus que la guerre et ne désirent rien plus que la paix. Peuvent-ils ne pas désirer la paix, ces habitants de Stalingrad, de Varsovie, de Lidice et de tant d'autres villes et villages, ces hommes qui s'adonnent fébrilement à un travail de reconstruction urgent et plein de sacrifices ?

« Parce que nous luttons nous-mêmes pour la paix, nous soutenons de tout cœur la politique de paix de l'U.R.S.S. C'est pourquoi nous travaillons dans nos pays à renforcer l'amitié et l'alliance avec la puissante Union Soviétique, qui est le principal bastion de la paix et du progrès et la meilleure garantie de notre indépendance et de notre liberté.

« Nous sommes convaincus aussi que nos réalisations appartiennent à toute la classe ouvrière internationale et qu'elles renforceront la foi en la victoire des travailleurs en lutte pour une vie meilleure et pour la paix, dans les pays encore sous la domination de leurs propres capitalistes et des impérialistes étrangers. »

Rapport de S.A. Wickremasinghe

(5 juillet, séance du matin)

Le but essentiel de l'intervention de Wickremasinghe est de souligner que les impérialistes emploient actuellement deux méthodes principales pour faire face au puissant éveil des peuples des contrées les plus arriérées ; d'une part, la suppression directe des mouvements de libération par l'emploi de la force brutale, d'autre part le maintien de leur domination économique par l'intermédiaire des traîtres de la bourgeoisie locale. Dans ce dernier cas, l'impérialisme accepte de renoncer aux marques extérieures de sa domination, pour en mieux conserver les profits tangibles.

Le développement économique et social des pays coloniaux est ridiculement faible par rapport à leurs possibilités. La guerre a sensiblement accéléré le développement industriel des pays arriérés et parallèlement, éveillé la conscience de classe et le sentiment national des peuples opprimés. Les puissances impérialistes ont joué sur ces espoirs et multiplié les promesses aux peuples dont le loyalisme et l'aide économique et militaire leur étaient indispensables pour gagner la guerre. Ces promesses, est-il besoin de le rappeler, ne furent jamais tenues, et les impérialistes n'ont maintenant qu'un but : écraser par tous les moyens un mouvement qu'il a tout d'abord prétendu encourager, et s'efforcer de rétablir et même d'affermir sa domination. Mais ce n'est point là une tâche aisée, comme le montre l'expérience de la lutte des peuples coloniaux et particulièrement des peuples d'Asie.

La situation dans ce dernier continent a amené les puissances impérialistes, d'une part à y appliquer une stratégie nouvelle, plus subtile que la guerre coloniale, d'autre part à consacrer une attention croissante aux autres pays qui disposent encore d'immenses ressources pratiquement non entamées, et dont la population n'a pas encore secoué le joug de la dictature et de l'oppression militaire : l'Afrique et l'Amérique du Sud.

Après avoir résumé les principaux caractères économiques et sociaux des pays coloniaux et semi-coloniaux, Wickremasinghe constate que jamais la solidarité internationale ne fut aussi nécessaire que maintenant aux travailleurs de ces pays.

La F.S.M. a été la première organisation internationale qui ait mis sur un même pied les travailleurs des pays coloniaux et ceux des métropoles. Dans ses statuts et dans les résolutions de la Conférence de Londres et du Congrès de Paris, elle a prononcé la condamnation sans appel du système colonialiste. Elle s'efforce sans arrêt de défendre auprès du B.I.T. et du Conseil Economique et Social de l'O.N.U. les principes nettement posés à son origine. Si son action n'a pas eu l'ampleur et l'efficacité que l'on était en droit d'espérer, la faute en incombe à certains dirigeants de quelques Centrales Nationales, qui se sont systématiquement opposés à ses efforts, comme cela a été révélé en janvier 1949.

Cette action va maintenant devoir s'intensifier, pour faire face à celle de l'impérialisme mondial, dont il est évident qu'il va chercher de plus en plus à résoudre sa propre crise aux dépens des travailleurs et des paysans des pays coloniaux et économiquement arriérés, comme le prouve une série de faits que cite Wickremasinghe : écrasant budget des guerres coloniales de la France, de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas; préparation d'une série de « plans » et de « programmes » qui prétendent viser à l'élévation du niveau de vie dans les pays économiquement arriérés, tel le « Plan Quadriennal » du Gouvernement britannique et autres. Toutes ces mesures, est-il besoin de le dire, entrent strictement dans le cadre de l'exploitation coloniale traditionnelle, et visent uniquement à la production intensive au plus bas prix possible des matières premières.

Pour illustrer les deux tactiques utilisées par l'impérialisme dans les pays opprimés, Wickremasinghe étudie en détail deux exemples typiques : la Malaisie, où la guerre coloniale est déchaînée ; l'Inde, où la bourgeoisie locale est le plus sûr instrument de la domination colonialiste.

Wickremasinghe tire de son étude l'enseignement suivant : l'expérience a appris à la classe ouvrière que la bourgeoisie nationaliste et les dirigeants syndicaux de droite, même si, à l'origine, ils ont participé au combat des travailleurs, s'en écartent inévitablement par la suite pour devenir les instruments dociles des oppresseurs. La classe ouvrière ne doit pas se laisser prendre à une farce comme cette prétendue « Fédération Asiatique du Travail », née à Genève le 19 juin 1949, sous les auspices de l'A.F.L., du C.I.O. et du T.U.C., et dont Wickremasinghe démontre qu'elle n'est représentative ni du continent asiatique dans son ensemble, ni d'aucun des pays d'Asie considérés individuellement.

En ce qui concerne l'Afrique, Wickremasinghe laisse à Le Leap le soin d'étudier dans le détail une situation dont il se borne à dégager les lignes essentielles : intensification sans précédent de l'exploitation des peuples d'Afrique ; pénétration toujours plus grande du capitalisme américain aux côtés des impérialistes plus anciens; utilisation ouverte des fonds du plan Marshall pour organiser un pillage systématique des ressources africaines ; mesures administratives prises par chacune des métropoles pour raffermir son emprise sur ses colonies ; utilisation des ressources de l'Afrique pour les préparatifs de guerre.

En face de telles perspectives, les peuples africains ne peuvent manquer de réagir. La F.S.M. les aidera dans leur juste combat et saura poursuivre et accélérer l'application des décisions prises par la Conférence de Dakar en 1947.

Quant à l'Afrique du Sud, où un Gouvernement dont le caractère fasciste devient chaque jour plus évident est en train de préparer la suppression « légale » du mouvement syndical authentique, elle pose au syndicalisme mondial le problème fondamental de la lutte contre la discrimination raciale, que l'impérialisme utilise comme instrument de division et d'affaiblissement de la classe ouvrière.



S. A. Wickremasinghe, Président de la Fédération des Syndicats de Ceylan.

En conclusion, Wickremasinghe résume ainsi le problème : en Asie et, à un degré moindre, en Afrique, les pays opprimés sont dans l'ensemble en train de passer de l'état de « colonies directes » à celui de « colonies indirectes », c'est-à-dire opprimées et exploitées par l'intermédiaire d'une bourgeoisie locale à la solde du bloc impérialiste. Si, dans l'immédiat, cette évolution ne change rien à la position économique et sociale des travailleurs, elle menace de les entraîner pieds et poings liés dans la préparation d'un guerre d'agression contre l'Union Soviétique et les Démocraties Populaires dont les premiers jalons sont posés par le Pacte Atlantique.

Et Wickremasinghe termine par un appel aux travailleurs : que plus jamais les travailleurs du monde entier ne se laissent prendre aux déclarations hypocrites de soi-disant dirigeants réformistes syndicaux qui ne sont que les instruments complices de l'impérialisme et du capitalisme mondial ; qu'ils opposent aux attaques perfides des diviseurs le front imprenable de leur unité, et surtout, qu'ils resserrent les liens de leur solidarité internationale, particulièrement au profit de leurs frères des pays opprimés.

Discussion

Au cours de la discussion ouverte sur ces trois importants Rapports, sont intervenus les délégués suivants :

M. Deter (Allemagne), Gaetano Invernizzi (Italie), P. Zupka (Tchécoslovaquie), K. Kuznetsova (U.R.S.S.), Salvador Ocampo (Chili), Gheorgi Stoica (Roumanie), Desmond Buckle (Transvaal), Ilio Bosi (Italie), M. Pavitchevich (Yougoslavie), et José Moix (U.G.T. de Catalogne, Espagne).

TRAVAILLEURS MANUELS ET INTELLECTUELS

Souvenez-vous toujours que notre arme, c'est l'unité, c'est l'organisation, c'est la cohésion, c'est l'entraide. C'est dans l'unité et dans l'entraide que se trouve le gage principal d'une lutte victorieuse des ouvriers et de tous les travailleurs pour leurs intérêts. Tant que nous resterons unis, aucun ennemi ne pourra nous effrayer. Fermement unis, naus saurons défendre nos droits. Dispersés et divisés, nous serions impuissants dans la lutte contre le capitalisme.

Souvenez-vous toujours que par le passé la division de la classe ouvrière internationale a facilité l'avènement du fascisme et le déclenchement de la deuxième guerre mondiale.

(Manifeste du IIe Congrès Syndical Mondial)

Résolution

sur le Rapport d'Activité de la F. S. M.

et des Centrales Syndicales Nationales

pour la défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs

1° Le IIe Congrès constate que la F.S.M. et les Centrales nationales ont mené et mènent une lutte résolue pour la réalisation du programme de défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs adopté à la Conférence Mondiale de Londres et au Congrès Syndical Mondial de Paris.

La Fédération Syndicale Mondiale a soumis à l'Organisation des Nations Unies la question du « salaire égal à travail égal » ; elle a soutenu les ouvriers des divers pays en lutte pour l'amélioration de leurs conditions de vie ; elle s'est révélée l'organisateur du mouvement international de solidarité et d'aide aux mineurs français en grève, aux dockers américains, aux marins du Canada et aux autres détachements de la classe ouvrière de divers pays. La Fédération Mondiale a soumis aux Centrales Nationales des pays métropolitains le problème de l'aide aux syndicats des pays coloniaux dans leur lutte pour l'amélioration de la situation économique et sociale dans les colonies, contre la discrimination de race, de sexe et de religion.

2° Aussitôt après la fin de la guerre, les syndicats d'une série de pays capitalistes ont obtenu certains succès dans l'amélioration des conditions économiques des travailleurs, ce qui s'est traduit par l'adoption dans quelques pays de lois portant création de comités d'entreprise, interdiction du licenciement des ouvriers, institution de primes de vie chère, introduction de l'allocation de chômage, institution des congés payés, etc. Cependant, ces derniers temps, du fait de l'attaque menée par le capital monopolisateur contre le niveau de vie des travailleurs, la situation matérielle des masses populaires dans les pays capitalistes s'est considérablement aggravée.

3° Le Plan Marshall, imposé aux peuples de l'Europe Occidentale par l'impérialisme américain, entraîne un chômage et un appauvrissement des masses, ainsi que la perte pour les pays marshallisés de leur indépendance économique et la réduction de leur industrie nationale.

Le Plan Marshall aggrave les conditions de vie de la classe ouvrière américaine elle-même.

4° L'aggravation de la situation économique des travailleurs des pays capitalistes s'accompagne de l'intensification de l'offensive de la réaction contre les droits et libertés démocratiques de la classe ouvrière. Dans de nombreux pays sont introduites des législations anti-ouvrières du type de la loi Taft-Hartley en vigueur aux Etats-Unis ; les grèves sont déclarées illégales, la répression contre les organisations syndicales se renforce.

Les leaders scissionnistes des Centrales Syndicales d'Angleterre, des U.S.A., de Hollande, de Belgique, de Suède et du Danemark ont causé un grave dommage aux intérêts de la classe ouvrière, en prenant la défense du « Plan Marshall », qui amène le chômage et la misère aux travailleurs de leurs pays. Les dirigeants de la Fédération Américaine du Travail, du Congrès des Organisations Industrielles des U.S.A., du Congrès des Trade Unions Britanniques et de quelques autres Centrales syndicales, par leur politique de scission de l'unité syndicale, affaiblissent les forces de la classe ouvrière dans sa lutte pour ses intérêts vitaux. Ils se révèlent ainsi les complices de la politique des milieux impérialistes, qui tend à aggraver la situation économique des travailleurs dans leurs pays.

5° Dans les pays coloniaux et dépendants, les conditions économiques et sociales des travailleurs sont particulièrement dures. Sous diverses formes, le travail forcé y existe encore, et l'exploitation féroce de la classe ouvrière est encore aggravée du fait de la discrimination de sexe, de race, d'âge. Les syndicats libres sont poursuivis par les gouvernements, et leurs dirigeants sont soumis à une monstrueuse répression.

La discrimination dans le domaine du travail et du salaire, selon la race et la nationalité, existe non seulement dans les colonies, mais aussi aux Etats-Unis d'Amérique. Dans ce pays, l'accès au travail qualifié est interdit aux Noirs, de même qu'aux Mexicains, aux Porto-Ricains, aux Chinois et aux Japonais. Des échelles spéciales de salaires sont appliquées pour les Noirs, prévoyant un salaire inférieur à celui des travailleurs blancs de la même catégorie.

6° Le Congrès salue les syndicats démocratiques de France, d'Italie, des Indes, des pays d'Amérique Latine et des autres pays capitalistes et coloniaux, qui mènent une lutte héroïque pour la défense des droits économiques et sociaux des travailleurs. Cette lutte se déroule dans des conditions de répression féroce de la part des gouvernements capitalistes ; elle est en butte à l'activité de sape des scissionnistes de l'unité ouvrière menée par les syndicats réformistes et gouvernementaux.

7° Le Congrès constate avec satisfaction qu'en U.R.S.S. le bien-être matériel et culturel des travailleurs augmente sans cesse.

Ces succès sont obtenus grâce à la nature socialiste de l'Etat soviétique, où il n'y a pas de propriété privée des moyens de production, ni de contradictions entre l'Etat et les ouvriers.

Les Syndicats de l'Union Soviétique prennent une part active dans la construction socialiste, assurant l'élévation du standard de vie des travailleurs du pays.

La cadence rapide de la reconstruction d'après guerre et du développement de l'économie nationale, cadence atteinte par l'Union Soviétique sans aide étrangère, témoigne une fois de plus de la supériorité de l'économie socialiste sur le système capitaliste.

8° Des succès importants pour l'amélioration de la situation économique des travailleurs et pour la défense de leurs droits sociaux, ont été obtenus par les Syndicats des pays de Démocratie Populaire qui sont entrés dans la voie du développement socialiste. Ces succès s'expriment dans la réalisation du principe « salaire égal à travail égal », dans l'introduction et le développement d'une législation progressive du travail et des assurances sociales d'Etat, dans la liquidation du chômage, dans la hausse du salaire réel et du niveau de vie des travailleurs.

9° Les décisions de la Conférence de Londres et du Congrès Syndical Mondial de Paris ont fixé les tâches qui se posent aux Centrales syndicales nationales de tous les pays dans le domaine de leur activité pour la défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs.

Le Congrès appelle les Centrales syndicales nationales et les Syndicats de tous les pays à une lutte décisive pour l'application de ces décisions contre les tentatives du patronat et des gouvernements capitalistes de faire supporter à la classe ouvrière tout le poids de la crise économique qui approche.

Le IIe Congrès Mondial estime que l'arme essentielle de lutte pour l'amélioration des conditions économiques et sociales des travailleurs, contre l'offensive grandissante du capital, est le renforcement de l'unité syndicale de la classe ouvrière et la consolidation de la F.S.M.

Le Congrès appelle les syndicats à lutter pour l'indépendance économique de leurs pays ; pour la sauvegarde et le développement de leur industrie nationale, unique moyen de liquider efficacement la débâcle économique d'après guerre, et de relever le niveau de vie des masses populaires ; il les appelle à lutter pour la réduction des budgets militaires.

Les syndicats doivent lutter pour l'indépendance économique des pays coloniaux et dépendants, contre un travail forcé d'esclave dans les pays capitalistes et coloniaux, contre la discrimination entre les travailleurs selon l'âge, le sexe, la race ou la nationalité.

Il est nécessaire que les syndicats mènent la lutte pour l'abrogation des lois anti-ouvrières, et qu'ils obtiennent l'adoption d'une législation sociale progressive prévoyant la réduction de la journée de travail, la création d'une indemnité de chômage et l'introduction aux frais du Gouvernement et des employeurs des assurances sociales, ainsi que des soins médicaux gratuits et des congés payés. Il faut qu'ils mènent aussi la lutte pour la stabilité du travail, contre le blocage et la baisse des salaires, et pour l'augmentation réelle de ces salaires.

10° Le Congrès charge le Bureau Exécutif de la F.S.M. de diffuser largement le programme de défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs adopté par la Conférence Syndicale Mondiale de Londres et par le Congrès Syndical Mondial de Paris, en tenant compte des changements économiques et sociaux intervenus entre temps et de l'expérience de la lutte acquise par la classe ouvrière.

11° Le Congrès charge le Comité Exécutif de la F.S.M. de créer un fonds international de solidarité aux travailleurs et d'aide aux organisations syndicales, constitué de versements bénévoles de la part des organisations syndicales, des membres des syndicats, des personnalités et des organisations soutenant la classe ouvrière dans la lutte pour ses intérêts vitaux.

Le Congrès proteste contre la condamnation à mort de dix marins grecs

RESOLUTION

Le IIe Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale se prononce énergiquement en faveur des 10 marins militants du mouvement syndical grec, condamnés à mort par le Gouvernement monarcho-fasciste de Grèce.

Fils fidèles de la classe ouvrière, ils ont été des combattants actifs du mouvement de la résistance pendant l'occupation hitlérienne en Grèce. Après la libération du pays, ils ont lutté pour sa démocratisation et pour l'élévation du niveau de vie des travailleurs. Pour s'être mis sans réserve au service de leur peuple, ils ont été condamnés à mort en 1948 par le Gouvernement monarcho-fasciste d'Athènes. Ce n'est que grâce à l'intervention des organisations démocratiques de masse et de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies que cette condamnation criminelle n'a pas été mise à exécution.

Cependant, les monarcho-fascistes grecs brûlent du désir d'exécuter la sentence prononcée contre les marins emprisonnés.

Le Congrès, au nom des soixante et onze millions et demi de travailleurs unis au sein de la F.S.M., proteste contre la condamnation à mort des dix marins grecs et exige la libération immédiate de ces victimes innocentes de la terreur monarcho-fasciste.

Le Congrès charge le Secrétariat de la F.S.M. de prendre les mesures qui s'imposent pour intervenir auprès de l'O.N.U. et des Gouvernements grec, britannique et américain dans l'esprit de la présente résolution.

Application des Statuts de la F. S. M. sur les Départements Professionnels Internationaux (Point 9 de l'ordre du jour)

Rapport de Giuseppe di Vittorio

Président de la F.S.M.

(5 *juillet, séance du soir*)

Le rapporteur G. DI VITTORIO (Italie) met en relief la grande importance que revêtent la constitution et le fonctionnement des Départements Professionnels Internationaux pour l'activité pleine et normale de la F.S.M. C'est de cette façon seulement que toute organisation syndicale, internationale ou nationale, est capable de défendre, avec continuité et succès, les intérêts économiques et sociaux des travailleurs.

Dans la situation présente du monde capitaliste, des tâches nouvelle se posent au mouvement syndical à l'échelle internationale. Resserrant leur emprise sur la production, les échanges et les investissements, les grands trusts internationaux parviennent à contrôler des branches déterminées des industries de différents pays en vue d'abaisser le niveau de vie des travailleurs de tous les pays intéressés. De cette façon, il leur est loisible d'agir également sur le plan de l'action des organisations ouvrières en intervenant notamment dans les grèves.

Cette intervention atteint un tel degré, que, dans la plupart des cas, et de plus en plus fréquemment, la lutte syndicale pour les revendications ouvrières immédiates doit être coordonnée à l'échelle internationale si l'on veut que, même nationalement, cette lutte soit efficace. Elle ne peut l'être que par des organisations professionnelles internationales. C'est pourquoi il est urgent que la F.S.M. organise enfin ses Départements Professionnels et que toutes les organisations nationales les soutiennent tant moralement que matériellement.

C'est sur le terrain de la lutte conjuguée pour les revendications économiques et sociales qu'on peut le mieux consolider l'unité syndicale, depuis le niveau local et national jusqu'à l'échelle internationale. Aussi bien est-ce sur ce terrain qu'il faut s'opposer aux plans et aux tentatives des capitalistes qui veulent fomenter une nouvelle guerre et aggraver la paupérisation des masses laborieuses, de même que c'est sur ce terrain qu'il faut briser les efforts des scissionnistes de toutes tendances.

La dépression économique qui se dessine dans le monde vient rappeler aux travailleurs qu'invariablement les classes dominantes essaient d'échapper aux crises économiques en aggravant le degré d'exploitation des travailleurs, ainsi qu'en recourant à la guerre. Or, comme il ne leur est, d'expérience, point possible de se tourner vers ces moyens sans avoir au préalable dépouillé les travailleurs et les peuples de leurs droits syndicaux et démocratiques, nous nous trouvons, à l'heure actuelle, placés devant une vague grandissante de réaction antiouvrière et antidémocratique, de type fasciste. Dans les luttes syndicales de plus en plus larges et acharnées prévisibles sur le plan international, les Départements Professionnels sont naturellement appelés à jouer un rôle décisif. C'est pourquoi le mouvement syndical tout entier doit largement contribuer à leur création et leur développement.

Dans ces conditions, on est en droit de poser une grave question : Pourquoi la F.S.M., dans la longue période allant de son Congrès constitutif (1945) à juin 1949 n'a-t-elle pas constitué ses Départements Professionnels ? Comment peut-on expliquer ce grave manquement à ses obligations statutaires ?

C'est parce que les scissionnistes ont délibérément empêché la constitution des Départements Professionnels, afin de pouvoir, un jour, accuser la F.S.M. de n'être qu'une simple organisation de propagande. Les faits, connus dans leur généralité et consignés, quant à leur détail, dans les procès-verbaux des organismes dirigeants de la F.S.M., établissent indéniablement que ce sabotage des Départements Professionnels fut une trahison préméditée contre l'unité de la F.S.M.

Il suffit de rappeler ici que la question des Départements Professionnels n'a jamais été négligée ni par le Bureau Exécutif et le Comité Exécutif, ni par le Secrétariat, qui se sont inlassablement efforcés de la résoudre, sans jamais y parvenir, étant donné les obstacles croissants que les scissionnistes dressaient sans cesse sur la voie de toute solution.

Il est évident que pour donner exécution à l'article 13 des statuts, il eût fallu, immédiatement après le Congrès de Paris, convoquer des Conférences professionnelles de toutes les Centrales Nationales adhérant à la F.S.M., ainsi que de toutes les autres susceptibles d'y participer. Mais cette solution, normale et statutaire, se heurta à l'exigence intransigeante qu'on incorpore les anciens S.P.I. de l'ex-F.S.I., qui avaient cependant, l'une et les autres, cessé d'exister.

Plusieurs projets de règlement pour la convocation des Conférences professionnelles et la constitution des D.P.I. furent — constamment à l'unanimité — établis par le Bureau et le Comité Exécutifs; ils étaient destinés à servir de base aux négociations avec les représentants des anciens S.P.I. Ces projets étaient inspirés par la préoccupation de faire de la F.S.M. une organisation unie et puissante, capable de coordonner ses différentes branches d'activité tout en laissant à chacune d'elles la liberté d'action nécessaire dans le cadre des statuts et des décisions des organes dirigeants de la F.S.M. élus par le Congrès.

Au contraire, les anciens S.P.I. prétendirent, dès le début, que chaque D.P.I. jouisse d'une autonomie complète, si bien qu'au lieu de réaliser une véritable unité au sein d'une seule F.S.M., on eût fait de chaque D.P.I. une internationale particulière, sans lien avec les autres ni avec la F.S.M., ce qui, pratiquement, eût désagrégé toute unité syndicale internationale.



Giuseppe Di Vittorio, Secrétaire Général de la Confédération Générale Italienne du Travail, élu à l'unanimité Président de la F.S.M.

A chaque nouvelle concession que fit la F.S.M., les S.P.I. répondirent par de nouvelles prétentions; ils repoussèrent aussi le règlement adopté unanimement en juin 1947 par le Conseil Général de Prague. La F.S.M. alla plus loin encore dans la voie de la conciliation. En effet, bien que statutairement et démocratiquement, nul n'ait le droit de modifier un règlement adopté à l'unanimité, l'Exécutif de la F.S.M. prit sur lui de modifier néanmoins le document adopté à Prague pour satisfaire les demandes des S.P.I. Plus tard, au Bureau Exécutif de septembre 1948, à Paris Di Vittorio lui-même fit la proposition le plus largement démocratique possible afin de régler cette question, préconisant notamment de convoquer les Conférences professionnelles et de leur laisser le soin de déterminer elles-mêmes le règlement de chaque D.P.I. et des rapports de celui-ci avec la F.S.M.

Cette proposition fut brutalement repoussée par les scissionnistes, sous prétexte qu'il était « trop tard ». Il l'était, en effet, car ils avaient résolu de paralyser, sinon de briser la F.S.M. et l'unité : les représentants des S.P.I. déclarèrent couper toutes relations avec la F.S.M. Le but était clair ; empêcher la constitution des D.P.I. et conserver les S.P.I. en tant que base possible d'une nouvelle organisation dissidente, ainsi qu'ils ont tenté de le faire.

Si nous avons subi si longtemps l'obstruction menée par les scissionnistes, ce fut exclusivement dans le désir de sauver l'unité, à laquelle nous avons consenti les plus grands sacrifices.

Il s'agit maintenant de regagner le temps ainsi perdu : la F.S.M. s'est déjà mise au travail avec élan. Aussitôt disparus les obstacles, le Bureau et le Comité Exécutifs décidèrent, en plein accord, de constituer les Unions Syndicales Professionnelles Internationales, en établissant un plan de travail concret. Notre grande F.S.M. prend enfin sa structure définitive et dispose désormais des indispensables instruments pour développer son activité spécifiquement syndicale dans toutes les branches du travail et dans tous les pays. La F.S.M. et ses U.S.P.I. sont et resteront toujours ouverts à toutes les vraies organisations syndicales.

G. Di Vittorio termina son exposé sur cet appel : « Soyez unis et cherchez toujours à vous unir avec tous les travailleurs, sur votre terrain professionnel ! Chaque fois qu'une organisation professionnelle de n'importe quel pays fait appel à votre solidarité, ne vous demandez pas si elle est adhérente ou non à votre Département Professionnel International ou même à la F.S.M., ni à quelle tendance appartiennent ses dirigeants : aidez-la; aidez toujours les travailleurs en lutte, soyez solidaires avec eux sans aucune distinction ! Pour la F.S.M. et pour ses D.P.I., il n'y a pas d'ennemis dans la classe ouvrière. »

Rapport de B. Gebert

Secrétaire de la F. S. M.

(6 juillet, séance du matin)

Pour les travailleurs, la question de l'unité ne représente pas une abstraction : elle est, au contraire, étroitement liée avec leur lutte quotidienne pour l'amélioration de leurs conditions économiques et sociales, pour leurs droits démocratiques et pour la paix. En cimentant l'unité dans les rangs des syndicats à l'échelon de l'entreprise, ils servent l'unité sur le plan national et international. Or l'objectif des D.P.I. est précisément de servir le passage de l'unité à la base à l'unité internationale.

Mais leur objectif est évidemment plus large encore. Les D.P.I., qui comprendront non seulement quelques pays européens industrialisés, mais les organisations syndicales de tous les continents, renforceront la coopération fraternelle et la solidarité de classe des travailleurs de tous les pays. Ils deviendront des centres d'unité, des centres de lutte pour l'amélioration des conditions économiques et sociales.

Les syndicats adhérents aux D.P.I. poursuivront leur lutte pour un standard de vie plus élevé, pour la garantie du plein emploi, pour l'égalité de salaire à égalité de travail, pour l'assurance chômage, l'assurance maladie, contre les accidents de travail, pour la retraite des vieux, pour les congés payés, pour la réduction des heures de travail, pour la sécurité au travail, pour l'hygiène du travail.

Ils lutteront pour que les jeunes, les femmes, les mères de famille jouissent de conditions de travail spéciales; pour que les progrès techniques soient utilisés à l'amélioration des conditions de travail et de vie. Les programmes économiques et sociaux des D.P.I. reflètent exactement les aspirations et les objectifs des travailleurs de tous les pays et, par conséquent, les rallieront aux D.P.I., même dans les pays dont les Centrales nationales ne sont pas présentement affiliées à la F. S. M.

Les D.P.I. défendront les intérêts de travailleurs contre toutes tentatives de réduire leurs droits économiques et sociaux, de réduire leurs libertés démocratiques. Ils réuniront les travailleurs du monde entier dans cette lutte pour leurs revendications économiques et sociales, contre la réaction, contre les fauteurs de guerre et pour une paix durable. Ils coordonneront et renforceront l'action des travailleurs dans chaque industrie. Cette coordination et cette unité renforceront également la lutte que mène la F.S.M. pour la réalisation de son programme.

Gebert analyse ensuite les résultats des trois premières Conférences professionnelles internationales qui se sont tenues à la veille du Congrès de Milan : Industries des Métaux, Textile, Cuirs et Peaux. (On trouvera un compte rendu succinct de ces Conférences dans le présent numéro de la Revue.)

Gebert note que le travail préparatoire à ces conférences a commencé lorsque le Comité d'organisation provisoire s'est réuni à Paris au début d'avril pour lancer les convocations. Celles-ci, de même que les appels, le projet d'ordre du jour et les autres documents, furent envoyés non seulement aux organisations dont les Centrales Nationales étaient affiliées à la F.S.M., mais aussi à un grand nombre d'organisations isolées, de syndicats nationaux ou locaux dans de nombreux pays.

Dans bien des pays, en dépit du peu de temps disponible, ces appels furent largement répandus parmi les masses; les travailleurs discutèrent les problèmes de la convocation des Conférences constitutives au cours de réunions générales ou de meetings d'entreprises. Néanmoins il y a aussi des pays où le travail de préparation à ces Conférences, les objectifs et les buts indiqués par les appels, ne reçurent pas une publicité assez large. Dans d'autres pays, tels les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, la constitution des D.P.I. ne fut pas portée à la connaissance des travailleurs : sans doute les dirigeants craignent-ils d'être mis dans une position embarrassante. Les décisions prises par les Conférences doivent être largement popularisées, de telle sorte que les travailleurs des pays non représentés aux Conférences Internationales aient connaissance des buts et objectifs des D.P.I.

De nouvelles Conférences préparatoires à la constitution d'autres D.P.I., sont en vue. Les syndiqués de tous les pays indistinctement sont cordialement invités aux Conférences pour y exposer leurs points de vue.

De tels échanges de vues ne peuvent qu'aider à éliminer les malentendus, les préjugés et les erreurs propagés par les scissionnistes.

La constitution des D.P.I. réalise les aspirations des travailleurs du monde entier, de ceux des pays capitalistes et coloniaux, comme de ceux des Démocraties Populaires. En renforçant l'unité entre les travailleurs des différentes branches de la production, on renforce en même temps les moyens de défense et de progrès pour tous, et l'on renforce aussi les bases de la F.S.M.

Discussion des Rapports sur les Départements Professionnels

Dans la discussion des Rapports présentés par G. Di Vittorio et B. Gebert sur l'application de l'article 13 des statuts de la F.S.M., relatif à la création des Départements Professionnels, sont intervenus les délégués suivants :

Pfeiferova (Tchécoslovaquie), Secrétaire générale du D. P. des Cuirs et Peaux; Yefanov (U.R.S.S.); Jourdain (France), Secrétaire général du D.P. des Métaux et Industries Mécaniques; Paul Delanoue (France), Secrétaire du D.P. de l'Enseignement; Guidi (Italie) et Di Stefano (Marins et Dockers d'Italie).

Résolution concernant les Départements Professionnels de la F. S. M.

Le II[e] Congrès Syndical Mondial, après avoir écouté et discuté les rapports des Camarades Di Vittorio et Gebert sur l'article 13 des Statuts de la F.S.M. souligne que les organes exécutifs de la F.S.M. ont tout mis en œuvre pour obtenir un accord avec les dirigeants des S.P.I. en vue de la participation de ces derniers aux Départements Professionnels.

Durant 3 années et demie, la F.S.M. a mené des pourparlers avec eux. Elle est allée au-devant de leurs exigences sur les conditions de leur participation aux Départements Professionnels.

Le 16 septembre 1948, au cours d'une réunion commune avec les représentants des S.P.I., le Bureau Exécutif leur a proposé une fois de plus de collaborer avec la F.S.M., sous toute condition jugée souhaitable par eux.

Ils ont répondu à ces propositions par une fin de non recevoir.

Par leur attitude négative au sujet de leur collaboration avec la F.S.M. pour créer des Départements Professionnels réunissant tous les travailleurs du monde entier, les dirigeants des S.P.I. ont démontré qu'ils ne défendaient pas les intérêts des masses laborieuses, mais qu'ils soutenaient la politique impérialiste de scission du mouvement syndical.

Par-dessus les frontières nationales, les grands trusts internationaux développent leur activité anti-ouvrière et antidémocratique. Ils contrôlent des branches entières d'industrie dans les différents pays capitalistes. Ils exploitent indistinctement tous les travailleurs, qui voient leur état de misère s'aggraver, notamment par la diminution de leurs salaires réels et l'accroissement du chômage.

Dans de telles conditions, il est d'une nécessité vitale d'organiser toujours plus solidement et d'unir toujours plus étroitement les travailleurs sur les bases revendicatives qui leur sont communes, pour la défense de leurs droits syndicaux et de leurs intérêts économiques et sociaux.

Le Congrès approuve les décisions du Comité Exécutif de janvier 1949 et les mesures pratiques de mise en place des Départements Professionnels qui les ont suivies. Il se félicite qu'en ce qui concerne l'Enseignement, la Métallurgie, le Textile et les Cuirs et Peaux, les Départements Professionnels aient commencé à fonctionner.

Le Congrès invite le Comité Exécutif de la F.S.M. à poursuivre activement son travail d'édification des Départements Professionnels.

Il décide que les Départements Professionnels de la F.S.M. porteront la dénomination suivante :

« Union Internationale des Syndicats » (D.P. de la F.S.M.), suivie de l'appellation donnée à l'industrie correspondante, par exemple : « Union Internationale des Syndicats des Transports » (D.P. de la F.S.M.).

Le Congrès confirme que la porte de chaque Union Internationale des Syndicats (D.P. de la F.S.M.) est ouverte à tous les travailleurs sans aucune discrimination de race, de nationalité, de conception politique, philosophique ou religieuse. Il précise également que toute organisation syndicale ou groupement de travailleurs, quelle que soit sa structure ou sa composition, peut adhérer à une Union International des Syndicats (D.P. de la F.S.M.), que la Centrale Nationale à laquelle il appartient soit affiliée ou non à la F.S.M.

Le Congrès rappelle que la tâche essentielle des Unions Internationales des Syndicats (D.P. de la F.S.M.) est d'assurer en permanence la défense des intérêts vitaux des travailleurs, la coopération fraternelle, l'entr'aide internationale et la solidarité de classe entre eux, sans aucune discrimination, une seule considération entrant en ligne de compte :

l'organisation de la lutte victorieuse des travailleurs par la recherche constante de leur unité internationale sur le terrain professionnel.

Il rappelle également que les Unions Internationales des Syndicats (D.P. de la F.S.M.) ont pour but de coordonner la lutte des organisations syndicales :

— pour l'aboutissement des revendications économiques et sociales des travailleurs;

— pour défendre leurs droits syndicaux, consolider les syndicats faibles, et créer des Syndicats là où il n'en existe pas encore;

— pour augmenter leurs salaires réels et en garantir le pouvoir d'achat;

— pour obtenir la réduction de la durée du travail;

— pour protéger les travailleurs et leurs familles contre le chômage;

— pour obtenir des garanties en ce qui concerne les congés payés annuels, les conditions d'hygiène, le service de santé, dans le cadre de plans complets de Sécurité Sociale;

— pour imposer le principe « à travail égal, salaire égal ».

En conclusion, le Congrès affirme sa conviction que les Unions Internationales des Syndicats (D.P. de la F.S.M.) conduiront les travailleurs aux luttes victorieuses pour la défense de leurs revendications et de la paix.

Activité Syndicale dans les Pays Asiatiques, Australasiens, Africains et Latino-Américains

(Point 10 de l'ordre du jour)

Rapport de Liu-Ning-I *(7 juillet, séance du matin)*



Liu Ning-I, Vice-Président de la Fédération Pan-Chinoise du Travail.

Etant donnée l'absence involontaire de la délégation syndicale chinoise au Congrès de Milan, due au refus de visa du gouvernement italien, ce rapport, qui avait été adressé au Congrès, a été lu par Ernest Thornton.

Liu Ning-I y a traité des principaux évènements syndicaux de Chine, de Corée du Nord et du Sud, de Mongolie, du Vietnam, d'Indonésie, du Japon, de l'Inde, de Birmanie, de Ceylan, de Malaisie, du Siam, des Philippines et du Proche-Orient.

Nous ne disposons pas ici d'une place suffisante pour donner un compte-rendu détaillé des nombreux faits et chiffres cités pour chacun de ces pays dans le rapport de Liu Ning-I.

Dans son tour d'horizon de la situation générale, Liu Ning-I a noté que la période écoulée depuis le 1er Congrès Mondial s'est caractérisée par un immense développement du mouvement syndical démocratique en Asie.

« La lutte des peuples épris de liberté pour leur émancipation, a-t-il remarqué la débâcle et la capitulation de l'Allemagne hitlérienne et du militarisme aggressif japonais ont entraîné dans l'action des millions d'hommes des masses travailleuses des pays dépendants et coloniaux d'Asie. »

La croissance et l'extension du mouvement de libération nationale et des syndicats démocratiques a abouti à la consolidation de l'unité de la classe ouvrière. La fondation de la F.S.M. et l'aide qu'elle a apportée ont également contribué considérablement à la montée du syndicalisme en Asie.

« La Fédération Syndicale Mondiale, dit le rapport de Liu Ning-I, jouit de l'appui mérité et croissant de la classe ouvrière et de tous les travailleurs des pays asiatiques. »

L'affiliation des syndicats du Siam, des Philippines, du Japon, de la République Populaire de Mongolie et de la Corée du Sud à la F.S.M. a été la preuve de son prestige croissant.

L'action de la F.S.M. et l'appui qu'elle a apporté aux syndicats démocratiques d'Asie ont été conformes aux résolutions de la Conférence de Londres et du Congrès de Paris de 1945.

Les évènements ont montré que partout où le mouvement national de libération a remporté des victoires, comme en Chine libérée, en Corée du Nord et dans la République Démocratique du Vietnam, des changements importants se sont produits dans la situation des travailleurs.

Des circonstances complètement différentes ont prévalu dans les autres pays d'Asie, comme par exemple, aux Indes, au Pakistan, en Indonésie, au Siam, en Malaisie, etc. Là, les promesses d'indépendance et de liberté n'ont pas été tenues et les impérialismes anglo-américain, hollandais et français ont essayé de maintenir leur domination au moyen des baïonnettes, des balles, des avions et des tanks. La situation économique des travailleurs de ces pays a empiré, leurs droits politiques sont inexistants, mais la discrimination raciale s'est manifestée en même temps que la persécution des syndicats démocratiques et que l'adoption d'une législation anti-ouvrière.

Le rapport du Liu Ning-I a souligné que les travailleurs d'Asie ont pris résolument position contre le Pacte Atlantique et que les peuples des pays asiatiques combattront pour la paix, contre toute tentative de déclencher une nouvelle guerre mondiale.

« Dans leur lutte contre le régime colonial et l'oppression impérialiste, ajoute le rapport, le peuple travailleur des pays asiatiques a besoin de l'aide fraternelle et du soutien de la classe ouvrière internationale, du mouvement syndical international et de la Fédération Syndicale Mondiale. »

Remarquant que cet appui avait déjà promis, dès le Congrès de Paris, en 1945, le rapport condamne énergiquement les activités des leaders réactionnaires du T. U. C. et du C.I.O. qui ont tout fait pour empêcher qu'une aide ne soit apportée aux syndicats asiatiques. Ils essaient actuellement encore de scinder et de détruire les syndicats démocratiques authentiques en formant une soi-disant « Fédération Asiatique du Travail » à leur façon.

Cependant, cette tentative a échoué. En mai 1949, Irving Brown de l'A.F.L. a subi une défaite retentissante lorsqu'il a cherché à organiser une commission préparatoire aux Indes, les représentants des syndicats asiatiques ayant refusé de se rendre à Indore pour assister à cette réunion.

Le rapport de Liu Ning-I appelle la F.S.M. à intensifier son travail dans la lutte générale des syndicats pour la paix mondiale et pour la véritable libération des pays coloniaux et dépendants du joug de l'impérialisme. Les exemples de Tchiang Kaï Chek, de Nehru, de Sockarno et de Hatta, qui ont trahi les intérêts nationaux de leur pays, ont montré qu'il ne pourrait y avoir aucun progrès décisif dans la situation du peuple sans libération nationale. C'est pourquoi une des tâches importantes des mouvements syndicaux de ces pays a été de mobiliser effectivement la classe ouvrière dans le combat pour une libération nationale authentique.

En conclusion, le rapport fait, à la F.S.M., les recommandations suivantes :

1) Demander au Conseil de Sécurité de discuter immédiatement le retrait des forces armées britanniques, hollandaises, françaises et américaines de Chine, d'Indonésie, du Vietnam, de Malaisie, de Corée du Sud et des Philippines ;

2) Soumettre au Conseil Economique et Social un rapport sur les violations de la liberté syndicale en Asie ;

3) Envoyer une commission d'enquête aux Indes;

4) Exiger la libération immédiate des camarades Dange, Manek Gandhi et des autres dirigeants syndicaux hindous emprisonnés;

5) Exiger l'annulation de la condamnation à mort prononcée contre Reza Rousta, dirigeant des syndicats iraniens;

6) Protester auprès du gouvernement britannique contre le meurtre des camarades Ganapathy et Vecrasanam, dirigeants de la Fédération Pan-Malaise des Syndicats;

7) Aider les syndicats à dénoncer les activités des dirigeants syndicaux de droite, qui cherchent à briser le mouvement ouvrier.

Le rapport de Liu Ning-I commente également la décision du Comité Exécutif de la F.S.M. de convoquer une conférence syndicale asiatique et annonce que le Comité Exécutif de la Fédération Pan-Chinoise du Travail a accueilli cette décision avec enthousiasme. Il propose que la conférence se tienne à Pékin (Peiping) en novembre 1949 et que tous les mouvements syndicaux d'Asie, affiliés ou non à la F.S.M. y soient invités. Il est également proposé d'inviter les syndicats d'Australie et de Nouvelle-Zélande qui ont des relations étroites, à la fois géographiques et traditionnelles, avec le mouvement ouvrier d'Asie.

Cette Conférence revêtira une grande importance historique et, cette fois-ci, les scissionnistes ne pourront rien faire pour l'empêcher d'avoir lieu, puisqu'elle se tiendra en Chine Libérée.

Rapport de Ernest Thornton

(7 juillet, séance du matin)

Présentant son rapport sur la situation en Australasie, Ernest Thornton a tout d'abord rappelé les origines du mouvement syndical en Australie et sa rapide croissance.

A l'heure actuelle, la classe ouvrière australienne comprend environ 2.409.000 travailleurs (à l'exclusion des travailleurs agricoles, des ménagères et des membres des forces armées), sur une population totale de 7 millions.

Dans les industries principales, telles que l'industrie minière, l'industrie du bâtiment, les transports maritimes et la métallurgie, les travailleurs sont syndiqués dans leur presque totalité. Le niveau de vie en Australie est relativement élevé, grâce à la combinaison de facteurs favorables et de la puissance des syndicats, qui ont amélioré la situation des ouvriers par de fréquentes grèves. Les syndicats australiens ont également réalisé un certain nombre d'importantes grèves politiques, telles que l'embargo sur les navires hollandais et, plus récemment, sur les navires grecs et espagnols.

Formellement, l'Australie est indépendante, mais, par suite de sa dépendance du marché britannique, elle a toujours suivi, plus ou moins, le gouvernement britannique dans sa ligne politique. Depuis que ce dernier est devenu un associé subalterne de l'impérialisme américain, l'influence américaine en Australie tend à s'accroître.

Grâce aux prix élevés de la laine, du blé et de la farine sur les marchés mondiaux, grâce également à la quasi-inexistence du chômage dans le pays depuis 1939, les travailleurs australiens se trouvent aujourd'hui dans une position quelque peu meilleure qu'auparavant. Ceci a fait naître certaines illusions parmi les jeunes travailleurs qui n'ont jamais connu les années de chômage.

Le rapporteur a signalé que le Gouvernement a profité de cette situation pour lancer une attaque contre la classe ouvrière et le mouvement syndical. Les syndicalistes progressistes sont persécutés et emprisonnés, et des lois nouvelles sont introduites dans le but de permettre à l'Etat d'intervenir dans les affaires intérieures des syndicats. Le droit de grève est sérieusement menacé.

Les attaques contre les syndicats australiens sont également liées à la situation internationale. La fermentation générale en Asie et le fait que l'Australie possède une situation géographique qui en ferait une base de guerre « idéale » dans le Pacifique ont posé devant les travailleurs de graves problèmes. E. Thornton a souligné à ce sujet que « les fauteurs de guerre ne se sentent pas rassurés d'avoir en Australie des syndicats refusant de charger ou décharger des navires transportant du matériel de guerre, comme les dockers l'ont fait avec les bateaux hollandais; ni d'avoir des ouvriers métallurgistes qui emploient la méthode des grèves fréquentes ou des cheminots sur lesquels on ne peut pas compter pour faire mouvoir des trains dans des buts de guerre ».



Les travailleurs des pays du Commonwealth britannique n'étaient pas absents du Congrès. De droite à gauche de notre photo: Ernest Thornton (Métallurgistes d'Australie) : E. Elliott (Marins et Dockers d'Australie et Nouvelle-Zélande) ; George Harris (Secrétaire-Trésorier du District Canadien des Travailleurs de l'Electricité et de la Radio, affiliés au C.I.O.)

Aussi, le mouvement syndical australien doit-il s'attendre à une répression accentuée, être prêt à défendre sa liberté traditionnelle.

En face des forces organisées de l'impérialisme, la classe ouvrière australienne est encore faible. Elle a besoin au plus haut degré de la coopération avec les travailleurs des autres pays et avant tout avec la Fédération Syndicale Mondiale.

Le rapporteur a traité ensuite des contacts internationaux du mouvement syndical australien avant la constitution de la F.S.M. et du début du complot contre l'unité syndicale internationale. Ce complot donna lieu à une réunion du Comité Exécutif du Conseil australien des Trade-Unions, où l'on fit présenter un rapport déformant les faits. Cette réunion aboutit à la décision, prise par 7 voix contre 4, de ne pas envoyer de délégués au Congrès de la F.S.M. avant que toute l'affaire ne soit discutée par le Congrès australien des Trade-Unions, en septembre 1949.

Cette décision a suscité une tempête de protestations de la part des principaux syndicats et Unions régionales de syndicats. Elle était, en effet, contraire aux statuts, puisque, d'après ceux-ci, seul un Congrès a le droit de modifier des décisions prises par un Congrès précédent.

Avec l'appui des principaux syndicats, le rapporteur lui-même décida d'ignorer cette décision anti-statutaire et d'assister au Congrès de la F.S.M.

Les forces qui soutiennent la F.S.M. en Australie sont celles qui luttent pour la paix et pour l'indépendance des peuples. Ceux qui la combattent sont les agents du capitalisme dans les rangs de la classe ouvrière, qui ont acclamé le Pacte Atlantique et le projet de Pacte du Pacifique.

En tout cas, et quels que puissent être les succès temporaires des réactionnaires, le Congrès Syndical Mondial peut être certain de l'appui continu des syndicats australiens des ouvriers de la métallurgie, de l'industrie minière, des transports et de l'industrie du bâtiment, qui sont les plus importants dans le pays.

En Nouvelle-Zélande, on a pu voir se développer les mêmes intrigues contre la F.S.M. Des dépêches et des rapports déformant la vérité et insistant fortement pour que la Nouvelle-Zélande rompe avec la Fédération Mondiale ont été envoyés aux syndicats de ce pays. A la suite de cette campagne, soutenue par le secrétaire de la Fédération néo-zélandaise du Travail, cette dernière s'est désaffiliée de la F.S.M.

Néanmoins, suivant la conviction exprimée par E. Thornton, il y a de fortes possibilités pour que la situation soit renversée une fois que les travailleurs syndiqués de Nouvelle-Zélande connaîtront la vérité.

Rapport d'Alain Le Leap
sur la situation économique et l'activité syndicale dans les pays africains

(7 juillet, séance du matin)

Dans son rapport, LE LEAP fait ressortir l'identité des problèmes qui se posent dans tous les pays d'Afrique.

« Ainsi, dit Le Léap, la caractéristique essentielle de l'évolution sociale des territoires africains, depuis 1945, réside, d'une part, dans l'essor des forces démocratiques et, d'autre part, dans le renforcement des méthodes de répression des gouvernements colonialistes et féodaux. »

Tout en restant un continent à structure économique coloniale où prédominent les cultures destinées à l'exportation, les pays d'Afrique, peu à peu, s'industrialisent, principalement dans les secteurs où une « reconversion » de la production de paix en production de guerre pourrait être rapidement effectuée.

Dans tous les pays africains, si les salaires nominaux ont plus ou moins augmenté depuis 1944, le pouvoir d'achat des travailleurs a nettement diminué; l'augmentation du coût de la vie dépassant de beaucoup celle des salaires. Même dans les pays où les prix agricoles ont diminué à la production, cette baisse n'a pas profité aux consommateurs, mais s'est traduite par un sur-bénéfice des monopoles du commerce. De plus, les salaires réels sont souvent inférieurs aux salaires officiels des travailleurs les plus défavorisés.

Dans tous les pays coloniaux, la discrimination raciale au point de vue salaire n'a pas cessé d'exister. Pour un même travail, l'ouvrier touche un salaire bien moindre que l'ouvrier blanc (un quinzième du salaire de celui-ci dans les mines d'or de l'Union Sud-Africaine, par exemple).

Il est donc logique que le mouvement syndical tende à se développer aussi en Afrique. Mais il se heurte à une forte répression qui se manifeste de manières diverses suivant les pays. Le droit syndical n'est pas encore accordé aux autochtones, ou bien c'est avec de telles restrictions qu'il devient totalement inopérant ; en Afrique du Sud, par exemple, où une nouvelle loi interdit les syndicats mixtes (de travailleurs blancs et noirs) et ne permet les syndicats d'indigènes que dans certaines industries, mais pas dans les mines ni dans l'agriculture, les deux principales activités du pays. En Egypte, si, théoriquement, le droit syndical est reconnu, la formation d'Unions et de Fédérations est légalement interdite et, même, le fonctionnement des syndicats est soumis à de telles obligations légales que leurs activités en sont réduites au minimum.

L'exploitation éhontée des masses laborieuses est la cause de nombreuses grèves qui, malgré la répression, souvent sanglante, et l'arrestation de nombreux militants syndicalistes et leur déportation dans des camps ou leur expulsion du pays (pour les fonctionnaires des territoires sous mandat français, par exemple) ont souvent abouti à des victoires.

Plus de 100.000 travailleurs algériens ont participé aux grandes grèves de novembre-décembre 1947.

En juin 1948, une grève de 10.000 ouvriers agricoles en Algérie se termina par l'obtention d'une augmentation de salaire de 25 % et par l'acceptation des délégués de fermes.

Au Maroc, depuis un an, se sont déroulées des luttes extrêmement dures, engagées par la plupart des corporations, en particulier par les mineurs. La répression féroce (supplice du fouet, condamnation aux travaux forcés, dissolution d'unions de syndicats, etc...) n'empêche pas les grèves de se succéder continuellement, et d'obliger le patronat à accorder concessions sur concessions.

En Tunisie, ce sont aussi les mineurs qui, le plus souvent et le plus énergiquement, revendiquent pour leur droit à une vie décente. Il convient de rappeler les événements survenus à Sfax, le 5 août 1947 où, sur ordre de la Résidence, l'armée ouvrit le feu sur les grévistes, tuant 39 travailleurs et en blessant des centaines. Les ouvriers agricoles, les dockers et ouvriers des ports participent aussi à la lutte qui, souvent, par l'unité d'action des deux Centrales Syndicales U.G.T.T. et U.S.T.T., amène la victoire.

En Afrique Noire française, c'est principalement au Sénégal et en particulier à Dakar, où les travailleurs ont su mieux se grouper dans leur organisation syndicale, que des grèves victorieuses ont pu amener le patronat à accorder quelques avantages aux salariés, entre autres par l'octroi d'assez nombreuses conventions collectives : 61 au Sénégal, dont 49 à Dakar même, 13 en Guinée, 11 en Côte-d'Ivoire, 6 en Mauritanie.



Alain Le Leap, Secrétaire Général de la C.G.T. de France, à la tribune du Congrès.

En Egypte, de nombreuses grèves, en particulier dans les usines du textile, ont été réprimées sévèrement et malgré tout de nombreux avantages partiels ont été obtenus. La vie des syndicats est particulièrement difficile et en 1948, 135 d'entre eux sur 616 ont été dissous sous divers prétextes. Des milliers de militants sont jetés dans des camps de concentration comme celui d'El Ta se trouvant en plein désert, déportation équivalant à une condamnation à mort. Dans le Soudan Anglo-Egyptien la situation est particulièrement terrible et la famine a entraîné, d'après la presse égyptienne, plus de 3.000 morts. Le Gouvernement interdit que des délégations visitent ces régions.

En Afrique du Sud, l'avènement au pouvoir du Dr MALAN a amené un renforcement de la réaction sociale et, particulièrement de la discrimination raciale. Il est interdit aux non-Européens d'assister à des conférences à l'étranger, c'est ainsi que M. F. SACHS, Secrétaire de l'Union des Travailleurs du Textile, s'est vu refuser son visa pour venir en Europe assister à la Conférence destinée à l'établissement de l'Union Syndicale Internationale du Textile de la F.S.M., ainsi qu'au 2e Congrès de la F.S.M.

Dans toute l'Afrique sévit donc une répression brutale, et ce n'est que dans la mesure où la classe ouvrière a su s'organiser que, en dépit de cette répression, elle a pu obtenir du patronat, soutenu par les gouvernements, certaines concessions.

La F. S. M. se doit de rester fidèle à ses engagements « d'aider les travailleurs à organiser leurs syndicats partout où il sera nécessaire dans les pays moins développés socialement ou industriellement ».

Complétant son rapport écrit par quelques précisions sur l'action de la F.S.M., Le Leap rappelle tout d'abord la tenue de la Conférence Syndicale Pan-Africaine de Dakar et ses résolutions constatant :
- la pratique de la discrimination raciale ;
- l'absence de législation sociale, les travailleurs étant privés des droits humains les plus élémentaires ;
- l'insuffisance de l'instruction ;
- l'insuffisance des soins médicaux ;
- les conditions effroyables de logement des travailleurs dans maints pays, l'interdiction de l'activité syndicale, ou les difficultés accumulées par les Gouvernements pour gêner une activité syndicale poussée.

Examinant ces résolutions, le Conseil Général de la F.S.M., réuni à Prague le 14 juin 1947, chargeait le secrétaire général de la F.S.M. de prendre les mesures susceptibles d'améliorer le fonctionnement du Département Colonial de la F.S.M., de prévoir des interventions auprès des Gouvernements de Grande-Bretagne, de France, de Belgique, de l'Union Sud-Africaine, ainsi qu'auprès du Conseil Economique et Social de l'O.N.U. pour que soient prises en considération et satisfaites les revendications des travailleurs africains.

Une action fut entreprise auprès de l'U.N.E.S.C.O, du Conseil Economique et Social de l'O.N.U. et, enfin, en mai 1949, de la Commission des Droits de l'Homme de l'O.N.U.

Néanmoins, cette action fut beaucoup moins énergique qu'elle aurait pu et dû être. Les raisons en sont tout d'abord l'inertie manifestée par Elmer Cope, du C.I.O. américain et, à l'époque, secrétaire général adjoint de la F.S.M., chargé du Département Colonial, et la mauvaise volonté mise par le T.U.C. britannique et la F.G.T. belge à aider la F.S.M. dans son travail.

Le sort des travailleurs africains risque encore de s'aggraver ; en effet, la préparation à une troisième guerre mondiale se fait particulièrement sentir en Afrique. Les Etats-Unis, en particulier, cherchent en Afrique les matières premières qui leur manquent (par exemple, l'uranium du Congo belge) et un débouché pour leur production ; des routes stratégiques sont aménagées. On présente déjà l'Afrique, non seulement comme une base de réserve pour un conflit possible, mais comme une ligne éventuelle de repli. De tout ceci ne peut que résulter une surexploitation des travailleurs africains.

Aussi Le Leap propose que soit établi un programme revendicatif tendant :

1° Au relèvement du niveau de vie des travailleurs par :
  a) la revalorisation des salaires ;
  b) l'application du principe « à travail égal salaire égal », sans distinction d'âge, de sexe ou de race ;
  c) la conclusion de conventions collectives ;
  d) la réglementation du temps et des conditions de travail ;
  e) l'application d'un plan complet de sécurité sociale ;
  f) l'extension du réseau sanitaire ;
  g) l'amélioration de l'habitat ;
  h) la garantie du droit au travail.

2° à l'élévation du niveau culturel par :
  a) le développement de l'instruction ;
  b) la création de diplômes d'équivalence à tous les degrés, entre les indigènes et les Européens.

Mais il est indispensable que soient prises les mesures pratiques pour l'application de ce programme. Une liaison étroite doit être établie avec les organisations syndicales d'Afrique ; la F.S.M. doit renforcer l'information pour lutter contre les mensonges et pour suivre la lutte pour la défense des libertés syndicales.

La création de la F.S.M. avait suscité chez les travailleurs africains un immense espoir. Celui-ci ne doit pas être déçu, la F.S.M. ne doit pas faillir à sa tâche.

Rapport de Vicente Lombardo Toledano

Président de la Confédération des Travailleurs d'Amérique Latine

(*7 juillet, séance du matin*)

Le rapport de Lombardo Toledano commence par l'exposé, basé sur des données précises, des modifications que la guerre mondiale a produites dans la vie économique, politique et sociale des vingt républiques d'Amérique latine.

En ce qui concerne le commerce, la guerre avait déterminé une augmentation des relations entre les pays d'Amérique latine; mais depuis la fin du conflit, elles tendent à décliner, principalement au profit des Etats-Unis.

Actuellement, l'invasion des articles d'origine nord-américaine, en particulier, soumet à une rude concurrence l'industrie naissante de l'Amérique Latine. Les Etats-Unis organisent unilatéralement leurs ventes, de manière à développer seulement les industries qui ne leur portent pas préjudice, tout en restreignant les centres de production des pays latino-américains qui ne leur conviennent pas.

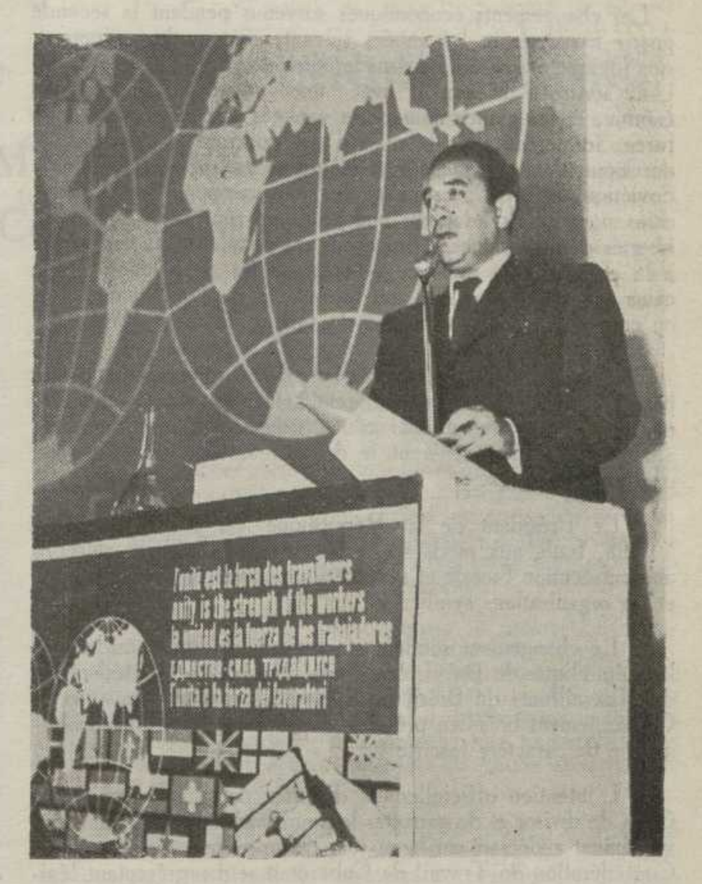
Pendant la guerre, de 1941 à 1945, le trafic des marchandises avec les Etats-Unis se solde par une balance positive pour l'Amérique Latine. Aux devises européennes que les pays latino-américains possédaient déjà s'ajoutèrent alors les dollars des Etats-Unis, augmentant ainsi les réserves d'or. Mais une fois le conflit terminé, les pays latino-américains retrouvèrent des balances commerciales négatives avec les Etats-Unis et, en deux ans, les déficits dépassèrent le total accumulé au cours des cinq années précédentes.

Pour défendre leurs réserves d'or et de dollars américains, de nombreux Etats d'Amérique Latine adoptèrent dès 1946 diverses mesures et suivirent une politique de traités bilatéraux sur la base du troc entre pays latino-américains. Malheureusement, ces efforts furent ouvertement contrecarrés par les Etats-Unis, au moyen du plan Clayton et de la « Charte de la Havane », qui tendent à maintenir les peuples d'Amérique Latine dans leur rôle de fournisseurs de matières premières et de main-d'œuvre à bas prix, ainsi que de marché pour le capital nord-américain excédentaire.

Le manque de machines et de transports efficaces réduisit en de nombreux pays latino-américains la culture des produits agricoles de grande consommation populaire, aggravant ainsi le problème du ravitaillement. Pour d'autres articles de la production agricole et de l'élevage, comme les oléagineux, les peaux, les graisses animales, les fibres, il y eut un progrès notable dû à la demande considérable surgie du fait de la guerre. Les prix élevés atteints par ces articles furent à l'origine de la fondation d'entreprises destinées à les produire ; ils accélérèrent de cette façon le développement des formes capitalistes de l'agriculture.

Le bas niveau de l'industrie de l'Amérique Latine s'éleva dans une certaine mesure pendant la guerre, les nations latino-américaines s'étant efforcées de produire les articles qui faisaient défaut, et aussi par suite de l'élimination de la concurrence étrangère et des prix élevés atteints par les produits manufacturés. Dans quelques pays (Mexique et Argentine), la valeur de la production manufacturière dépassa celle de l'agriculture et des mines.

Cependant, il ne faut pas surestimer le développement industriel de l'Amérique Latine, car beaucoup de ses progrès furent obtenus, non par la modernisation de l'équipement, mais par un travail plus intense dans les installations existantes.



Vicente Lombardo Toledano, Président de la Confédération des Travailleurs de l'Amérique Latine, présente son rapport sur l'action syndicale et la situation économique et sociale dans cette région du globe.

La guerre a déterminé un grand accroissement de la circulation monétaire, ainsi que le développement du crédit et du système bancaire, grâce auquel le secteur bancaire-commercial a obtenu la prépondérance. Il a joué le rôle dirigeant dans l'économie, ayant arraché au secteur industriel l'hégémonie que celui-ci aurait pu garder dans une économie capitaliste au développement normal.

Les Etats-Unis sont parvenus à une position dominante dans les investissements de capitaux en Amérique Latine, tandis que ceux des autres nations diminuaient. Les investissements directs des Etats-Unis ont augmenté par le moyen : *a*) des investissements effectués pendant la guerre; *b*) des nouveaux investissements effectués spécialement, en 1947 et en 1948; *c*) du transfert des investissements directs des capitalistes européens aux mains des Américains; *d*) du placement de capitaux camouflés, effectué subrepticement dans des Compagnies mixtes constituées avec 51 % de capital indigène et 49 % de capital étranger. Les investissements nord-américains s'orientent vers la production de matières premières et vers les branches de l'industrie qui ne peuvent concurrencer celle des Etats-Unis; ils empêchent, de cette manière, le développement d'une véritable industrie latino-américaine indépendante.

Le problème le plus grave que les peuples de l'Amérique Latine aient eu à affronter est celui de la cherté de la vie. Les augmentations de salaires obtenues par les travailleurs restent inférieures à l'augmentation des prix, ce qui a pour conséquence l'abaissement du salaire réel. On voit dans cette situation s'exercer pleinement l'influence nocive de la guerre sur les conditions d'existence des masses populaires. Les progrès relatifs réalisés dans certains des pays sont neutralisés par la chute du niveau de vie de leur population.

Les changements économiques survenus pendant la seconde guerre mondiale et les années suivantes ont eu leur répercussion logique et immédiate dans le domaine politique. Les Etats-Unis sortirent du conflit avec une puissance économique énorme, et les grands monopoles yankees, usufruitiers de cette force, formèrent alors le plan d'une politique d'expansion et de domination, commencèrent la guerre froide contre l'Union Soviétique et firent pression sur les gouvernements latino-américains pour qu'ils adoptent une politique répressive contre les libertés démocratiques et les droits du peuple. Pour en arriver à la collaboration militaire obligatoire des pays latino-américains avec les Etats-Unis, on formula le « plan Truman » et on conclut les accords de Rio de Janeiro, en août 1947.

Comme résultat de cette pression, divers gouvernements des pays latino-américains se joignirent à la campagne « anticommuniste », et, convaincus qu'une troisième guerre mondiale allait éclater, ils tournèrent le dos à leurs peuples. En voici quelques exemples :

a) Le Président de la République du Chili, Gonzalez Videla, foula aux pieds ses promesses électorales et entreprit une persécution brutale et systématique contre la classe ouvrière et les organisations syndicales.

b) Le changement soudain et aussi violent du Président de la République du Brésil, le général Dutra. La Confédération des Travailleurs du Brésil fut déclarée « communiste », et le Gouvernement brésilien prétendit revenir au syndicalisme obligatoire de caractère fasciste.

c) L'intention officiellement déclarée du Gouvernement de Cuba de diviser et de garrotter le mouvement ouvrier. Le Gouvernement a déclaré un beau jour qu'un groupe restreint de la Confédération du Travail de Cuba était seul représentant légitime de cette organisation, méconnaissant les dirigeants démocratiquement élus par l'immense majorité des travailleurs.

d) La participation des agents des monopoles nord-américains aux coups d'Etat contre les gouvernements démocratiques de Costa Rica, du Pérou, du Venezuela et du Paraguay.

e) De même, la participation des agents des monopoles nord-américains aux fréquents mouvements tendant à renverser les gouvernements légitimes de divers pays latino-américains, tel celui du Guatemala.

Le mouvement syndical se caractérisait par le manque de Centrales Nationales dans la majorité des pays latino-américains et par l'absence complète de relations entre celles qui existaient, jusqu'en septembre 1938, date à laquelle naquit la Confédération des Travailleurs de l'Amérique Latine. L'A. F. L. commença aussitôt une campagne systématique contre la jeune organisation qui s'opposait à sa prétention de contrôler les travailleurs d'Amérique Latine et de compléter ainsi le contrôle économique et militaire des pays latino-américains par les Etats-Unis. L'A.F.L. consacra ouvertement des millions de dollars à la destruction de la C.T.A.L. et après une propagande intense appuyée par les forces réactionnaires et par les agents de l'impérialisme yankee, elle créa, en janvier 1948, la Confédération Interaméricaine du Travail (C.I.T.).

L'échec de cette manœuvre fut évident. La C.T.A.L. continua avec plus de force que jamais, appuyée par la totalité du mouvement syndical libre de l'Amérique Latine, tandis que la C.I.T. ne parvint à contrôler que des groupes scissionnistes peu nombreux.

La grande majorité des travailleurs latino-américains lutte groupée sous les drapeaux de la C.T.A.L. et de la F.S.M., tant pour leurs intérêts de classe que pour la défense de la démocratie, de l'indépendance nationale et pour la cause de la paix mondiale. Le tableau d'ensemble que nous pouvons présenter est nettement positif, surtout si l'on tient compte des conditions de lourde pression à laquelle sont soumis les pays d'Amérique Latine par l'impérialisme yankee. Notre bilan est le suivant :

a) Le mouvement ouvrier indépendant de l'Amérique Latine s'est maintenu avec ses forces fondamentales intactes.

b) Le projet des leaders de l'A.F.L., d'organiser sur le continent américain un mouvement ouvrier qui soit l'instrument docile de l'impérialisme des Etats-Unis, a été mis en échec.

c) Le mouvement ouvrier latino-américain est sur pied de lutte contre la misère, pour la défense de ses droits syndicaux, pour la démocratie, pour l'indépendance nationale et pour la paix.

d) Surmontant la violente pression dont il est l'objet, le mouvement ouvrier latino-américain tend à renforcer ses organisations nationales, s'étendant aux pays où il n'existe pas, ou ne fait que débuter, de même qu'à renforcer son unité sur le plan international.

e) L'orientation du mouvement ouvrier se renforce, qui tend à resserrer sa coopération avec les grandes masses paysannes ; celles-ci forment en Amérique Latine la nette majorité des travailleurs.

Pour les travailleurs, de même que pour tous les milieux progressistes et patriotes de l'Amérique Latine, l'objectif principal de cette étape de l'évolution historique de nos peuples est d'obtenir l'émancipation économique et politique des vingt nations de notre hémisphère. En conséquence, en même temps que nous tenons haut le drapeau des revendications particulières de la classe ouvrière, nous réaffirmons la nécessité de maintenir et de renforcer la politique d'unité nationale avec toutes les forces sociales qui acceptent de lutter efficacement pour l'indépendance nationale et pour le développement économique de nos pays.

Discussion

Au cours de l'ample discussion qui suivit la présentation de ces quatre rapports, les délégués suivants firent d'importantes interventions :

Hassen Sadaoui (Tunisie — U.S.T.T.); L. Wolfson (Union Sud-Africaine); Geraldo Rodrigues Dos Santos (Brésil); Mustapha El Ariss (Liban); Luis Luksic (Bolivie); Farhat Hached (Tunisie-U.G.T.T.); Alicher Beissenov (U.R.S.S.); Luu Duc Pho (Viet-Nam); Rodolfo Guzman (Costa Rica); Salvador Ocampo (Chili); Guessoui Dahmane (C.G.T. Française-Algérie); Elliott (Australie); Messadi (Tunisie-U.G.T.T.); Adilbish Dash (Mongolie) et Nela Martinez (Equateur).

Résolution sur les Rapports concernant l'Activité Syndicale dans les pays d'Asie, d'Australasie, d'Afrique et d'Amérique Latine

élaborée par le Secrétariat de la F.S.M. sur la base des recommandations du 2ᵉ Congrès Syndical Mondial, du Comité Exécutif et de la Commission des Résolutions

Le 2ᵉ Congrès Syndical Mondial réaffirme les principes établis par la Conférence de Londres et par le Congrès de Paris en ce qui concerne les pays coloniaux, semi-coloniaux et économiquement arriérés, et visant en particulier :

— à mettre fin au système des colonies, des protectorats et des territoires dépendants en tant que sphères d'exploitation économique ;

— à développer les organisations syndicales dans ces pays sans aucune discrimination de race, de couleur, de nationalité et de religion, et à établir une législation ouvrière assurant la protection des travailleurs et leur participation effective à l'élaboration et à la direction de la politique économique du pays ;

— à lutter contre toute discrimination sociale, économique ou politique basée sur la race, la couleur, la religion ou le sexe ; à lutter pour l'application du principe d'un salaire égal pour un travail égal, tant dans l'industrie privée que dans les services publics ; à s'opposer à toute restriction de l'immigration fondée sur une discrimination raciale ;

— à aider les peuples de ces pays à obtenir l'application de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et à atteindre à une entière indépendance nationale ;

— à assurer aux pays coloniaux et économiquement arriérés l'aide nécessaire au développement de leur économie nationale, sans ingérence ou contrôle des trusts et des monopoles internationaux et des puissances étrangères ;

— à envoyer des commissions dans les pays coloniaux et semi-coloniaux pour y enquêter sur les conditions économiques et politiques ;

— à convoquer une Conférence syndicale asiatique.

Le 2ᵉ Congrès Syndical Mondial note qu'en application de ces principes, les organes exécutifs de la F.S.M. ont pris un certain nombre de mesures pratiques, parmi lesquelles : l'envoi de commissions d'enquête en Iran, en Tunisie, au Japon et en Corée ; l'envoi d'un représentant de la F.S.M. dans différents pays africains en préparation de la Conférence Syndicale Pan-Africaine ; la tenue de cette Conférence à Dakar.

En outre, le Congrès prend note du fait que la F.S.M. a saisi toutes les occasions de poser et de défendre devant les Nations Unies les principes établis à Londres et à Paris en 1945.

Le 2ᵉ Congrès Syndical Mondial condamne vigoureusement l'action des représentants du T.U.C. et du C.I.O. qui, en s'opposant à l'application pratique des principes mentionnés ci-dessus, sont parvenus à empêcher l'organisation de la Conférence Syndicale Pan-Asiatique, l'envoi d'une commission d'enquête en Palestine et l'application des décisions de la Conférence de Dakar. Toutefois, le Congrès note avec plaisir que le Bureau et le Comité Exécutifs ont décidé en janvier 1949 que la conférence syndicale des pays asiatiques et australasiens devrait avoir lieu en Chine avant la fin de 1949, et que conformément à cette décision le Secrétariat a procédé à des travaux préparatoires pour convoquer la Conférence à Pékin en novembre 1949.

Le Congrès constate que, comme le montre l'évolution de la situation depuis le 1ᵉʳ Congrès Syndical Mondial, l'exploitation impérialiste et l'oppression politique et militaire que subissent les pays coloniaux n'ont fait qu'augmenter, contrairement aux promesses relatives à leur droit à disposer d'eux-mêmes que les puissances coloniales ont faites aux peuples au cours et à l'issue de la deuxième guerre mondiale.

A mesure que se dessine devant le monde capitaliste la menace d'une crise économique, les classes dirigeantes des pays capitalistes essaient de résoudre leurs difficultés, non seulement en accentuant l'exploitation des travailleurs des territoires métropolitains, mais encore et surtout en exerçant sur les travailleurs des pays coloniaux une pression économique et militaire accrue visant à augmenter leurs profits.

Cette tendance à infliger aux travailleurs coloniaux un fardeau plus lourd et des conditions encore plus inhumaines est nettement révélée dans le récent « Plan Quadriennal » du Gouvernement britannique, qui prévoit des sommes importantes pour le « développement » colonial, et dans le discours inaugural du Président Truman en janvier 1949, dont le Quatrième Point contient des propositions d'investissements dans un esprit analogue.

Cette dernière déclaration permet de prévoir clairement une intensification de l'intérêt que portent les Etats-Unis aux pays coloniaux, et l'application de plans d'investissements à grande échelle sur la base des principes complètement opposés à ceux adoptés par la Conférence de Londres et le Congrès de Paris pour le développement des pays économiquement arriérés.

Cette ingérence du capitalisme dans les pays coloniaux après la guerre, s'accompagne d'une oppression systématique du mouvement syndical véritable et des libertés démocratiques, et de tentatives de créer des organisations syndicales aux ordres des patrons et des gouvernements et de les grouper par continent en pseudo-fédérations internationales.

Le Congrès met en garde les travailleurs des pays coloniaux, semi-coloniaux et économiquement arriérés contre le fait que si l'on permet à tous ces plans d'arriver à maturité, tout le contrôle politique et économique passera aux mains de la plus forte des puissances impérialistes du monde, et la tâche d'émancipation économique et politique en sera rendue plus difficile.

Déjà, des fonds du plan Marshall sont alloués pour des études préliminaires en Afrique, visant à augmenter encore les profits des monopoles américains et la production de matières premières stratégiques par une main-d'œuvre faiblement payée et privée de ses droits syndicaux. Des bases militaires sont établies pour une future guerre d'agression, et l'on procède à un large recrutement de troupes coloniales destinées à écraser les autres peuples coloniaux qui, dans différentes parties du monde, luttent pour leurs libertés.

Dans ces circonstances le 2e Congrès Syndical Mondial condamne les guerres coloniales qui font rage au Viet-Nam, en Indonésie et en Malaisie, et la mobilisation de peuples coloniaux contre leurs frères d'oppression.

Le Congrès prend vigoureusement position contre l'exploitation accrue des pays coloniaux et semi-coloniaux, contre la limitation des libertés syndicales qui facilite cette exploitation et contre les tentatives des puissances capitalistes utilisant des agents à leur solde pour provoquer dans le mouvement syndical des scissions visant à l'affaiblir, et pour susciter des groupements par continent de soi-disant syndicats, afin de détourner les travailleurs et leurs organisations de leurs véritables buts.

Le Congrès dénonce en particulier devant les travailleurs des pays coloniaux et dépendants les déclarations par lesquelles certains dirigeants du T.U.C. britanniques, du C.I.O. américain et de l'American Federation of Labor ont ouvertement affirmé être les inspirateurs de cette politique, et clairement exprimé leur intention de montrer la voie dans son application.

En conséquence, le 2e Congrès Syndical Mondial charge les organes exécutifs de la F.S.M. :

1° d'intensifier leur activité en faveur des peuples coloniaux suivant les principes fondamentaux de la F.S.M. et le plan d'action adopté par le Conseil Général de Prague après la Conférence de Dakar. Le Congrès est d'avis que ce plan d'action est largement applicable non seulement en Afrique, mais aussi dans les autres pays coloniaux, semi-coloniaux et opprimés ;

2° de prendre sérieusement en considération l'établissement de Bureaux Régionaux de Liaison dans les parties du monde où ils peuvent être nécessaires pour améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière et développer les syndicats ;

3° d'envisager les moyens de poursuivre dans les pays coloniaux et semi-coloniaux une éducation syndicale visant fondamentalement à éclairer les travailleurs sur la nécessité de l'unité syndicale ;

4° de continuer et développer l'utilisation de toutes possibilités accordées par les Nations Unies de défendre les droits des peuples des pays coloniaux, en particulier en ce qui concerne la garantie de l'exercice et du développement des droits syndicaux ;

5° de continuer d'envoyer des Commissions d'enquête dans les pays coloniaux et apporter ainsi toute l'aide pratique possible aux jeunes mouvements syndicaux de ces pays ;

6° de développer la participation des organisations de ces pays aux activités des Unions Internationales de Syndicats par branches d'industrie (Départements Professionnels de la F.S.M.).

Le Deuxième Congrès Syndical Mondial appelle aussi les syndicats des pays coloniaux et semi-coloniaux à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser l'unité syndicale là où elle n'existe pas. Dans certains pays, des groupes de travailleurs ont été induits en erreur et amenés à soutenir des organisations opposées aux buts de la classe ouvrière ; dans ce cas, le travail d'unification, tout en mettant en lumière les véritables visées de ceux qui ont ainsi fourvoyé les travailleurs, devra être effectué dans un esprit large et non sectaire.

Le Congrès fait appel aux mouvements syndicaux des pays métropolitains pour qu'ils apportent une aide fraternelle aux peuples coloniaux en lutte pour leur liberté et leur indépendance et à leurs organisations syndicalistes. Le Congrès souligne que le combat de la classe ouvrière mondiale pour la paix, la liberté et les droits démocratiques des peuples, pour l'amélioration de la situation économique et sociale des travailleurs, est un et indivisible. Le gage de succès de cette grande bataille est dans l'unité de la classe ouvrière et de tous les travailleurs. Plus vite les peuples coloniaux seront libres, plus vite les travailleurs des pays impérialistes seront libérés de l'écrasant fardeau des budgets de guerre et autres charges, qui servent non point à améliorer le niveau de vie de la classe ouvrière métropolitaine, mais à ajouter aux profits des capitalistes et aux moyens d'attaquer les travailleurs et leurs organisations syndicales.

Le Congrès félicite le peuple chinois et ses organisations syndicales et exprime sa satisfaction devant le rôle toujours croissant que jouent les syndicats dans la vie de la Nation chinoise.

Le Problème des Migrations de Main-d'œuvre Égalité des droits économiques et sociaux des Travailleurs immigrés (Point 11 de l'ordre du jour)

Rapport de Renato Bitossi (*7 juillet, séance de l'après-midi*)



Renato Bitossi, Secrétaire National de la Confédération Générale Italienne du Travail, rapporteur sur les problèmes de la migration.

Le rapporteur sur cette question, *Renato Bitossi*, indique tout d'abord que le problème des migrations doit être abordé d'une manière autre qu'il ne l'a été jusqu'à présent, notamment de la part de certaines institutions internationales. Il ne serait pas juste de chercher les causes des migrations uniquement dans les faits démographiques, le manque de ressources économiques, mais dans la structure même de la société capitaliste, laquelle entend résoudre le problème de la main-d'œuvre dans le seul intérêt des capitalistes, non dans celui des peuples.

Un des aspects typiques de cette politique consiste dans les obstacles et discriminations mis à la libre circulation de la main-d'œuvre. Il résulte de ceci qu'un énorme potentiel de force-travail demeure délibérément inemployé et que des ressources incalculables de production restent également en friche. Ces constatations élémentaires, suffisent à expliquer pourquoi le niveau de vie de nations entières s'établit à un étiage étonnamment bas.

Maintes fois on a proclamé, solennellement, l'importance du principe de l'utilisation à l'échelle mondiale de toutes les possibilités de production et démontré l'indispensable nécessité du principe du plein emploi. Ce dernier principe, qui sustente un problème crucial, revêt deux aspects essentiels :

1. Maximum d'occupation à l'intérieur de chaque pays.
2. Emploi dans les pays d'immigration des masses de main-d'œuvre excédentaires dans leur propre pays.

Ces deux problèmes présentent un point de connexité ; on n'accroît pas l'emploi en destinant les chômeurs à l'émigration. Les pays de démocratie populaire en ont fourni la démonstration en élevant le niveau de vie des masses et en accroissant parallèlement les possibilités d'emploi, en utilisant toutes les ressources disponibles de moyens de production et de travail. Pour cela, il convient non seulement de subordonner l'intérêt privé à l intérêt général, mais de rechercher des possibilités nouvelles qui permettent, l'expérience le prouve, de résoudre des problèmes traditionnellement considérés comme insolubles.

La guerre, et ses conséquences, ont déplacé le sens des courants migratoires ; les conditions d'hier ne sont, en effet, plus celles d'à présent. La réceptivité des pays d'immigration traditionnels a changé en raison non seulement de leur industrialisation. Cette constatation vaut également pour le domaine agricole. Sans compter que les divers « plans » capitalistes théoriquement conçus pour le développement (ou le relèvement) économique, servent, en réalité d'autres desseins, beaucoup moins humanitaires et pacifiques.

Ces considérations ne doivent pas nous empêcher de nous préoccuper des questions touchant le destin immédiat des migrants ! Elles se résument dans l'affirmation et la défense de leurs droits. Elles portent, aussi, sur l'égalité de traitement, seule condition à laquelle les travailleurs des pays d'immigration peuvent admettre l'apport de main-d'œuvre extérieure.

En outre, le traitement réservé aux immigrants doit permettre à ceux-ci de subvenir aux besoins de leur famille laissée dans le pays d'origine. Le principe d'égalité de traitement doit s'appliquer de même en matière d'assurances sociales. C'est là une question non moins importante que celle du contrôle du recrutement, sur lequel les travailleurs eux-mêmes — et pas seulement les gouvernements des pays capitalistes — doivent avoir leur mot à dire.

Il y a aussi la question de l'organisation syndicale des migrants, ce qui implique pour les syndicats le droit de participer aux conventions internationales de migration de main-d'œuvre, et le devoir d'assurer aux immigrés une égalité absolue de traitement.

En considérant l'ensemble du problème, il importe de ne pas perdre de vue que les pays où les ressources demeurent inutilisées sont des pays à structure capitaliste, ou des pays à économie retardataire soumis à ce même régime. On conçoit difficilement la possibilité d'un accord entre pays capitalistes en vue d'une utilisation rationnelle de tous les facteurs productifs, ressources et main-d'œuvre.

Le rapporteur Bitossi conclut en préconisant que la F.S.M. constitue un service chargé d'étudier et d'analyser les conditions existant dans les divers pays du point de vue des migrations ; que la F.S.M. intervienne auprès de l'O.N.U. et du B.I.T. pour que soit reconnu, à elle et aux organisations syndicales intéressées, le droit de participer comme parties contractantes aux pourparlers entre pays concernant les migrations de main-d'œuvre; que la F.S.M. défende partout les droits syndicaux des migrants ainsi que leurs droits économiques et sociaux.

Il n'y a pas de doute qu'une solution satisfaisante des problèmes des migrations dépend de la lutte que les organisations syndicales sauront mener, sous les auspices de la F.S.M., pour l'affirmation et la défense des droits des travailleurs migrants.

Discussion du rapport sur la migration

Dans la discussion du rapport présenté par Renato Bitossi, Wickremasinghe, délégué de Ceylan, montra la gravité que le problème de la migration revêt pour les travailleurs des pays asiatiques. Le système de la main-d'œuvre immigrée y rapporte, à ceux qui les exploitent, de plus gros bénéfices que l'esclavage lui-même.

Il insista sur la nécessité d'obtenir, pour chacun des travailleurs ainsi transplantés, les mêmes droits et les mêmes conditions que ceux des travailleurs du pays où on les a transportés.

Résolution sur le Problème de la Migration de Main-d'œuvre et de l'Égalité des Droits Économiques et Sociaux des Travailleurs immigrants

élaborée par le Secrétariat de la F.S.M. sur la base des recommandations du IIe Congrès Syndical Mondial, du Comité Exécutif et de la Commission des Résolutions

1. Le Congrès constate que la migration, en tant que phénomène de masse, n'existe que dans les pays ayant un système d'économie capitaliste ; elle est le résultat de la dépression économique, du chômage et de la condition matérielle pénible des travailleurs dans les pays capitalistes, coloniaux et dépendants.

De nombreux cas de violation des droits élémentaires des travailleurs immigrants peuvent être constatés.

2. Considérant que la défense des intérêts des travailleurs immigrants est une des tâches de la Fédération Syndicale Mondiale, le Congrès appelle les centrales syndicales nationales à insister auprès de leurs gouvernements pour l'application des principes suivants :

a) La migration de la main-d'œuvre d'un pays à l'autre ne doit être permise que sur la base d'accords bilatéraux des gouvernements des pays intéressés et avec la participation des représentants des organisations syndicales ;

b) Il est nécessaire de prendre des mesures qui empêcheraient d'utiliser la migration pour abaisser les salaires et les conditions de vie ou droits et libertés syndicaux acquis par les travailleurs du pays considéré. Comme règle générale la migration de la main-d'œuvre ne doit pas être autorisée dans les pays où les besoins en ouvriers des professions correspondantes peuvent être satisfaits par les réserves en main-d'œuvre intérieure. C'est pourquoi la conclusion des accords bilatéraux doit être précédée par des renseignements détaillés sur les besoins en main-d'œuvre dans l'un des pays cherchant à conclure un accord ;

c) Le recrutement de la main-d'œuvre doit se faire uniquement au moyen de la conclusion d'accord individuels avec les ouvriers migrants, avec la participation des organisations syndicales, les travailleurs immigrants devant être pleinement informés sur les conditions de travail du pays dans lequel ils se rendent et de la législation en vigueur dans ce pays sur le travail et l'assurance sociale ;

d) Les organisations qui s'occupent des questions du travail doivent être chargées de l'établissement des accords individuels et du contrôle de leur application ; elles doivent également veiller à ce que de fausses informations ne soient pas fournies aux travailleurs ;

e) La conclusion des accords bilatéraux doit prévoir:

— la garantie des droits économiques et sociaux des travailleurs immigrants, comprenant le droit de se syndiquer et le droit aux assurances sociales ;

— la garantie qu'aucune discrimination basée sur la nationalité, la race, la langue, la religion et le sexe ne sera appliquée aux immigrants ; en conséquence la garantie pour tous les émigrants sans exception de l'entière jouissance de leurs droits démocratiques ;

— la garantie des intérêts des travailleurs immigrants au cas où l'employeur n'appliquerait pas les conditions de l'accord individuel, ainsi qu'une garantie contre toute aggravation des conditions de travail par rapport aux conditions fixées dans le pays en question par la législation et les conventions collectives ;

— le droit de retourner dans leur pays, tant pour les immigrants eux-mêmes que pour les membres de leurs familles ;

— le remboursement des frais du voyage aller et retour dans leur pays, au cas où celui-ci serait motivé par la non-exécution des conditions de l'accord ou du contrat individuel.

3. Le Congrès appelle les centrales syndicales nationales à apporter l'aide maximum aux travailleurs immigrants et à prendre des mesures afin d'empêcher toute violation de leurs droits et intérêts.

A l'issue de ses travaux, le Congrès a adopté à l'unanimité le texte du suivant manifeste adressé aux Travailleurs du Monde

MANIFESTE du IIe Congrès Syndical Mondial pour la défense de la Paix, des droits démocratiques et des intérêts économiques des ouvriers, pour le renforcement de l'unité de la classe ouvrière

Ouvriers et Ouvrières,

Travailleurs de tous les pays !

Les représentants de plus de soixante et onze millions et demi de syndiqués, réunis à Milan au IIe Congrès Syndical Mondial, s'adressent à vous.

Nous sommes venus à ce Congrès de toutes les parties du monde pour discuter de problèmes essentiels du mouvement syndical international, de l'amélioration de la condition économique et sociale des travailleurs, de la garantie de leurs droits démocratiques, des problèmes de la paix et de l'amitié entre les peuples.

Près de quatre années nous séparent du moment où le Ier Congrès Mondial des Syndicats a été convoqué à Paris en octobre 1945. C'est à l'issue de ce dernier que la Fédération Syndicale Mondiale est née, groupant dans ses rangs des Syndicats de presque tous les pays du monde, sans considération de race, de nationalité, ni d'opinions politiques et religieuses. Pour la première fois dans l'histoire du mouvement ouvrier international, l'effort commun des travailleurs du monde entier a abouti à la création d'une véritable union syndicale puissante et universelle.

Puisque la Fédération Syndicale Mondiale ne pratique aucune discrimination raciale, religieuse ou politique, et qu'elle unit dans ses rangs les travailleurs de tous les pays et continents, elle est et restera la seule et véritable organisation syndicale internationale, et rien ni personne ne peut nous enlever ni notre caractère représentatif, ni notre titre de Fédération Syndicale Mondiale.

La Fédération Syndicale Mondiale est une conquête majeure de la classe ouvrière, car la force de cette classe réside dans son unité.

Par son activité en faveur de la défense des intérêts vitaux des travailleurs, la Fédération Syndicale Mondiale a prouvé qu'elle est le plus sûr défenseur des intérêts de ces derniers.

La Fédération Syndicale Mondiale défend les droits des syndicats, lutte pour l'application du principe du salaire égal à travail égal, combat toutes les formes de discrimination.

La F.S.M. mène une lutte incessante pour la satisfaction des revendications d'une importance vitale pour la classe ouvrière : création d'une législation sociale progressiste, assurance sociale aux frais de l'Etat et des patrons, garantie du travail pour tous, abrogation des lois antiouvrières.

La Fédération Syndicale Mondiale s'élève résolument contre la persécution des syndicats et des dirigeants syndicalistes dans les pays capitalistes et coloniaux; elle défend les combattants de la classe ouvrière; elle appuie les travailleurs des pays coloniaux dans leur juste combat pour la liberté et l'indépendance nationale.

La Fédération Syndicale Mondiale développe et consolide la coopération mutuelle et la solidarité internationale des ouvriers; elle forme des associations internationales de syndicats par branche d'industrie (Départements Professionnels de la F.S.M.) afin de défendre plus efficacement les intérêts des travailleurs des diverses professions.

Dans l'intérêt de la Paix et de la sécurité internationale, la Fédération Syndicale Mondiale s'élève énergiquement contre le régime fasciste en Espagne et en Grèce, agit pour obtenir la démilitarisation et la démocratisation rapides et effectives de l'Allemagne et du Japon, conditions indispensables de la paix et de la sécurité des peuples.

La Fédération Syndicale Mondiale participe activement au mouvement populaire des partisans de la Paix en se plaçant à la tête du combat de la classe ouvrière pour une paix stable et durable, contre les fauteurs d'une nouvelle guerre.

Travailleurs manuels et intellectuels!

L'activité de la Fédération se déroule actuellement dans une conjoncture internationale complexe, alors que les impérialistes menacent à nouveau de provoquer une guerre mondiale.

Les peuples épris de liberté, qui versèrent leur sang pour la victoire sur le fascisme, s'attendaient à un avenir meilleur et au progrès, et espéraient que le monde serait enfin débarrassé de la menace d'une nouvelle guerre. Ils croyaient qu'une coopération internationale amicale allait être réalisée, ainsi que le plein emploi de la population et l'inviolabilité des droits et libertés démocratiques.

Mais les gouvernements capitalistes violèrent perfidement leurs promesses solennelles proclamées au cours de la guerre. Les larmes des veuves et des orphelins n'ont pas encore séché, les villes et les villages détruits par les fascistes sont encore en ruines, que les impérialistes préparent déjà une guerre nouvelle, cherchant à établir leur hégémonie sur le monde.

Pour les capitalistes, la guerre est une source d'enrichissement inouï. Aux Etats-Unis, en Angleterre et dans une série d'autres pays capitalistes, on poursuit à nouveau une course aux armements. Les capitalistes cherchent à faire porter à la classe ouvrière et à tous les travailleurs le lourd fardeau des dépenses militaires. L'inflation s'aggrave, les impôts s'élèvent, les prix des articles de première nécessité montent de façon catastrophique. En même temps les salaires ne cessent de baisser, l'armée des chômeurs grandit et compte déjà des dizaines de millions de personnes.

La politique des impérialistes a trouvé son expression la plus éclatante dans ce qu'ils appellent le « Plan Marshall » et le Pacte Atlantique, qui servent leurs objectifs d'asservissement économique et politique des peuples, et sont les instruments de la mise en œuvre des projets agressifs des instigateurs d'une nouvelle guerre.

Le « Plan Marshall », c'est la fermeture des usines et des fabriques, l'accroissement du chômage, des privations, de la misère des larges masses; c'est la perte de l'indépendance; c'est la souveraineté des pays d'Europe Occidentale foulée aux pieds d'une manière éhontée. Le « Plan Marshall » c'est, pour les ouvriers des Etats-Unis également, des charges et des privations nouvelles.

Le Pacte Atlantique, c'est le pacte de la préparation, par les forces d'agression, d'une nouvelle guerre mondiale, c'est le complot contre l'Union Soviétique et les pays de démocratie populaire, c'est un pacte d'étranglement du mouvement démocratique et du mouvement de libération nationale dans le monde entier.

En préparant une nouvelle guerre, les impérialistes cherchent à écraser le mouvement démocratique, et en premier lieu le mouvement ouvrier. Ils promulguent des lois antiouvrières, pratiquent contre les syndicats une terreur policière féroce.

Pour réaliser leurs projets criminels, les impérialistes cherchent à briser l'unité mondiale des travailleurs, à porter la désunion et la désagrégation dans les rangs de la classe ouvrière de chaque pays.

Il s'est trouvé au sein de la Fédération Syndicale Mondiale certains hommes qui ont tenté en vain de défendre la politique et les actes de leurs propres impérialistes fauteurs de guerre.

Les représentants du T.U.C. britannique et du Congrès des Organisations Industrielles des Etats-Unis, qui ont soutenu une position aussi contraire aux intérêts des peuples, s'employaient en même temps à paralyser l'action de la Fédération Syndicale Mondiale. Ils s'opposaient de toutes les manières à l'unité des syndicats d'Allemagne, compromettaient l'aide au mouvement ouvrier des pays coloniaux, entravaient la création des Départements professionnels, intervenaient contre l'application du principe du salaire égal à travail égal.

Ils cherchaient à obtenir la liquidation de la Fédération Syndicale Mondiale, la rupture de l'union mondiale ouvrière. Lorsque ces tentatives échouèrent, Deakin, Carey et Kupers, violant grossièrement la démocratie, sans demander l'avis des ouvriers de leurs pays, annoncèrent qu'ils quittaient la Fédération.

Aujourd'hui, pour faire contre-poids à la Fédération Syndicale Mondiale, ils cherchent à constituer une organisation dissidente, afin de désorganiser et de désagréger les rangs ouvriers face à l'offensive des monopoles contre les intérêts vitaux des travailleurs.

Mais ces tentatives de division des forces ouvrières conduites par les ennemis de la paix et de la classe ouvrière, sont vouées à l'échec. Personne ne réussira à détruire la Fédération Syndicale Mondiale.

Le Congrès exprime sa ferme assurance que toutes les manœuvres des ennemis de l'unité internationale ouvrière aboutiront à un échec honteux.

Aux projets criminels des impérialistes et de leurs valets, s'oppose l'inébranlable volonté de paix, d'unité et de coopération de centaines de millions d'hommes et de femmes de tous les pays. Les forces de la démocratie en faveur de la paix sont grandes et puissantes. Elles sont de loin supérieures aux forces de la réaction, et sont à même de les refréner. Les forces des défenseurs de la paix s'appuient sur le puissant mouvement démocratique ouvrier, sur un mouvement croissant de libération nationale dans les colonies et les pays dépendants, sur tous les honnêtes gens partisans de la paix et du progrès.

Notre tâche commune, la tâche des travailleurs du monde entier, est d'élever une barrière infranchissable contre les manœuvres des fauteurs de guerre, de déjouer les plans perfides des impérialistes.

Travailleurs manuels et intellectuels

Appuyant unanimement les décisions du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, nous vous adressons un ardent appel :

Développez une large activité en faveur de la défense de la paix, élaborez un programme concret d'action à la portée des larges masses des travailleurs, et unissez-vous pour le faire triompher sans discrimination de race, de religion ou d'opinion. Là où les circonstances le permettent, organisez dans les entreprises et dans les bureaux des comités pour la défense de la paix, ralliez dans leurs rangs tous les ouvriers, tous les travailleurs manuels et intellectuels.

Le Congrès Syndical Mondial, en décidant de proposer au Comité Permanent des Partisans de la Paix l'organisation dans les plus brefs délais d'une journée internationale de lutte et de démonstration populaire pour la paix, est persuadé de répondre au sentiment des peuples et à leur volonté de lutter contre les fauteurs de guerre.

Le Congrès Syndical Mondial invite tous les travailleurs à organiser cette journée sur les mots d'ordre de lutte contre les régimes fascistes, contre les guerres coloniales, contre la violation des droits syndicaux, pour la paix, la liberté et la démocratie, pour la consolidation de l'unité internationale de la classe ouvrière.

Ouvriers et Ouvrières, soyez vigilants

Souvenez-vous que les ennemis de l'unité, au service d'une cause qui n'est pas la vôtre, n'abandonneront pas leurs tentatives de rompre les rangs de la classe ouvrière, que dans leur effort pour torpiller l'unité des travailleurs, ils auront recours à tous les moyens, à toutes les provocations. Cette unité est basée sur la coopération bénévole et libre entre les syndicats, qui sont des organisations sans parti de la classe ouvrière. La communauté des intérêts vitaux et des objectifs sociaux des travailleurs est au-dessus de toutes les différences politiques, idéologiques et religieuses.

Travailleurs manuels et intellectuels, souvenez-vous toujours que notre arme, c'est l'unité, c'est l'organisation, c'est la cohésion, c'est l'entraide. C'est dans l'unité et dans l'entraide que se trouve le gage principal d'une lutte victorieuse des ouvriers et de tous les travailleurs pour leurs intérêts. Tant que nous resterons unis, aucun ennemi ne pourra nous effrayer. Fermement unis, nous saurons défendre nos droits. Dispersés et divisés, nous serions impuissants dans la lutte contre le capitalisme.

Souvenez-vous toujours que par le passé la division de la classe ouvrière internationale a facilité l'avènement du fascisme et le déclenchement de la deuxième guerre mondiale.

Chers Amis et Camarades,

Resserrez inlassablement vos rangs, consolidez l'unité syndicale mondiale.

Que les impérialistes et leurs valets sachent que rien ne saurait briser la volonté de la classe ouvrière de rester unie dans la lutte pour la paix, pour la liberté et pour ses intérêts vitaux.

Vive l'unité mondiale de la classe ouvrière!

Vive la Fédération Syndicale Mondiale, combattant actif et conséquent en faveur d'une paix solide, de l'amitié entre les peuples et d'un avenir meilleur pour l'humanité laborieuse.

Election des nouveaux Organes Exécutifs de la Fédération Syndicale Mondiale

Modification des Organismes Exécutifs de la F.S.M.

En vue de la situation actuelle du mouvement syndical mondial, le Congrès, sur proposition de sa Commission du Règlement, a adopté deux annexes aux Statuts de la F.S.M., qui s'appliqueront à la période entre le Deuxième et le Troisième Congrès Syndical Mondial. En premier lieu, le Congrès a remis en vigueur, pour cette période, l'annexe aux Statuts adoptée par le Premier Congrès Syndical Mondial, intitulée : « Pouvoirs Provisoires du Conseil Général et du Comité Exécutif. » Deuxièmement, il a adopté une deuxième annexe aux Statuts, concernant le Comité Exécutif en fonction pendant la période entre le Deuxième et le Troisième Congrès Syndical Mondial. Le texte intégral de cette deuxième annexe est le suivant :

DEUXIEME ANNEXE AUX STATUTS

LE COMITE EXECUTIF ENTRE LE DEUXIEME ET LE TROISIEME CONGRES

I. — Le Comité Exécutif élu par le Deuxième Congrès Syndical Mondial et qui sera en fonction jusqu'au Troisième Congrès sera composé de trente-six membres, y compris le secrétaire général et trois secrétaires.

II. — Le Comité Exécutif élu par le Deuxième Congrès Syndical Mondial sera composé comme suit :

(a) Des membres et des suppléants répartis de la façon suivante :

Pays	Membres	Suppléants
—	—	—
U. R. S. S.	3	3
Etats-Unis et Canada	3	3
Grande-Bretagne	2	2
France	2	2
Italie	1	1
Amérique Latine et Antilles	3	3
Chine	1	1
Australasie	1	1
Inde et Ceylan	1	1
Afrique	2	2
Scandinavie	1	1
Hollande	1	
Luxembourg		1
Japon	1	
Corée		1
Allemagne	1	
Autriche		1
Tchécoslovaquie	1	
Hongrie		1
Pologne	1	
Albanie		1
Roumanie	1	
Bulgarie		1
Yougoslavie	1	
Grèce		1
Palestine (Histadruth)	1	
Liban	1	
Iran		1

b) Un membre élu parmi les candidats désignés par les Départements Professionnels déjà créés à la date du Deuxième Congrès Syndical Mondial. Le Comité Exécutif lui-même, à sa première réunion en 1950, est autorisé à compléter l'élection de deux autres membres et de suppléants parmi les candidats désignés par les Départements Professionnels qui fonctionneront alors.

Tous les membres du Comité Exécutif représentent le Congrès et non des divisions géographiques ou professionnelles particulières.

Le Comité Exécutif au cours de sa première réunion après son élection par le Deuxième Congrès Syndical Mondial élira parmi ses membres un président et onze vice-présidents qui, avec le secrétaire général, formeront le Bureau exécutif de la Fédération Syndicale Mondiale, lequel sera l'organisme directeur de la Fédération Syndicale Mondiale dans l'intervalle des sessions du Comité exécutif. Le Bureau exécutif, sous réserve d'approbation par le Comité exécutif, désignera trois Secrétaires qui, avec le Secrétaire Général, constitueront le Secrétariat permanent de la Fédération Syndicale Mondiale.

III. — Les paragraphes III à IX de l'article 6 des statuts de la Fédération Syndicale Mondiale s'appliquent dans leur totalité en ce qui concerne les pouvoirs et les devoirs du Comité exécutif élu par le Deuxième Congrès Syndical Mondial.

Le nouveau

CONSEIL GÉNÉRAL

de la F.S.M.

élu par le 2e Congrès Syndical Mondial

Milan, Juin — Juillet 1949

Le 8 juillet 1949, le Congrès a élu le nouveau Conseil général de la F.S.M., composé comme suit :

PAYS	DELEGUES tit.	DELEGUES sup.	NOMS DES DELEGUES tit.	NOMS DES DELEGUES sup.
Afrique du Sud (Synd. Non-Européens)	1	1	D. BUCKLE.	
Albanie	1	1	P. PERISTERI.	MISHA K.
Allemagne (F.D.G.B.)	3	3	H. WARNKE.	H. SCHLIMME.
			B. GOERING.	F. MALTEI.
			A. DETER.	W. MASCHKE.
Australie	1	1		
Birmanie	1	1		
Bolivie	1	1	F. BRUN.	G. ORELLANA.
Brésil	1	1	R. MORENA.	P. DE CARVALHOBRAGA
Bulgarie	1	1	R. DAMIANOFF.	B. BLAGOEFF.
Ceylan	1	1	S.A. WICKREMASINGHE.	L.B. JAYASENA.
Chili	1	1	S. OCAMPO.	G. SANCHEZ.
Chine	2	2	CHU HSUEH FAN.	CHANG WEI-CHENG.
			LIU CHANG SHENG.	CHAD KUO-CHANG.
Chypre	1	1	A. ZIARTIDES.	A. PHANTES.
Colombie	1	1		
Corée du Nord	1	1	ZOI GENDEX.	ZOI CHO MINE.
Corée du Sud	1	1	SO CHAN SOB.	RIM CHEN AI.
Costa Rica	1	1	R. GUZMAN.	G. SIERRA CASTILLO.
Cuba	1	1	F. CALCINES.	S. GUINCOSA.

PAYS	DELEGUES tit.	sup.	NOMS DES DELEGUES tit.	sup.
Egypte (Congrès Syndicats	1	1	Y. EL MEDARREK.	
Espagne (U.G.T. Espagne)	1	1	A. ROSAL.	J.R. VEGA.
Finlande	1	1	E. HUUNONEN.	A. SUMU.
France (C.G.T.)	3	3	G. MONMOUSSEAU. H. RAYNAUD. J. MARION.	E. HENAFF. E EHNI. J. FORGUES.
Grèce	1	1		
Guatémala	1	1	P. FERNANDEZ.	F. HERNANDEZ.
Hongrie	2	2	A. APRO. I. HARUSTYAK.	J. MEKIS. J. RACZ.
Indes (A.I.F.U.C.)	1	1	S.A. DANGE.	Manek GANDHI.
Iran	1	1	REZA ROUSTA.	
Italie (C.G.I.L.)	3	3	G. DI VITTORIO. H. BITOSSI. F. SANTI.	Cl. BONAZZI. A. RIZZO. M. DI STEFANO.
Etat d'Israël (Histadruth)	1	1	R. BURSTEIN.	B. LINN.
— (Arabes)	1	1	MUN'EM Jarjoura.	SALIM EL QUASEM.
Japon	3	3		
Liban	1	1	M. EL ARISS.	H. ZERQUA.
Luxembourg Féd. Synd. Libres)	1	1	J. GRANGENET.	
Mexique (Union Gén. des Trav. et Paysans)	1	1	A. GARCIA MORENO.	P. DURAN.
Mongolie	1	1	DACHINE ADILBISCH.	SANGOTCHIN. TSERENPANGA.
Pays-Bas (E.V.C.)	1	1	B. BLOKZJIL.	B. BRANDSEN.
Panama	1	1		
Philippines (C.L.O.)	1	1		
Pologne	2	2	A. ZAWADSKY. S. CWIK.	A. BURSKY. I. PIVOVASKAYA.
Rhodésie du Nord	1	1	A.C. STEVENS.	
Roumanie	2	2	APOSTOL. L. KISINEVSKI.	Ch. STOICA. S. MORARU.
Tchécoslovaquie	2	2	E. ERBAN. J. KOLSKY.	V. CIPRO. J. SMIDMAJER.
Trieste	1	1	A. SLAVEC.	E. RADICH.
Tunisie (U.S.T.T.)	1	1	HASSEN SADAOUI.	G. POROPANE.
— (U.G.T.T.)	1	1	F. HACHED.	N. BOUDALI.
U.R.S.S.	5	3	V. KUZNETSOV. L. SOLOVIEV. K. KUZNETSOVA. V. BEREZINE. L. ILLISONE.	R. TROFIMENKO. A. SHEVTCHENKO. A. ROMANOV.
Uruguay	1	1	RODRIGUEZ.	PASTORINO.
Viet-Nam	1	1	LUU DUC PHO.	
Yougoslavie	2	2	D. SALAJ. I. BOZICEVIC.	M. PAVICEVIC. M. VIVODA.
Syrie	1	1	I. BEKRI.	J. OSMAN.

Le nouveau Comité Exécutif de la F. S. M.

élu à l'unanimité par le Congrès, le 8 juillet 1949 (composé de 36 membres y compris le Secrétaire Général et les trois Secrétaires de la F.S.M. et trois représentants des Départements Professionnels)

MEMBRES	SUPPLEANTS
L. SAILLANT (Secrétaire Général).	
S. ROSTOVSKY (Secrétaire).	
B. GEBERT (Secrétaire).	
(+ un Secrétaire à désigner).	
V.V. KUZNETSOV (U.R.S.S.).	*V.I. BEREZINE (U.R.S.S.).*
L.N. SOLOVIEV (U.R.S.S.).	*L.A. ALLAHVERDIEV (U.R.S.S.).*
K.S. KUZNETSOV (U.R.S.S.).	*K.V. OLUNINA (U.R.S.S.).*
3 à pourvoir (U.S.A. et Canada).	*3 à pourvoir (U.S.A. et Canada).*
2 à pourvoir (Grande-Bretagne).	*2 à pourvoir (Grande-Bretagne).*
B. FRACHON (France).	*G. MONMOUSSEAU (France).*
A. LE LEAP (France).	*J. FORGUES (France).*
G. DI VITTORIO (Italie).	*F. SANTI (Italie).*
V. LOMBARDO TOLEDANO (Mexique).	*B. ARAYA (Chili).*
LAZARO PENA (Cuba).	*V.M. GUTIERREZ (Guatemala).*
AMAZONAS (Brésil).	*E. RODRIGUEZ (Uruguay).*
LIU CHAO CHIH (Chine).	*LIU NING I (Chine).*
1 à pourvoir (Australie).	*1 à pourvoir (Australie).*
S.A. DANGE (Indes).	*WICKREMASINGHE (Ceylan).*
H. SADAOUI (Tunisie).	*Fahrat HACHED (Tunisie).*
DIALO ABDOULAY (A.O.).	*Desmond BUCKLES (Transvaal).*
1 à pourvoir (Scandinavie).	*1 à pourvoir (Scandinavie).*
B. BLOKZJIL (Hollande).	*GRANGENET (Luxembourg).*
1 à pourvoir (Japon).	*ZOI GENDEX (Corée).*
H. WARNKE (Allemagne).	*1 à pourvoir (Autriche).*
F. ZUPKA (Tchécoslovaquie).	*A. APRO (Hongrie).*
A. ZAWADSKI (Pologne).	*P. PERISTERI (Albanie).*
G. APOSTOL (Roumanie).	*R. DAMIANOV (Bulgarie).*
D. SALAJ (Yougoslovatie).	*1 à pourvoir (Grèce).*
M. JARBLUM (Israël).	*F. BENDORI (Israël).*
M. EL ARISS (Liban).	*REZA ROUSTA (Iran).*
E. THORNTON (Australie) (désigné par les D.P. déjà formés).	
+ deux délégués à désigner lorsque tous les D.P. seront formés.	

Le nouveau Bureau Exécutif de la F.S.M.

Dès sa première réunion, le 8 juillet 1949, le Conseil Général a réélu à l'unanimité, au milieu de vifs applaudissements, **Louis Saillant, Secrétaire Général de la F.S.M.**

Le lendemain, 9 juillet le nouveau Comité Exécutif, sur proposition présentée par les délégations de l'U.R.S.S., de l'Amérique Latine, de la France, auxquelles se joignit, en exprimant sa fierté et sa gratitude, la délégation de l'Italie, a élu à l'unanimité **Giuseppe Di Vittorio, Président de la F.S.M.** Son élection fut chaleureusement applaudie par tous les membres du Comité Exécutif, debout.

Le Comité Exécutif a ensuite élu, à l'unanimité, le nouveau

BUREAU EXECUTIF

(Composé du Président, du Secrétaire Général et de 11 Vice-Présidents.)

PRESIDENT : G. DI VITTORIO (Italie).
SECRETAIRE GENERAL : L. SAILLANT (France).
VICE-PRESIDENTS : V. V. KUZNETSOV (U.R.S.S.).
A. LE LEAP (France).
V. LOMBARDO TOLEDANO (Amérique Latine).
LIU CHAO CHIH (Chine).
B. BLOKZJIL (Pays-Bas).
F. ZUPKA (Tchécoslovaquie).
S. A. DANGE (Indes).
L. PENA (Cuba).
DIALO ABDOULAY (Afrique Occidentale).

Plus deux sièges réservés aux organisations des U.S.A. et de la Grande-Bretagne.

Les nouveaux Commissaires aux Comptes

Le Congrès a élu à l'unanimité, le 8 juillet 1949, les nouveaux Commissaires aux Comptes de la F.S.M. :

V. BORISOV (U.R.S.S.)
J. HARUSTYAK (Hongrie)
et un camarade à désigner par les **Pays-Bas**

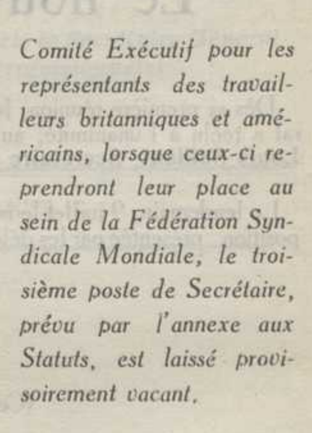
LE SECRÉTARIAT DE LA F.S.M.

Dans sa réunion du 9 juillet 1949, le Comité Exécutif a réélu à l'unanimité Sergei ROSTOVSKI et Boleslav GEBERT, Secrétaires de la F.S.M.

Pour les mêmes raisons qui ont conduit le Congrès à réserver 2 sièges au



Louis Saillant, réélu à l'unanimité Secrétaire Général de la F. S. M.



Comité Exécutif pour les représentants des travailleurs britanniques et américains, lorsque ceux-ci reprendront leur place au sein de la Fédération Syndicale Mondiale, le troisième poste de Secrétaire, prévu par l'annexe aux Statuts, est laissé provisoirement vacant.



Boleslav Gebert, Secrétaire de la F.S.M.



Sergei Rostovski, Secrétaire de la F.S.M.

Les Conférences Professionnelles Internationales

Du 20 au 22 juin 1949 ont eu lieu les Conférences Constitutives Internationales pour la formation des Unions Internationales des Syndicats du Textile et de l'Habillement ; du Cuir et de la Chaussure ; des Métaux et Machines. (Départements Professionnels de la F.S.M.).

La convocation des Conférences Constitutives résultait d'une décision du Comité Exécutif de la F.S. M. (28 janvier-1er février 1949). (1).

Les travaux de préparation et de convocation des Conférences ont été menés à bien par des Comités d'Organisation Provisoires des branches indiquées ci-dessus, avec la participation directe du Secrétariat de la F.S.M.

A la tête des Comités d'Organisation se trouvaient les camarades suivants :

E. Aubert : Secrétaire général de la Fédération des Travailleurs du Textile de France, Président du Comité d'Organisation Provisoire pour la convocation de la Conférence constitutive des Travailleurs du Textile et de l'Habillement.

A. Jourdain, Secrétaire de la Fédération française des ouvriers et employés des Métaux. Secrétaire du Comité Provisoire d'Organisation pour la convocation de la Conférence constitutive des Métaux.

F. Maurice, Secrétaire général de la Fédération française des Cuirs et Peaux, Secrétaire du Comité Provisoire d'Organisation pour la convocation de la Conférence constitutive des travailleurs du Cuir, de la Fourrure et de la Chaussure.

Il avait été décidé d'avance par les Comités Provisoires d'Organisation de convoquer les conférences constitutives dans les pays suivants :

Textile et Habillement : Lyon (France).

Industries Métallurgiques et Mécaniques : Turin (Italie).

Cuir et Chaussure : Gottwaldov (Tchécoslovaquie).

(1) Voir le « Bulletin d'Information de la F.S.M. », fév. 1949, n° 2 (76) et « Le Mouvement Syndical Mondial » n° 1, mai 1949.

Les tâches concernant la réception et l'installation des délégués, le choix de l'emplacement et toutes les questions techniques d'organisation furent confiées aux syndicats du Textile de France, des Métaux d'Italie et du Cuir de Tchécoslovaquie.

L'appareil de la F.S.M. s'est chargé du travail indispensable d'information ainsi que des invitations au plus grand nombre possible de Centrales Nationales et d'organisations syndicales indépendantes.

Malgré les difficultés rencontrées par de nombreux délégués pour l'obtention des visas d'entrée en France et en Italie, malgré la répression antisyndicale, l'intimidation, et enfin la cherté des transports, les Conférences ont rassemblé de nombreux délégués syndicaux de presque tous les pays du monde et ont été l'expression authentique de la volonté des masses de millions de syndiqués unis par leurs aspirations communes à l'unité, à la démocratie, à la paix.

La F.S.M. était représentée aux Conférences par les camarades suivants : B. Gebert (à Lyon), B. Frachon (à Turin), S. Rostovski (à Gottwaldov).

Voici quelques informations essentielles sur les travaux de chacune des Conférences Constitutives.

Conférence constitutive des Syndicats des Travailleurs du Textile et de l'Habillement

20-22 juin 1949, Lyon (France).

Nombre des participants aux travaux de la conférence :

Délégués : 45 ;

Observateurs : 2.

Pays représentés : 11 (Espagne, France, Hollande, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Union Sud-Africaine, U.R. S.S., Venezuela).

Nombre des syndiqués représentés : 3.118.000.

Les représentants des syndicats d'Albanie, d'Allemagne, de Corée du Nord et du Sud, de Chine, de Trieste et de Yougoslavie n'ont pu assister à la Conférence, les visas ne leur ayant pas été accordés par le gouvernement français. Les organisations syndicales de ces pays ont exprimé par des télégrammes, à la Conférence, leur accord complet avec la marche des travaux et les décisions prises. En outre, des adresses et des vœux nombreux ont été reçus de la part de diverses organisations syndicales et de Centrales Nationales.

Au cours de ses travaux, la Conférence a fondé l'Union Internationale des Syndicats des Travailleurs du Textile et de l'Habillement (Département Professionnel de la F.S.M.), a élu un Comité administratif et une Commission de contrôle, a fixé le siège de l'Union, a élaboré et ratifié les statuts et a adopté un manifeste aux organisations syndicales du Textile et de l'Habillement du monde entier.

Le Comité Administratif est composé comme suit :

T. Noce, présidente du Comité Administratif, secrétaire générale de la Fédération Nationale des Travailleurs du Textile d'Italie ;

A. Bourski, secrétaire du Comité Administratif, président du Syndicat des Travailleurs du Textile de Pologne ;

E. Aubert, vice-président du Comité Administratif, secrétaire général de la Fédération des Travailleurs du Textile de France ;

N. Mouravieva, vice-présidente du Comité Administratif, présidente du Comité Central du Syndicat du Textile de l'U.R.S.S.;

V. Dogadaeva, vice-présidente suppléante du Comité Administratif, secrétaire du Comité Central du Syndicat de l'Habillement de l'U.R.S.S.

Membres du Comité Administratif :

H. Planting, secrétaire général de la Fédération des Travailleurs du Textile de la Centrale Syndicale Unifiée des Pays-Bas (E.V.C.);

V. Moise, secrétaire du Syndicat du Textile de la République Populaire de Roumanie.

Des postes ont été réservés, au sein du Comité Administratif, pour les représentants des Syndicats des cinq pays et régions suivants : Afrique, Allemagne, Amérique latine, Chine, Inde.

La désignation de ces représentants se fera en accord avec leurs Centrales Nationales respectives.

Les camarades suivants ont été élus pour former la Commission du Contrôle financier : T. Dobrentei (Hongrie), E. Chleboun (Tchécoslovaquie), V. Kowalevski (Pologne).

La Conférence a choisi à l'unanimité Varsovie comme siège permanent de l'Union Internationale des Travailleurs du Textile et de l'Habillement.

Conférence constitutive des Travailleurs du Cuir de la Chaussure et de la Fourrure

20-22 juin 1949, Gottwaldov (Tchécoslovaquie).

Nombre des participants aux travaux de la Conférence :

Délégués : 35 ;

Observateurs : 16.

Etats et pays représentés : 16 (Afrique du Sud, Allemagne, Bulgarie, Chine, Finlande, France, Hongrie, Italie, Mongolie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, U.R.S.S., Uruguay, Vietnam, Yougoslavie).

Syndiqués représentés : 691.150.

La Conférence a reçu un grand nombre de télégrammes d'organisations syndicales de divers pays, parmi lesquels les U.S.A., le Guatemala et la Corée. Ces messages expriment des vœux pour le succès de la Conférence et l'accord avec la constitution de l'Union Internationale.

A la Conférence a été fondée l'Union Internationale des Syndicats de l'Industrie du Cuir, de la Chaussure, de la Fourrure et des Articles en Cuir (Département Professionnel de la F.S.M.).

Les statuts de l'Union ont été élaborés et le texte du manifeste aux travailleurs du Cuir et de la Chaussure adopté. Il a été procédé à l'élection du Comité Administratif et de la Commission du Contrôle financier.

Le Comité Administratif est composé des délégués des Centrales Nationales suivantes :

F. Maurice, secrétaire général de la Fédération Nationale française des Cuirs et Peaux ;

K. Pfeiferova, secrétaire général des Syndicats du Cuir et du Textile de Tchécoslovaquie ;

A. Aslanov, président du Comité Central des Syndicats du Cuir et de la Chaussure de l'U.R.S.S. ;

A. Blume, Allemagne ;

M. Kanerva, Finlande ;

Dai Go Ven, Chine ;

E. Pastorino, Uruguay ;

A. Guidi, Italie.

Un poste est réservé aux Syndicats d'Afrique du Sud pour compléter la liste du Comité Administratif.

Font partie de la Commission du Contrôle financier, les camarades : Dobrovski (Pologne), Nikolov (Bulgarie), Savio (Italie).

Le siège de l'Union Internationale des Syndicats de l'Industrie du Cuir, de la Chaussure, de la Fourrure et des Articles de Cuir est fixé à Prague (Tchécoslovaquie).

Conférence constitutive des Syndicats des Industries métallurgiques et mécaniques

21-24 juin 1949, Turin (Italie).

Nombre des délégués ayant participé aux travaux : 62.

Nombre des Etats et pays représentés : 17 (Albanie, Allemagne, Australie, Espagne, France, Hongrie, Inde, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Trieste, U.R.S.S., Venezuela, Yougoslavie).

Ont assisté à la Conférence, outre les délégués, des observateurs appartenant aux organisations syndicales des pays suivants : Belgique, Grande-Bretagne, Canada et Finlande.

Le gouvernement italien ne leur ayant pas accordé leurs visas, les délégués des pays suivants n'ont pas pu venir à Turin : Bulgarie, Chine, Corée du Nord, Corée du Sud, Japon.

La Conférence a validé le Comité Administratif composé comme suit :

Président : D. Roveda, secrétaire général de la Fédération des Métaux d'Italie.

Secrétaire : :A. Jourdain, secrétaire général de la Fédération française des Métaux.

Vice-présidents :: V. Berezine, président du Comité Central des Syndicats de l'Industrie Mécanique de l'U. R. S. S.; E. Thornton, secrétaire général des Syndicats Unifiés des Travailleurs de l'Acier d'Australie.

Membres du Comité :

V. Havelka (Tchécoslovaquie) ;

H. Meyers (Hollande) ;

M. Peschke (Allemagne) ;

Marin (Roumanie) ;

Scarnelli (Trieste) ;

A. Garcia Moreno (Mexique).

D'autre part, un poste a été réservé au sein du Comité Administratif pour les syndicats chinois et deux postes pour les syndicats des pays anglo-saxons. Des représentants des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Hongrie ont été élus à la Commission du contrôle financier.

Le siège de l'Union Internationale des Syndicats des Industriels Métallurgiques et Mécaniques est fixé à Paris.

CONFERENCES CONSTITUTIVES DES MARINS ET DOCKERS, BATIMENT ET BOIS ET DES MINEURS

Après la fin des travaux du 2e Congrès Syndical Mondial se sont tenues à leur tour, du 14 au 18 juillet dernier, les Conférences Constitutives pour la fondation des Unions Internationales des Syndicats des branches suivantes :

1° Marins, Dockers et similaires;

2° Bâtiment et bois ;

3° Mineurs.

Nous donnons ci-dessous les principales informations concernant ces Conférences.

Conférence Constitutive des Marins et Dockers 15-18 juillet 1949, à Marseille

39 délégués et 7 observateurs des organisations syndicales des Marins et Dockers de tous les continents ont participé à cette Conférence. Les pays suivants étaient représentés : Australie, Bulgarie, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Roumanie, Tchécoslovaquie, Tunisie, U.R.S.S., Venezuela.

Les organisations syndicales des Marins et Dockers de Chine, d'Equateur, de Trieste et de Yougoslavie n'ont pu envoyer de délégués pour diverses raisons telles que le refus de leurs visas. Ces organisations ont exprimé par des télégrammes leur accord complet avec la fondation de l'Union Internationale. Ainsi, la Conférence a exprimé la volonté des travailleurs de 19 pays groupés dans 28 organisations syndicales et comptant 700.000 membres.

La F.S.M. était représentée à la Conférence par son secrétaire général, Louis Saillant, et par son secrétaire, S. Rostovski.

Au cours de la Conférence a été fondée l'Union Internationale des Syndicats des Marins et Dockers (Département Professionnel de la F.S.M.) comprenant aussi les mariniers, les pêcheurs et les travailleurs des ports. Les statuts ont été élaborés et le texte d'un manifeste aux travailleurs de ces branches dans le monde entier, ainsi qu'à leurs organisations syndicales, a été adopté.

La Conférence a envoyé son salut aux dockers londoniens à l'occasion du succès de leur lutte contre les armateurs qui les avaient lockoutés. Sur la proposition de la délégation du Syndicat des Dockers, Travailleurs des Ports, Cuisiniers et Stewards de la côte américaine du Pacifique, ainsi que des Dockers d'Australie et de Nouvelle-Zélande, la Conférence a voté une résolution condamnant la politique répressive des Etats-Unis à l'égard du dirigeant du premier de ces syndicats, Harry Bridges. Sur la proposition des mêmes délégations, des résolutions ont été adoptées sur les échanges internationaux de délégations syndicales ainsi que sur l'aide à apporter aux marins canadiens en grève.

A la fin de ses travaux, la Conférence a élu le Comité Administratif de l'Union, composé comme suit :

E. Elliott (Australie) ;

G. Kleinsma (Pays-Bas) ;

M. Di Stefano (Italie) ;

A. Boudanov (U.R.S.S.) ;

H. Bridges (U.S.A.) ;

L. Vilenius (Finlande) ;

A. Gruenais (France).

Les organisations syndicales des Marins et Dockers de Chine, de l'Amérique Latine,, de Pologne, d'Allemagne et du Japon n'ont pas encore fait connaître les noms de leurs représentants au sein du Comité Administratif.

Ainsi le Comité Administratif au complet se compose de 12 membres. Harry Bridges, président du Syndicat des Dockers et Travailleurs des Ports de la côte du Pacifique des Etats-Unis (C.I.O.) a été élu à l'unanimité président de l'Union. Ont été élus également à l'unanimité les vice - présidents suivants ::

A. Boudanov, président du Comité Central de l'Union des Travailleurs des Transports Maritimes de l'U.R.S.S.

E. Elliott, secrétaire fédéral du Syndicat des Marins d'Australie.

M. Di Stefano, secrétaire général de la Fédération italienne des Travailleurs des Ports.

Un poste de vice-président du Comité Administratif a été réservé à un représentant des marins et dockers chinois.

A. Fressinet, secrétaire général du Syndicat des Marins de Marseille, a été élu à l'unanimité secrétaire général de l'Union Internationale.

La Conférence a élu à la Commission de vérification des comptes des représentants de la Bulgarie, de la Tunisie et de l'Italie (un par pays).

Marseille a été choisie comme siège de l'Union Internationale.

Conférence Constitutive des Travailleurs du Bâtiment et du Bois du 15 au 18 juillet 1949 à Milan

Ont pris part aux travaux de la Conférence 46 délégués et 1 observateur représentant les syndicats des 15 pays suivants : Albanie, Allemagne, Bulgarie, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, U. R. S. S., Yougoslavie.

Le total des syndiqués représentés atteint 4.690.900. La F. S. M. était représentée par son président G. Di Vittorio.

Le Comité Administratif de l'Union Internationale des Syndicats des Travailleurs du Bâtiment et du Bois, élu par la Conférence, est composé des camarades suivants :

M. Somogyi, président du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment de Hongrie.

A. Romanov, président du C.C. du Syndicat de la Construction des logements communaux de l'U. R. S. S.

R. Arrachard, secrétaire général de la Fédération Nationale Française des Travailleurs du Bâtiment et du Bois.

O. Benci, secrétaire général de la Fédération Italienne du Bâtiment.

V. Rautelin, président des Syndicats finlandais du Bâtiment.

M. Somogyi a été élu président de l'Union Internationale. Ont été élus vice-présidents : A. Romanov, R. Arrachard et O. Benci. V. Rautelin a été élu secrétaire provisoire de l'Union Internationale.

Helsinki (Finlande) a été choisie comme siège de l'Union Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois.

En même temps que les Conférences des Marins et du Bâtiment se tenait à Florence (Italie) la

Conférence Constitutive des Mineurs

38 délégués et 1 observateur ont participé aux travaux de cette Conférence; ils représentaient les syndicats des 14 pays suivants : Albanie, Allemagne, Chili, France, Italie, Luxembourg, Mexique, Pologne, Roumanie, Tunisie, Tchécoslovaquie, U. R. S. S., Venezuela, Yougoslavie.

Le total des syndiqués représentés se monte à 3.274.120. B. Gebert, secrétaire de la F.S.M. a pris part à la Conférence.

La Conférence a reçu des messages affirmant la solidarité des syndicats des pays suivants qui n'avaient pas eu la possibilité d'y envoyer leurs délégués :

Allemagne (zones occidentales), Chine, Hongrie, Inde, Vietnam et U.S.A. (Union Internationale des Lamineurs et des Fondeurs du C.I.O.).

La Conférence a ratifié la composition suivante du Comité Administratif de l'Union Internationale des Syndicats des Mineurs :

Président : A. Martel, secrétaire de la Fédération Française des Travailleurs du Sous-Sol.

Vice-présidents : S. Zaitsev, président du Comité Central du Syndicat des Travailleurs du Charbon de l'U.R.S.S.; Mario Mari, secrétaire de la Fédération Italienne des Mineurs; M. Tchervinski, président de la Fédération Polonaise des Mineurs.

Secrétaire : Anton Schroeder, vice-président de la Fédération des Syndicats Libres de la Métallurgie, des Mines et du Bâtiment du Luxembourg.

Membres :

M. Fritsch, président de la Fédération des Mineurs d'Allemagne Orientale.

M. Kotle, président de la Fédération des Mineurs de Yougoslavie.

Des postes ont été réservés au Comité Administratif pour des représentants des syndicats d'Afrique, de l'Inde, de Chine et d'Amérique Latine.

Ont été élus à la Commission de Contrôle des comptes de l'Union Internationale des Mineurs :

F. Sliva, président de la Fédération Tchécoslovaque des Mineurs.

N. Schwartz, membre du Bureau

Exécutif du Syndicat des Mineurs de Roumanie.

E. Gerber, président d'un Comité d'entreprise en Westphalie et ancien membre du Bureau de la Fédération des Mineurs d'Allemagne Occidentale.

La ville de Bruxelles a été choisie comme siège de l'Union Internationale des Mineurs.

PREPARATION DES FUTURES CONFERENCES CONSTITUTIVES

Au cours des travaux du 2e Congrès Syndical Mondial à Milan le Secrétariat de la F.S.M. a participé à une série de délibérations avec les délégués de diverses branches d'industrie. Ces réunions ont abouti à la formation de Comités Préparatoires d'Organisation des Unions Internationales des Syndicats des diverses branches. Cinq réunions ont eu lieu du 5 au 7 juillet; elles ont suivi l'ordre du jour suivant :

1° Communication sur les buts et les tâches de l'Union Internationale (Département Professionnel). Rapporteur: un représentant de la F. S. M. ;

2° Date et lieu de la convocation (pays et ville) de la Conférence Constitutive pour la fondation de l'Union Internationale ;

3° Election du secrétaire et des membres du Comité Préparatoire d'Organisation qui préparera la convocation de la Conférence ;

4° Adoption de l'ordre du jour de la Conférence ;

5° Préparation et ratification de l'appel aux Syndicats des branches intéressées du monde entier.

Nous donnons ci-dessous les informations les plus importantes sur cette série de séances.

Séance du Comité Préparatoire d'Organisation de l'Union Internationale des Syndicats des Travailleurs des Transports

Un grand nombre de délégués des Transports au Congrès ont assisté à cette réunion. Les pays suivants étaient représentés : Albanie, Bulgarie, Ceylan, Chypre, Cuba, France, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Transvaal, Tunisie, U. R. S. S. et Yougoslavie.

La communication sur les tâches de l'Union Internationale des Transports a été présentée par le Camarade S. Rostovski, secrétaire de la F. S. M. Sur la proposition du Secrétariat de la F. S. M., il a été décidé de convoquer la Conférence Constitutive pour le 10 décembre 1949, à Bucarest (Roumanie).

Le Comité Préparatoire d'Organisation de la Conférence est composé des camarades suivants :

S. Moraru (Roumanie), A. Drouard (France), G. Schlimme (Allemagne), A. Ziartides (Chypre) et A. Chevtchenko (U.R.S.S.).

A. Drouard, secrétaire de la Fédération française des Cheminots, a été élu secrétaire du Comité Préparatoire d'Organisation.

Le travail de préparation sur place de la Conférence a été confié au président du Syndicat des Cheminots de Roumanie, S. Moraru.

Le texte de l'appel aux organisations syndicales et aux Travailleurs des Transports du monde entier a été accepté. Il a été également décidé d'inviter à la Conférence Constitutive des représentants des transports aériens.

Séance du Comité Préparatoire d'Organisation de l'Union Internationale des Syndicats des Travailleurs des Postes, Télégraphes, Téléphones et de la Radio.

Ont assisté à cette séance des représentants des pays suivants : Australie, Allemagne, Bulgarie, Ceylan, France, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie,, U. R. S. S.

La communication sur les buts et les tâches de l'Union Internationale a été présentée par Alain Le Leap, membre du Bureau Exécutif et vice-président de la F.S.M. La décision de convoquer la Conférence Constitutive pour le 27 octobre 1949 à Berlin a été prise.

Le Comité Préparatoire d'Organisation suivant a été élu :

Karl Sieber, premier président du syndicat des P.T.T. de la F.D. G.B. (Allemagne).

R. Duhamel, secrétaire de la Fédération Française du Syndicat des P. T. T.

Youssoupov, président du Comité Central des Syndicats des Travailleurs des Communications de l'U. R. S. S.

E. Romel, secrétaire général de la Fédération italienne des Syndicats des P. T. T.

M. Vichan, président du Syndicat des P. T. T. en Roumanie.

K. Sieber a été élu secrétaire du Comité Préparatoire d'Organisation, responsable des travaux de convocation de la Conférence.

Le texte de l'appel aux travailleurs et aux syndicats des P. T. T. du monde entier a été accepté.

Séance du Comité Préparatoire d'Organisation de l'Union Internationale des Syndicats des Travailleurs Agricoles et Forestiers

Ont assisté à la séance des représentants des syndicats des pays suivants :

Allemagne, Bulgarie, Chypre, Hongrie, Inde, Italie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, U. R. S. S. et Yougoslavie.

Le président de la F.S.M., G. Di Vittorio, a présenté aux délégués présents une courte communication sur la situation des travailleurs agricoles dans les pays d'Europe Occidentale et particulièrement en Italie. En conclusion de son exposé, Di Vittorio a tracé les objectifs et les tâches de l'Union Internationale des Syndicats de l'Economie Agricole et Forestière.

Sur la proposition du Secrétariat de la F.S.M., il a été décidé de convoquer la Conférence Constitutive de l'Union Internationale à Bologne (Italie), pour le 15 novembre 1949.

N. Bosi, secrétaire général de la Confédération Italienne des Travailleurs Agricoles, a été élu secrétaire du Comité Préparatoire d'Organisation.

Comme membres du Comité ont été élus : M. Carroué, secrétaire général de la Fédération Française des Travailleurs Agricoles et Iodko, président du Comité Central de l'Union des Travailleurs des Stations de Machines et de Tracteurs, représentant également les travailleurs des sovkhoses et les Syndicats des Travailleurs des Forêts et du Flottage de l'U. R. S. S.

Un appel aux Syndicats de toutes les branches de l'économie agricole et forestière du monde entier a été adopté.

Séance du Comité Préparatoire d'Organisation de l'Union Internationale des Syndicats des Travailleurs du Pétrole

Y ont assisté les représentants des syndicats des pays suivants : France, Hongrie, Italie, Mexique, Roumanie, Tunisie, U. R. S. S., Venezuela et Yougoslavie, sous la présidence de V. Lombardo Toledano, vice-président de la F. S. M.

La décision a été prise de convoquer la Conférence Constitutive des Travailleurs du Pétrole en janvier-février 1950 à Mexico. Un Comité Préparatoire d'Organisation chargé de préparer la convocation de la Conférence a été élu. Après en avoir étudié les conditions sur place, il fixera la date exacte de l'ouverture.

Un manifeste adressé à toutes les organisations syndicales et à tous les travailleurs du pétrole a été adopté.

Séance du Comité Préparatoire d'Organisation de l'Union Internationale des Syndicats des Travailleurs de l'Alimentation

Ont assisté à la séance les représentants des syndicats des pays suivants : Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie, Israël, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, U. R. S. S.

B. Gebert, secrétaire de la F. S. M., présidait la séance. Un Comité Préparatoire d'Organisation a été formé.

La décision a été prise d'envoyer un appel à tous les travailleurs et à tous les syndicats de l'Alimentation pour convoquer la Conférence Constitutive le 3 novembre 1949, à Sofia (Bulgarie).

Les Enseignements du Lock-out des Dockers Londoniens

par **Louis GOLDBLATT**
(I.L.W.U. — C.I.O.)

Les débats sur le lock-out des dockers londoniens n'avaient pas encore été engagés à la Chambre des Communes au moment où l'article ci-dessous fut écrit par LOUIS GOLDBLATT, Secrétaire-Trésorier de la Fédération des Dockers des Etats-Unis (I.L.W.U. — C.I.O.).

Les déclarations faites au cours de ces débats par plusieurs orateurs, notamment par Mr. Chuter Ede, Ministre de l'Intérieur, exigent quelques commentaires en raison de leur caractère officiel. Par leur origine même, elles ont aggravé et alimenté la campagne générale de presse qui consistait à dénaturer les faits concernant l'arrestation et l'expulsion de LOUIS GOLDBLATT, JOHN MALETTA et JOHAN BLANKENZEE. Dans ces déclarations, ils furent traités d' « étrangers mystérieux », d' « émissaires à la solde de l'étranger », etc., etc.

Outre l'appel à la discrimination raciale lancé à son auditoire par Mr. Chuter Ede parlant de « personnages de sang étranger », le ministre de l'Intérieur a, par contre, éclairci involontairement le point suivant : à savoir que les fonctionnaires expulsés étaient délégués par l'Union Internationale des Syndicats des Gens de Mer et des Dockers, qu'ils s'occupaient d'affaires syndicales parfaitement légales et qu'ils étaient invités d'une façon absolument régulière à venir à Londres afin de faire une enquête sur le lock-out des dockers.

Mr. Chuter Ede déclara :

« On a trouvé sur l'un d'eux (l'un des fonctionnaires syndicaux expulsés) une invitation émanant du Comité de grève non-officielle de Londres, le conviant à venir dans ce pays. En vérité, on devrait les mettre en garde et leur dire de se montrer moins insouciants, de ne pas conserver sur eux de pareilles pièces à conviction. »

Il ressort clairement de cette déclaration que si le document en question était compromettant pour quelqu'un, c'est bien pour M. Ede lui-même et la presse qui lui est soumise, mais non pas pour les fonctionnaires syndicaux désignés pour se rendre à Londres par l'Union Internationale des Syndicats des Gens de Mers et des Dockers.

Que leurs organisations soient affiliées ou non à la Fédération Syndicale Mondiale, les travailleurs du monde entier savent qu'ils peuvent compter sur l'appui intégral de la F.S.M. dans leur lutte quotidienne pour l'amélioration de leurs salaires et de leurs conditions de travail. Ni M. Ede, ni Scotland Yard ne pourront empêcher cette aide.

Selon les termes mêmes de la protestation adoptée :

« On ne peut pas déporter la solidarité syndicale internationale ! »

*

La délégation, composée de Johan Blankenzee, John Maletta et moi-même, s'était rendue auprès des dockers sur leur invitation. Nous avons pu avoir une longue conversation avec le dirigeant du Comité de lock-out des dockers londoniens.

Ce fut après cette entrevue que nous fûmes arrêtés par Scotland Yard, après notre retour à l'hôtel. Nous avons été gardés toute la nuit puis expulsés. Nos observations se bornent donc à ce bref contact auquel viennent s'ajouter quelques conversations que nous avions eues au préalable avec Harry Davis, de la Fédération des Gens de Mer du Canada et avec d'autres personnes également au courant de la situation.

Convié par le Comité de Lock-out des dockers de Londres à venir recueillir des informations de première main sur les développements du conflit, le Comité administratif de l'Union Internationale des Syndicats des Gens de Mer et des Dockers (Département Professionnel de la F.S.M. récemment constitué) nous avait mandatés pour procéder en son nom à une enquête générale. Cette mission devait nous permettre de faire un rapport sur nos investigations. C'est à une réunion qui eut lieu le samedi 23 juillet que nous avons présenté notre rapport.

Nous avons relevé quelques points saillants dans le développement du lock-out des dockers britanniques.

1° Dans le cœur des travailleurs maritimes est ancrée une profonde aspiration à la solidarité ouvrière internationale. Elle se manifeste notamment par l'action, en dépit de tous les efforts déployés par certains pseudo-leaders syndicaux pour étouffer ou détourner ce sentiment fondamental ;

2° Les travailleurs maritimes sont déterminés à ne pas se laisser employer comme briseurs de grève, quand bien même une telle activité serait camouflée par des accords conclus derrière les coulisses, comme ceux qui sont intervenus entre les armateurs du Canada et l'I.S.U. affiliée à l'American Federation ef Labour. Malgré ces tentatives faites pour semer la confusion parmi les travailleurs, ceux-ci affirment leur foi inébranlable en la solidarité et leur refus d'agir en tant que briseurs de grève ;

3° Les dockers de Londres ont donné un exemple splendide de leur capacité de s'organiser spontanément et d'agir en leur propre nom. A aucun moment l'action n'a été réellement officielle au sens exact du terme. Plusieurs fonctionnaires du syndicat eux-mêmes ont vacillé d'une façon regrettable. La véritable détermination au combat est partie de la masse et de son avant-garde. Si l'on considère qu'à l'origine il s'agissait d'un mouvement spontané, dirigé par des travailleurs récemment élus par leurs camarades; si l'on tient compte aussi de l'extension considérable de ce mouvement et du fait qu'il avait rendu fort confus par des questions compliquées d'organisation, il faut reconnaître que la puissance combative et la solidarité manifestée par les dockers ont réellement atteint une portée historique.

Parmi les questions qui se sont posées au cours de la lutte, les deux plus importantes furent : d'une part, l'emploi des forces armées par le gouvernement pour aider les armateurs dans leur dessein de briser et de détruire une organisation syndicale en état de légitime défense; et, d'autre part, les efforts des leaders du T.U.C. et du parti travailliste britannique pour contraindre les dockers à agir comme briseurs de grève. Ces faits sont très graves, à l'avenir de tels moyens de pression entraîneront toujours de nouvelles luttes car ils affectent l'existence même du mouvement ouvrier.

Il nous est impossible de tirer toutes les conclusions utiles sur ce lock-out et sur la manière dont le conflit s'est terminé, car nous ne disposons pas encore d'éléments d'information suffisants sur un certain nombre de points. Pourtant nous pouvons dès maintenant, mettre en évidence le fait qu'un mouvement de masse, conduit par des travailleurs lock-outés atteignant une telle extension et un tel degré d'organisation constitue — particulièrement dans les industries maritimes — une preuve importante de la puissance combative des travailleurs.

D'autre part, il existe une sincère compréhension et une tendance très marquée vers une réelle solidarité ouvrière internationale. Les dirigeants du Comité du lock-out des dockers de Londres sont parvenus depuis longtemps à la conclusion selon laquelle de telles batailles ne peuvent être gagnées que grâce à l'appui d'une organisation puissante telle que l'Union Internationale des Syndicats des Gens de Mer et des Dockers de la F.S.M. C'est aussi le seul moyen de maintenir les organisations syndicales des travailleurs maritimes et de les renforcer.

Enfin, un champ d'activité considérable s'offre au travail d'éducation et d'organisation; il requiert d'urgence toute notre attention. Parmi les gens de mer et les dockers, les communications entre travailleurs ne peuvent être entravées, ainsi les enseignements du lock-out des dockers et de l'importance de la solidarité ouvrière internationale pourront être démontrés, à travers le monde entier, à tous les travailleurs.

En ce qui concerne notre arrestation et notre déportation, elles prouvent simplement que les autorités du gouvernement travailliste britannique et celles du T.U.C. en sont arrivées à un point tel d'hystérie et de faillite qu'elle se laissent aller à des actes désespérés et insensés. Du côté humoristique on peut remarquer que le gouvernement est vraiment bien faible s'il se sent en danger et s'il se croit obligé de mobiliser tous ses policiers simplement parce que trois hommes viennent se rendre compte, sur place, du déroulement d'un lock-out, mais du côté sérieux, ces gens ont démontré pleinement la frayeur mortelle que provoque en eux la puissance de la solidarité ouvrière internationale. Cette leçon ne sera pas perdue par les travailleurs maritimes du monde. C'est un exemple du respect et de la crainte que nous inspirons à ces messieurs du parti travailliste britannique et aux armateurs au service desquels ils se sont placés. C'est aussi la preuve flagrante que les uns et les autres ont compris la puissance que représente notre Union Internationale des Syndicats des Gens de Mer et des Dockers, Département professionnel de la F.S.M.

Louis GOLDBLATT

Secrétaire Trésorier de l'I.L.W.U.

La Protestation

de l'Union Internationale des Syndicats des Marins et Dockers

Après le retour à Paris de Louis Goldblatt et John Maletta, le Secrétariat de la F.S.M. et le Comité Administratif de l'Union Internationale des Syndicats des Marins et des Dockers ont tenu une réunion au cours de laquelle les deux délégués déportés ont présenté leur rapport.

Voici la protestation qui a été adoptée au cours de cette réunion :

« Le Secrétariat de la F.S.M. et le Comité Administratif de l'Union Internationale des Syndicats des Marins et des Dockers, réunis le 23 juillet 1949, ont entendu un rapport présenté par Louis Goldblatt en son nom propre et au nom des camarades Blankenzee et Maletta au sujet de la visite qu'ils ont faite à Londres — sur l'invitation du Comité de Lock-out des dockers londoniens — pour se rendre compte directement des développements de la lutte.

Le 21 juillet, ayant été informé du fait que l'International Longshoremen's and Warehousemen's Union (C.I.O.) avait reçu une invitation des dockers londoniens, le Comité Administratif a désigné pour se rendre à Londres : Louis Goldblatt, secrétaire et trésorier de l'I.L.W.U., John Maletta, membre du Bureau Exécutif de l'I.L.W.U. et Johan Blankenzee, délégué de la Fédération Hollandaise des Gens de Mer. Ils furent chargés de procéder à une enquête et d'établir un rapport pour le Comité Administratif.

Cette délégation est entrée en contact avec les dirigeants du Comité de Lock-out des Dockers londoniens. Elle a fourni une analyse détaillée des événements qui ont déclanché le conflit et des questions qu'il soulevait. Les délégués ont également fourni un rapport sur les incidents relatifs à leur emprisonnement par Scotland Yard et à leur expulsion par le Gouvernement britannique.

Le Comité Administratif de l'Union Internationale des Syndicats des Marins et des Dockers fait la déclaration suivante relative au lock-out des dockers et à l'expulsion de ces trois camarades :

1° L'action des dockers de Londres est un magnifique exemple de la solidarité syndicale internationale. Le courage héroïque et l'unité manifestée par les dockers, face aux attaques dirigées contre eux de toutes parts, face à la pression violente exercée par le T.U.C. et le Gouvernement britannique, méritent l'admiration et l'approbation enthousiaste du mouvement ouvrier du monde entier.

2° L'usage des troupes par le Gouvernement contre les ouvriers, les tentatives de ceux qui ont trahi les travailleurs pour contraindre des syndicalistes à agir comme briseurs de grève, sont les faits essentiels devant lesquels les travailleurs du monde entier doivent se dresser dans une cohésion absolue.

3° La grève des dockers de Londres confirme l'importance historique et la nécessité de l'organisation des gens de mer et des dockers dans les rangs de l'Union Internationale des Syndicats des Marins et des Dockers de la F.S.M. C'est seulement grâce à une telle organisation qu'à travers le monde entier ces travailleurs pourront combattre avec succès pour protéger leurs conquêtes et pour faire triompher les intérêts de leurs affiliés. C'est uniquement par une telle organisation qu'ils pourront briser des attaques du genre de celles qui ont été dirigées contre les dockers de Londres.

4° L'expulsion de la délégation a été une basse manœuvre politique, exécutée par de pauvres petits hommes insensés et affolés, appartenant au Gouvernement britannique, et qui vivent dans une terreur panique de la solidarité ouvrière internationale qui règne chez les gens de mer et les dockers. Cette expulsion démontre, une fois de plus, la collusion qui existe entre certaines forces gouvernementales et les armateurs, unis dans la lutte contre l'organisation syndicale de la classe ouvrière.

5° L'arrestation des délégués syndicaux, le fait qu'ils furent gardés au secret, la prise de leur identité photographique et de leurs empreintes digitales, leur expulsion sans qu'aucune charge n'ait pu être retenue contre eux, tous ces faits requièrent la plus ample et la plus énergique protestation de la part de toutes les organisations syndicales. Nous convions avec insistance chaque Fédération des Marins et des Dockers à adopter des résolutions de protestation et à présenter, dans tous les ports, ces protestations au siège des Ambassades et Consulats britanniques, en donnant la plus grande publicité possible à l'action méprisable du Gouvernement britannique.

Le Secrétariat de la F.S.M. et le Comité Administratif de l'Union Internationale des Syndicats des Marins et des Dockers affirment à nouveau leur détermination d'agir le plus rapidement possible pour renforcer l'Union Internationale des Syndicats des Gens de Mer et des Dockers. L'action du Gouvernement britannique contre les dockers de Londres et l'expulsion de la délégation syndicale n'arrêtera pas ce travail un seul instant. Au contraire, elle amènera un redoublement d'efforts pour parvenir à l'unité complète des gens de fer et des dockers dans le monde entier.

La solidarité syndicale internationale ne peut être déportée !

Nous saluons les Dockers britanniques et rendons hommage à leur splendide manifestation de solidarité internationale.

Vive l'Union Internationale des Syndicats des Marins et des Dockers de la F.S.M. ! »

Imprimerie AYOUKA, 8, rue des Cloys — PARIS-XVIII

Le Gérant : Louis SAILLANT

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

TABLE DES MATIÈRES

